



PROGRAMME MINIMUM DE SERVICES

DESTINÉS AUX ORPHELINS, AUX AUTRES ENFANTS
ET JEUNES VULNÉRABLES



Avant-propos

La région de la SADC est confrontée à une augmentation sans précédent du nombre d'enfants et de jeunes sans accès aux services de base nécessaires à leur survie et leur croissance harmonieuse. Nombre d'entre eux sont ou non scolarisés ou abandonnent avant de terminer leur éducation primaire. La région compte encore la majorité des enfants qui ne survivent pas au-delà de leur 5^{ème} anniversaire. L'insécurité alimentaire demeure un problème d'importance majeure. La majorité des jeunes qui vivent dans des familles et foyers très pauvres ne sont pas qualifiés et ne peuvent trouver d'emploi, et n'arrivent donc plus à faire face à leurs problèmes. Il existe de nombreux cas où les lois et les croyances culturelles ne protègent pas les orphelins afin qu'ils héritent des biens de leur parents ou tuteurs décédés. Les cas d'abus d'enfant et de labeur d'enfant sont nombreux y compris le trafic à des fins commerciales. Les privations et la vulnérabilité des enfants et des jeunes dans la région sont largement dues aux taux élevés du VIH et du SIDA, la pauvreté (exacerbée par la crise globale financière et économique), et dans certains cas les conflits et les catastrophes naturelles.

Les vulnérabilités des enfants et des jeunes posent une sérieuse menace à l'intégration régionale socio-économique et au développement, à la paix et à la sécurité. Afin de réduire ces problèmes, la SADC a décidé qu'il était préférable de définir les besoins et les services fondamentaux des enfants vulnérables et des jeunes vulnérables et de proposer ces services de manière globale et holistique à travers la région. Ceci est particulièrement important parce que les besoins fondamentaux requis par les enfants et les jeunes gens pour devenir des citoyens productifs et réaliser leurs pleines capacités humaines sont nombreux, et également importants. Leur interconnexion est telle que l'absence de certains éléments peut entraîner l'absence de ceux potentiellement disponibles. Par exemple, sans certificats de naissance, les enfants ne peuvent accéder aux services de base même lorsqu'ils sont gratuits. En l'absence de compétences professionnelles ou entrepreneuriales, les jeunes ne peuvent trouver d'emploi ou transformer des idées novatrices en emplois indépendants et en opportunités de

génération de revenus qui sont nécessaires pour garantir soins médicaux, sécurité alimentaire, protection contre l'abus et bien-être psychologique et social. En l'absence de filet de sécurité, ils sont probablement à risque de s'engager dans des comportements socialement déviants et risqués tels que: activités criminelles, violence, relations sexuelles transactionnelles, mariage précoce ou toxicomanie. Pour ces enfants et jeunes, la protection sociale est la seule manière de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Pour fournir des services fondamentaux aux enfants et aux jeunes de manière efficace, la SADC invite tous les participants - gouvernement, organisations de société civile, secteur privé, enfants plus âgés et jeunes, partenaires coopérants internationaux et bailleurs de fonds à collaborer et renforcer leurs capacités pour un service spécialisé, et 'de souder' leurs efforts afin de fournir tous les services de base aux enfants et jeunes vulnérables de manière holistique. Ainsi à chaque point de prestation de service, chaque secteur devrait identifier d'autres besoins non satisfaits des enfants et des jeunes gens et les référer aux secteurs respectifs qui les fourniront. Ils peuvent également intégrer d'autres services connexes et les proposer dans le cadre des mandats de leur secteur. Ces liens et références forment l'épine dorsale d'une approche coordonnée de prestation de service pour un ensemble de services destinés aux enfants et aux jeunes vulnérables, et sont élaborés dans ce Programme Minimum de Services pour orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables.

Tomaz Augusto Salomão
Secrétaire Général de la SADC

Remerciements



Le Secrétariat de la SADC aimerait exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont donné des conseils politiques, stratégiques et contribution technique dans le processus de développement de ce Programme Minimum de Services destiné aux orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables. Nous remercions plus particulièrement les directeurs de la SADC ou leurs homologues au sein des ministères responsables des orphelins, et autres enfants et jeunes vulnérables, ainsi toutes les organisations régionales et internationales qui ont participé aux forums régionaux consultatifs. Les contributions ont été précieuses à tous les niveaux et l'ampleur des débats a confirmé la nécessité d'un Programme Minimum pour arriver à une prestation de services de base globale et holistique pour les enfants et les jeunes vulnérables de la région.

Les experts suivants ont fourni l'apport technique pour la rédaction du Programme Minimum: Lomthandazo Mavimbela, Evance Chapasuka et Manasa Dzirikure (Secrétariat de la SADC); Tapfuma Murove et Carmel Gaillard (REPSSI); Rouzeh Eghtessadi (SAFAIDS); Saba Mebrahtu, Peter Gross, Jim Ackers, Victor Ankrah, Guillermo Marquez, Petronella Masabane et Nankali Maksud (UNICEF-ESARO), Adern Nkandela (Nelson Mandela Children's Foundation), Brenda Yamba (Save the Children USA), Anthony Ambrose (World Vision International).

Le développement du Programme Minimum de Services a été financé par SIDA, REPSSI, UNICEF-ESARO et la Fondation Novartis pour un Développement Durable. Le document a été conceptualisé, dirigé et édité par Manasa Dzirikure, et compilé par Save the Children UK. Une assistance éditoriale plus approfondie a été fournie par Karen Emmons.

Table des matières

Avant-propos	i
Remerciements	iii
Résumé	6
Abréviations et acronymes	12
Définition des termes clés	13
1. Introduction	18
1.1 Contexte	18
1.2 Concept et objectif du Programme Minimum de Services	20
1.3 Développement du Programme Minimum de Services	23
1.4 Structure du document	24
2. Situation des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables	25
2.1 Résumé de la situation de vulnérabilité	25
2.2 Progrès et lacunes pour aborder la vulnérabilité des enfants et des jeunes	36
3. Concept et principes du Programme Minimum de Services	40
3.1 Concept directeur: Prestation d'ensemble de service	40
3.2 Principes directeurs	42
4. Besoins essentiels des/ et services pour orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables	45
4.1 Introduction	45
4.2 Résultats attendus	47
4.3 Services essentiels et complémentaires et responsabilité	48

Table des matières

5. Soutien et distribution du Programme Minimum de Services	59
5.1 Plaidoyer	59
5.2 Développement des compétences intersectorielles	60
5.3 Coordination et orientation	60
5.4 Cadre juridique	61
5.5 Participation et habilitation des enfants et des jeunes, des familles et des communautés	62
5.6 Ressources humaines et financières adéquates	62
5.7 Partenariats efficaces	63
6. Gestion de connaissance, supervision, évaluation et compte-rendu	64
6.1 Gestion de connaissance	64
6.2 Documentation, partage et utilisation des pratiques éprouvées	65
6.3 Supervision et évaluation	66
6.4 Développement des indicateurs	66
Références	74
Annexe: Matrices détaillées de services fondamentaux et complémentaires	77
Annexe A: Éducation et compétences professionnelles	79
Annexe B: Soins médicaux et santé publique	92
Annexe C: Sécurité alimentaire et nutrition	101
Annexe D: Protection de l'enfant et du jeune	105
Annexe E: Bien-être psychosocial et assistance	118
Annexe F: Protection sociale	126

Résumé

La majorité des enfants et des jeunes dans la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) vivent précairement en raison de multiples problèmes: i) taux élevés de pauvreté et de chômage exacerbés par les crises globales économiques et financières et une faible croissance industrielle; ii) le taux élevé de maladie, principalement du VIH, du SIDA, de la tuberculose et du paludisme; iii) les conflits sociaux et politiques et iv) les catastrophes naturelles périodiques, telles que sécheresse et inondations. Selon l'UNICEF (2006), les 15 pays qui forment la région¹ abritent près de 17 millions d'orphelins. Les statistiques d'enfants et jeunes vulnérables qui ne sont pas orphelins et la magnitude de leurs problèmes ne sont pas très précises en raison des systèmes médiocres de génération et de gestion d'information. Ce que l'on sait, c'est que typiquement les enfants vulnérables deviennent des jeunes vulnérables. Et les vulnérabilités vont au delà du VIH ou SIDA. Selon les estimations de l'UNESCO citées dans le rapport UNICEF (2007), par exemple, dans la SADC, 90 pour cent des enfants handicapés d'âge scolaire ne sont pas scolarisés.

Le nombre disproportionné d'enfants et de jeunes qui sont privés des soins essentiels et de l'opportunité de développer leur plein potentiel limite la capacité des États Membres de la SADC à atteindre leurs objectifs de développement humain ainsi que leurs objectifs d'intégration et développement régionaux. Cette privation chez les jeunes gens pose également une menace importante à la stabilité politique, la paix et la sécurité dans la région. Si on ne veille pas à leurs droits humains fondamentaux, les enfants et les jeunes deviennent des adultes incapables d'améliorer leurs vies.

¹ Angola, Botswana, République Démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Île Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, République unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

Beaucoup de progrès, mais nécessité de collaboration et coordination *colaboração e coordenação*

Beaucoup de travail a été fait pour améliorer la situation des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables (OEJV) à travers la région. Tous les États Membres de la SADC ont ratifié la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, et pratiquement tous à l'exception d'un ont ratifié la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant. Les États Membres ont également ratifié les instruments internationaux et régionaux couvrant des questions telles que la parité des sexes, la santé et les services d'assainissement, l'éducation et le développement de compétences, la protection des enfants et des jeunes contre l'exploitation et le danger, la prévention du travail des enfants, la sécurité alimentaire et la nutrition, la réduction de la pauvreté et le chômage.

Des zones de bonne pratique existent dans les États Membres, dont beaucoup n'ont pas été officiellement documentées ou partagées. D'importants progrès, par exemple, ont été faits dans le domaine de l'amélioration de politique. Des pays ont développé ou sont en phase de développer, un plan d'action national à coût évalué, qui est essentiel pour proposer un cadre d'action aux gouvernements et à la société civile parce qu'il présente des stratégies, activités et responsabilités pour les soins et le soutien des enfants. Les autres États Membres ont commencé à intégrer des mesures d'atténuation de la vulnérabilité à une forme de législation globale pour les enfants (telle que la Loi sur les Enfants) et à des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté. Les États Membres de la SADC ratifient et internalisent de plus en plus la Charte pour la Jeunesse Africaine en mettant en place les instruments et structures pertinentes pour accélérer le développement de la jeunesse.

Cependant, la prestation actuelle de services dans chaque État Membre de la SADC est trop fragmentée, basée sur le secteur vertical, à court terme et largement inadaptée pour répondre à la complexité des besoins des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables. Ainsi, la SADC fait la promotion d'une approche de prestation de service plus coordonnée, holistique et complète. Cette approche encourage la collaboration entre/ et au sein de divers secteurs de prestations de service pour aborder le continuum de besoins des OEJV. Elle promet de réduire le nombre d'enfants et de

jeunes qui sont laissés pour compte par les systèmes de prestation de service et de finir par aider considérablement à rompre le cycle intergénérationnel de pauvreté et de vulnérabilité pour de nombreux enfants, jeunes et leurs familles.

Programme minimum de services recommandé

La SADC prend des mesures pour instaurer des normes communes et des lignes directrices pour la prestation de services fondamentaux pour les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables. Le Cadre Stratégique Régional et le Programme d'Action pour les OEJV, 2008–2015 est en court d'application par le biais du Programme Minimum de Services pour les Orphelins et Autres Enfants et Jeunes Vulnérables. Le Programme Minimum a été développé au moyen d'un processus approfondi de consultations impliquant la plupart des participants dans la région et approuvé par les ministres SADC chargés de la question des enfants et des jeunes vulnérables lors de leur session jointe à Windhoek, Namibie en juin 2011.

Le Programme Minimum est un guide pour encourager l'harmonisation de la prestation de services pour les OEJV à travers la région. Les États Membres peuvent adopter ou adapter ces normes et lignes directrices au niveau national. Le Programme Minimum identifie les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes et les services requis, ainsi que les services complémentaires nécessaires pour la mise en place des services de base. Il identifie également les secteurs primaires et secondaires ainsi que les participants qui peuvent y répondre et la façon dont leurs services peuvent être proposés de manière coordonnée, collective, holistique et globale. L'urgence et la pertinence des services peuvent différer de manière importante suivant les différents groupes d'âge. Le fait d'avoir un minimum de normes permettra un suivi comparatif des progrès à travers la région.

Les besoins et services fondamentaux et complémentaires esquissés dans le Programme Minimum sont classifiés sous les catégories prioritaires suivantes:

Éducation et compétences professionnelles. Cette catégorie couvre le développement de la petite enfance, l'éducation primaire, secondaire et tertiaire, l'éducation non-formelle et les opportunités de formation professionnelle pour

les enfants, les adolescents et les jeunes. Les services fondamentaux requis pour satisfaire les besoins en éducation et compétences professionnelles sont largement la responsabilité du secteur de l'éducation et du développement des compétences et incluent les frais scolaires, les uniformes scolaires, le matériel éducationnel (papeterie et matériel pédagogique), les enseignants compétents et les établissements scolaires sécurisés, les aptitudes et l'assistance psychosociales pour tous les enfants et les jeunes, et la formation professionnelle, entrepreneuriale et à la vie active et capacités à générer des revenus pour les adolescents et les jeunes.

Les services complémentaires qui pourraient être fournis avec le soutien d'autres secteurs englobent ceux sans lesquels un enseignement et un apprentissage efficaces pour les enfants et les jeunes vulnérables ne pourraient prendre place parce qu'ils affectent les institutions et les opportunités éducationnelles, les inscriptions, la rétention et la réussite, comme par exemple les enregistrements de naissance.

Soin médicaux et services d'assainissement. Les services de base requis pour répondre au besoin de bonne santé et de services d'assainissement et qui sont principalement la responsabilité du secteur de la santé et des secteurs connexes y compris l'immunisation; les suppléments en micronutriments, l'alimentation thérapeutique et la thérapie de réhydratation orale pour les jeunes enfants, la prévention, les traitements, les soins et l'assistance pour le paludisme, le VIH, le SIDA, la tuberculose et les autres maladies; la santé sexuelle et reproductrice et la mise à disposition appropriées à l'âge pour les adolescents et les jeunes; et l'assistance socio-psychologique et le soutien pour les troubles et les problèmes psychosociaux.

Parmi les services complémentaires qui pourraient être ajoutés à l'assistance d'autres secteurs figurent l'approvisionnement en eau potable, les services d'assainissement et les services de protection environnementale et de protection sociale qui favorisent l'accès aux soins médicaux et aux services d'assainissement.

Sécurité alimentaire et nutrition. Les services de base requis pour répondre aux besoins alimentaire et nutritionnel se rangent dans le cadre du mandat primaire des

secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles et incluent la sécurité alimentaire et la production et l'approvisionnement en aliments ayant un taux nutritionnel élevé pour les différents groupes d'âge. Les secteurs qui coordonnent le développement de l'enfant et du jeune jouent également un rôle de plaidoyer et de supervision essentielle et directe.

Les services complémentaires qui pourraient s'ajouter à l'assistance d'autres secteurs incluent et l'alimentation spécialisée supplémentaire et thérapeutique et l'éducation en nutrition et les conseils diététiques.

Protection de l'enfant et du jeune et sécurité. Ce domaine couvre les besoins fondamentaux de logement et de vêtements, de renforcement d'aptitudes et de compétences psychosociales ainsi que de protection contre et réhabilitation à la suite de dangers physique, mental et psychologique. Les services nécessaires proviennent souvent de différents secteurs liés aux affaires intérieures et à la sécurité, à la sécurité sociale et au bien-être social, au développement de l'enfant et du jeune et à la parité des sexes. Les services incluent: les enregistrements de naissance, la recherche et la réunification de familles pour les enfants abandonnés ou déplacés, l'assistance socio-psychologique et la réhabilitation, les successions et l'assistance juridique, les soins alternatifs et l'accès à un adulte de confiance. Il inclut également la prévention de l'exploitation du travail des enfants et la protection contre le trafic humain.

Bien-être psychosocial. Satisfaire ce besoin fondamental est une question transversale et est nécessaire à la réalisation et au maintien de tous les autres besoins fondamentaux. De nombreux secteurs peuvent y répondre et l'intégrer dans leurs services de routine. Les services requis pour le bien-être psychosocial abordent un large éventail de besoins dans les catégories: i) compétences psychologiques et sociales et connaissance, ii) bien-être émotionnel et spirituel iii) bien-être social.

Protection sociale. En raison de la rupture probable du système de soins et de soutien provenant de la famille immédiate pour les enfants et les jeunes vulnérables et de son incapacité à faire face , ces derniers ont besoin d'une aide financière et sociale

directe et extérieure afin de restaurer les services et de réhabiliter des cas souvent extrêmes de privation. À cet égard, une protection sociale ciblée est essentielle et donc considérée comme un besoin fondamental. La protection sociale est souvent assurée par les secteurs qui sont principalement responsables de la coordination financière, du développement économique et des services de réduction de la pauvreté ainsi que des bailleurs de fonds. Elle peut également provenir des communautés.

Prestation du Programme Minimum d'une manière globale

Diverses options ou stratégies peuvent être appliquées dans des combinaisons différentes afin de garantir une réponse à tous les besoins fondamentaux et la prestation des services obligatoires pour tous les enfants et jeunes vulnérables d'une manière globale et en permanence. Celles-ci incluent:

- Plaidoyer auprès des dirigeants afin d'encourager une prestation de service globale de toutes les politiques, stratégies et programmes
- Mobiliser et habiliter les communautés, sans oublier de renforcer les capacités des enfants vulnérables (compatibles avec leurs capacités d'évolution), des jeunes et de leurs familles afin d'accéder à/ ou de générer leurs propres moyens de subsistance.
- Renforcer la capacité des secteurs à proposer des services conformes à leurs mandats et des services supplémentaires requis qui peuvent ne pas faire partie de leur mandat traditionnel.
- Renforcer les compétences et proposer des structures politiques et juridiques pour une collaboration intersectorielle basée sur des preuves et les partenariats de prestations de services ciblés pour les enfants et les jeunes; et
- Développer et renforcer la coordination des systèmes de référence de service.

Reconnaissant que le soutien psychosocial est un thème et un domaine de service émergents et donc souvent incompris ou mal appliqué dans la région, un manuel sur le Cadre Conceptuel Régional pour le Soutien Psychosocial des Orphelins et Autres Enfants et Jeunes Vulnérables a été développé pour les États Membres de la SADC.

Abréviations et acronymes

ACRWC	Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
ARV	Antirétroviral
CDE	Convention sur les Droits de l'Enfant
EDS	Enquête Démographique et Sanitaire
EDPE	Éducation et Développement de la Petite Enfance
SGIE	Système de Gestion de l'Information sur l'Éducation
FAO	Organisation des Nation Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
SGIS	Système de Gestion de l'Information sur la Santé
PCI	Partenaire Coopérant International
OIT	Organisation Internationale du Travail
ODM	Objectif de Développement du Millénaire
PNA	Plan National d'Action
OEV	Orphelins et Autres Enfants Vulnérables
OEJV	Orphelins et Autres Enfants et Jeunes Vulnérables
PSS	Soutien Psychosocial
REPSSI	Initiative Régionale de Soutien Psychosocial
RISDP	Plan Stratégique Indicatif de Développement Régional
SADC	Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
SSR	Santé Sexuelle et Reproductrice
IST	Infection Sexuellement Transmise
EFTF	Éducation et Formation Technique et Professionnelle
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Définitions de termes clés

Terme	Définition
Abus	Un acte délibéré de mauvais traitement pouvant mettre en danger ou probablement nuire à la sécurité, le bien-être, la dignité et le développement d'une personne
Adolescent	Selon la Convention des Nations Unies, une personne âgée de 10 à 19 ans.
Aide-soignant	Un aide-soignant est une personne qui s'occupe d'un enfant dans l'environnement du foyer: Aide-soignant primaire est la personne principale qui vit avec un enfant et apporte une éducation régulière à l'enfant dans l'environnement du foyer. Cette situation inclut souvent des membres de la famille, tels que les parents, parents adoptifs, tuteurs, fratries, oncles, tantes et grands-parents ou amis proches de la famille. Aide-soignant secondaire inclut les membres et les professionnels de la communauté tels que le personnel infirmier, les enseignants ou les animateurs de centre ludique qui sont en relation avec l'enfant dans la communauté ou qui vont voir un enfant chez lui sans pour autant vivre avec lui. Aide-soignant enfant ou adolescent inclut les enfants et les jeunes qui s'occupent d'autres enfants, parents et membres de la famille et/ ou qui sont chefs de foyer.
Enfant	Toute personne de moins de 18 ans.
Réponse générale	Une intervention ou effort qui répond à l'éventail complet des besoins fondamentaux ou de standards minimum définis à travers des services multiples qui traitent les droits de survie, développement, protection et participation des enfants et des jeunes tout en abordant la question de vulnérabilité.
Assistance socio-psychologique	"L'assistance socio-psychologique implique une discussion avec un conseiller sur votre situation et vos problèmes et soucis. Le conseiller vous aidera à planifier et à prendre des décisions, vous fournira des informations et vous aidera à trouver des réponses à vos questions. L'assistance socio-psychologique ne vous dit pas quoi faire; l'objectif est de vous aider à décider de ce qui à votre avis est la meilleure action à prendre et de vous offrir un soutien pour poursuivre votre décision ." L'assistance socio-psychologique peut avoir lieu dans une situation de tête-à-tête ou de groupes et peut être facilitée par un conseiller professionnel ou non titularisé.

Terme	Définition
Démuni	Une situation dans laquelle les besoins fondamentaux de survie, développement, protection et participation et les droits des enfants et des jeunes n'ont pas été satisfaits.
Besoins développementaux	Nécessités physiques, biologiques, émotionnelles, sociales, psychologiques, intellectuelles, spirituelles et créatives pour que les enfants survivent et grandissent de manière assez harmonieuse pour soutenir des existences productives normales pendant la totalité de leur cycle de vie.
Handicap	Un terme générique, couvrant les déficiences sociales, mentales et physiques pouvant mener à des limitations dans les activités et restrictions dans la participation. Une 'déficience' est un problème de fonction ou structure physique ou mentale; une 'limitation d'activité' est une difficulté rencontrée par un individu dans l'exécution d'une tâche ou d'une action; tandis qu'une 'restriction de participation' est un problème rencontré par un individu avec une implication dans des situations d'existence. Ainsi, l'handicap est un phénomène complexe, reflétant une interaction entre les caractéristiques d'une personne et les caractéristiques de la société dans laquelle il ou elle vit.
Famille	Une unité sociale créée par les liens du sang, le mariage, l'adoption ou définie par une ligne commune de parenté ou relation de nature paternelle ou maternelle. Celle-ci peut être biologique ou adoptive. Elle peut être décrite en tant que nucléaire (parents et enfants) ou étendue (la famille conjugale ainsi que les autres parent ou descendants du mari et/ou de la femme).
Approche Holistique	Une procédure qui garantit que les différentes options ou stratégies sont prises en considération et appliquées dans des combinaisons appropriées afin de garantir un accomplissement général ou optimal du bien-être et du développement d'un enfant.
Foyer/Ménage	Une unité sociale de personnes (pas nécessairement apparentées) cohabitant dans la même maison ou enceinte, partageant la même nourriture ou les mêmes équipements de cuisine.
Approche Intégrée	Une procédure pour incorporer les approches, interventions ou services supplémentaires dans les programmes, services ou pratiques sociaux existants dans le but de garantir l'efficacité d'une prestation de service améliorée et des résultats développementaux complets.

Terme	Définition
Capacités sociales	Capacités psychosociales, interpersonnelles et d'autogestion qui aident les personnes à prendre des décisions informées, communiquer efficacement et affronter l'adversité.
Santé mentale	"La santé mentale est une série d'attributs mentaux positifs chez une personne ou dans une communauté. C'est un état de bien-être dans lequel un individu réalise ses capacités, peut venir à bout du stress normal de la vie, peut travailler productivement et constructivement, et est capable de contribuer à sa communauté". La santé mentale est une capacité consciente, dynamique, en évolution et non pas un état prédéterminé, immuable, tout ou rien. La santé mentale de l'enfant et de l'adolescent est la capacité d'accomplir et maintenir un fonctionnement et bien-être psychologique optimal; elle est directement liée au degré de développement physique, psychologique et social adapté à l'âge et réalisé à partir des ressources disponibles.
Orphelin	Un enfant âgé de 0 à 17 ans dont la mère (orphelin maternel) ou le père (orphelin paternel) ou les deux (double orphelin) sont décédés. Le terme 'orphelin social' peut être utilisé pour décrire des enfants, dont les parents peuvent être en vie, mais qui sont négligés ou abandonnés par leurs parents ou dont les parents ne remplissent plus leurs responsabilités parentales.
Psychosocial	Le terme psychosocial est utilisé afin de mettre l'emphase sur l'étroite connexion entre les aspects psychologiques de l'expérience (pensées et émotions) et une expérience sociale plus large (relations, pratiques, traditions et culture), les deux étant en interaction pour former l'expérience humaine. Il prend également en compte les aspects spirituels (systèmes de valeurs, croyances) et aspects physiques d'un individu.
Soutien Psychosocial	Un continuum de soin et soutien qui traite le bien-être social, émotionnel, spirituel et psychologique d'une personne, et influence l'environnement individuel et social dans lequel les gens vivent. Des tentatives ont été faites pour distinguer entre 'soin psychosocial' et 'soutien psychosocial'. Dans divers pays, les termes 'soin' et 'soutien' ont un sens différent. Pour ce document, 'soutien psychosocial', ou PSS est utilisé comme abréviation pour 'soins et soutien psychosociaux'.

Terme	Définition
Bien-être psychosocial	Se réfère à un état dans lequel un individu a la capacité de comprendre, et possède un degré de contrôle sur son environnement, dans l'espoir de devenir un membre ou un leader responsable, productif et attentif d'une communauté. Il inclut les aspects matériels, cognitifs, émotionnels, spirituels et culturels de la vie d'un enfant/ jeune et leurs relations interpersonnelles. En ce qui concerne les enfants, le Groupe de Travail définit le bien-être psychosocial comme le résultat sur la positivité de l'âge – et le stade approprié du développement des enfants. Il est caractérisé par la capacité de l'individu à: i) prendre des décisions qui ont des bénéfices à court terme et long terme pour l'individu et la société, ii) assumer et maintenir une responsabilité sociale et des comportements et relations sociaux sains et iii) maintenir une condition de capacité mentale et une absence de déficience temporaire ou à long terme.
Risque	La possibilité, chance ou menace qu'une personne puisse être démunie dans l'immédiat ou à long terme.
Protection Sociale	Toutes initiatives publiques ou privées qui fournissent un revenu ou transferts de consommation pour les indigents, protègent les personnes vulnérables contre les risques (et/ ou renforcent le statut et les droits sociaux des marginalisés, avec pour objectif de réduire la vulnérabilité économique et sociale des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés.
Transfert social	Transferts réguliers, anticipés (espèces ou en nature, y compris exonérations de prix) provenant de gouvernements et entités communautaires à des individus ou des foyers qui peuvent réduire la pauvreté et la vulnérabilité de l'enfant, aider à assurer l'accès des enfants aux services sociaux de base, réduire le risque d'exploitation de l'enfant et certaines formes d'abus. Ceci inclut les transferts de revenus sociaux pour les personnes confrontées au chômage, la pauvreté, le handicap et autres formes de vulnérabilité.
Durabilité	Garantir que les efforts de développement humain accomplissent des progrès durables dans l'existence des enfants, des jeunes et leurs familles/tuteurs et les communautés sans menacer, ou compromettre leur bien-être et celui des autres dans l'immédiat ou à l'avenir.

Terme	Définition
Vulnérabilité	Un état de risque élevé de privation ou, selon la Banque Mondiale, "une perte anticipée de bien-être au dessus d'une norme socialement acceptée, qui résulte d'évènements risqués ou incertains et du manque d'instruments appropriés pour la gestion de risque".
Enfants vulnérables	Enfants incapables ou ayant des capacités diminuées d'accès à leurs droits et besoins fondamentaux pour leur survie, développement, protection et leur participation causées par leur condition physique ou sociale, culturelle, économique ou les circonstances et l'environnement politiques et requièrent une assistance externe du fait que leur système immédiat de soin et soutien ne fonctionne plus.
Foyers vulnérables	Foyers incapables ou ayant des capacités diminuées pour accéder aux besoins et aux droits fondamentaux de leurs membres.
Jeunes vulnérables	Personnes âgées de 18 à 24 ans qui sont incapables ou ont des capacités diminuées pour accéder à leurs droits de survie, de développement, de protection et participation et qui peuvent être à risque de danger, exploitation et/ou se voir refuser l'accès aux besoins développementaux nécessaires pour âges spécifiques en raison de leur condition physique, telle qu'entre autres, handicap, chômage, infection VIH ou SIDA, conflit armé et guerre, existence des rues, négligence des parents, statut de migrant non documenté, abus de substance.
Jeunes personnes	Selon les Nations Unies, ceci fait référence à toute personne âgée de 10 à 24 ans et inclut certains enfants et tous les adolescents et les jeunes.
Jeunes	Pour les objectifs de ce cadre, les jeunes sont des personnes âgées de 18 à 24 ans. Cette définition reconnaît que la période de transition de l'enfance à la phase adulte place les jeunes gens à fort risque de privation des services et des droits de base. Cependant, l'UNICEF et l'Organisation Mondiale de la Santé définissent le jeune comme toute personne âgée de 15 à 24 ans et jeune personne âgée de 10 à 24 ans; et la Charte de la Jeunesse Africaine définit le jeune ou jeune personne comme âgés de 15 à 35 ans.

I. Introduction

Dans ce document, les termes suivants sont utilisés de manière interchangeable: orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables (OEJV) avec enfants et jeunes vulnérables, et besoins et services fondamentaux avec besoins et services essentiels.

I.1 Contexte

C'est en 1992 que la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) a été instaurée par un traité, remplaçant son précurseur, la Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe (SADCC), qui avait été créée en 1980. Elle est composée de 15 États Membres: Angola, Botswana, République Démocratique du Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Île Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, République unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. La SADC est une communauté régionale avec "une vision d'un avenir partagé" à atteindre grâce à une intégration régionale socioculturelle, économique et politique approfondie. L'article 5(a) du Traité de la SADC décrit l'une des principaux objectifs de la SADC comme étant de: "promouvoir une croissance durable et équitable et un développement socio-économique qui garantira la réduction de la pauvreté avec pour objectif ultime son éradication, renforcer le niveau et la qualité de vie des populations d'Afrique Australe et aider les personnes socialement défavorisées par le biais de l'intégration régionale" (SADC, 1992).

Afin de faciliter sa tâche et de parvenir à une compréhension commune des priorités de développement dans les États Membres, la SADC a pris divers engagements de politique sous forme de traités, protocoles et déclarations. Ces engagements de politique sont intégrés dans des programmes grâce au Plan Stratégique Indicatif de Développement Régional de 15 ans (RISDP) et au Programme Stratégique Indicatif de l'Organe sur la Politique, la Défense et la Sécurité (SIPO), adoptés en 2004. Le

Cadre Stratégique et le Programme d'Action, 2008–2015: Les Soins et Soutien globaux pour les Orphelins et autres Enfants et Jeunes Vulnérables font partie de l'effort de mise en œuvre du RISDP. Il puise dans les engagements mondiaux, continentaux et régionaux existants dans le domaine du développement de l'enfant et du jeune et de lutte contre la pauvreté ainsi que des expériences dans les États Membres. Le Cadre Stratégique promeut la prestation d'un service global pour les enfants et les jeunes. Le Programme Minimum de Services pour les Orphelins et autres Enfants et Jeunes Vulnérable (Programme Minimum), que représente ce document, est un instrument, collectivement développé et approuvé par les États Membres de la SADC, pour guider la mise en pratique d'une approche holistique vers un minimum de services fondamentaux (globaux) nécessaires au développement optimum des enfants et des jeunes.

Le Programme Minimum a été développé dans le cadre de l'intensification de la pauvreté et de l'impact ravageur du VIH et du SIDA dans la SADC. On estime que les deux-tiers de la population dans la région vivent en dessous du seuil international de pauvreté qui est de US\$1,25 par jour (Banque Mondiale, 2010). Certains pays sont en plein/ ou émergent d'un récent conflit armé, et la région est sujette aux catastrophes naturelles, telles qu'inondations et sécheresse, exacerbées par le changement climatique. Les récentes crises mondiales financières et économiques ont aggravé la situation déjà désespérée d'extrême pauvreté à travers la région

Cet environnement socio-économique fait que des millions d'enfant et de jeunes à travers la région vivent en situation précaire. Cependant, en raison des systèmes médiocres de gestion de l'information, la magnitude et la profondeur de leurs problèmes est mal connue. Ce que l'on sait c'est que près de 17 millions d'enfants dans la région sont orphelins (ONUSIDA et UNICEF, 2006), beaucoup d'entre eux orphelins du SIDA; plus de 70 pour cent, par exemple, des orphelins au Botswana et Zimbabwe ont perdu leurs parents à cause du SIDA. L'Afrique Australe demeure l'épicentre de la pandémie, avec une prévalence du SIDA qui atteint 26 pour cent (UNICEF, 2009) dans les pays hyper-endémiques.

Bien que des progrès considérables aient été faits dans le domaine de l'amélioration des politiques pour les orphelins et autres enfants vulnérables, des lacunes importantes perdurent. Il existe un important décalage entre politique et pratique. Typiquement, les enfants vulnérables deviennent des jeunes vulnérables. La pauvreté est endémique et les emplois très insuffisants. Nombre de jeunes ont une formation limitée et sont incapables de trouver du travail d'où l'intensification de leur vulnérabilité à s'engager dans des stratégies risquées de débrouillardise pour survivre, qui les emprisonnent dans un cycle vicieux de vulnérabilité qui se transmet entre générations. Afin de confronter ces problèmes, la région de la SADC a décidé qu'il est nécessaire d'aborder sérieusement et collectivement les besoins des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables (OEJV).

1.2 Concept et objectif du Programme Minimum de Services

Le Programme Minimum couvre les besoins et les services fondamentaux qui sont absolument essentiels pour le développement et le bien-être optimum des enfants et des jeunes. L'accent n'est pas uniquement mis sur les services et normes mais plutôt sur la prestation de tous les services là où ils sont nécessaires. La majorité des enfants et des jeunes requiert probablement une combinaison de services. Sans la satisfaction de ces besoins, il existe un risque que les enfants ou les jeunes affectés ne puissent se développer complètement afin de réaliser et utiliser leur potentiel et capacités humaines.

Concept

La hausse du nombre d'enfants et jeunes vulnérables malgré les politiques et dans certains cas les lois qui encouragent le développement de l'enfant et du jeune dans la plupart des États Membres de la SADC est la preuve de faiblesses systémiques dans la prestation de services. Les études menées dans la région (SADC 2007, 2010; Dzirikure, 2010) ont révélé que ces faiblesses incluent essentiellement des approches de prestations de services verticales et/ou parallèles qui ne prennent pas en compte l'enfant et le jeune en

tant qu'entité holistique. Rares sont les efforts délibérés par les prestataires de services qui garantissent qu'un enfant ou jeune vulnérable reçoive un ensemble de services de base minimum nécessaires à son développement optimal. Ces services sont dans la plupart des cas partiellement définis et dans certains cas, il n'y a pas d'accord commun sur ce qu'est une norme de base. Les secteurs et les organisations qui fournissent des services pour les enfants et les jeunes (et leurs assistants sociaux) travaillent apparemment de manière isolée, dans certains cas rivalisent, avec peu ou aucune coordination des processus de prestations de services. Ainsi la qualité de la prestation de services ne peut être fréquemment supervisée et évaluée, d'où l'impossibilité de comparaison entre les organisations au sein d'un pays et à travers les États Membres dans la région. Dans la majorité des cas, les services qui sont offerts aux enfants vulnérables sont interrompus dès qu'ils atteignent 18 ans car on part du principe qu'ils ont désormais atteint l'âge adulte et doivent désormais se prendre en charge.

Lors de leurs diverses sessions de commission de secteur, les ministres de la SADC responsables de la santé, du SIDA, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et de la main-d'œuvre reconnaissent que les besoins fondamentaux et les vulnérabilités des enfants et des jeunes et leurs assistants sociaux sont nombreux et différents et ne peuvent être abordés par des secteurs individuels en isolation. Les ministres exhortent à une approche de développement qui reconnaît les liens holistiques entre les services demandés par les groupes de population vulnérables et les processus de prestation de service.

Par conséquent, il est essentiel de définir un programme minimum de services pour les enfants et les jeunes vulnérables dans la région et de réaliser le programme d'intégration régionale et de développement de la SADC. Il était également nécessaire de permettre la prestation d'un ensemble de service (SADC, 2008; Dzirikure, 2010) pour les enfants et les jeunes vulnérables. L'approche globale cherche à répondre aux besoins immédiats des jeunes gens, réduire les vulnérabilités enracinées et rompre le cycle intergénérationnel de vulnérabilité et de privation dans les ménages.

Objectif et fonction

Le Programme Minimum promeut les idéaux de prestation de service général, en faisant passer des concepts vagues à des recommandations plus spécifiques au secteur. Il n'est pas supposé remplacer les structures nationales politiques, stratégiques et juridiques existantes pour les OEJV; il construit plutôt sur ces efforts existants. Il offre un guide régional pour les organisations internationales, les bailleurs de fonds, les gouvernements, la société civile et les organisations religieuses, le secteur privé, les institutions académiques et de recherche et les communautés, sur les services à proposer de manière générale au segment vulnérable de la population jeune ainsi que les stratégies nécessaires.

Le Programme Minimum reconnaît également l'importance de la prestation de service dans le contexte familial et les soins et soutien à assise communautaire. Plus important, il promeut une stratégie durable pour une prestation de service globale et de qualité pour les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables. Le Programme Minimum cherche spécifiquement à:

- i. Trouver une compréhension commune entre les États Membres et les prestataires de service aux niveaux régional et national sur les besoins et services essentiels pour les enfants et jeunes vulnérables, les priorités et obstacles à la prestation de service qui peuvent être abordés.
- ii. Mettre en lumière les liens politiques et programmatiques qui existent entre les différents besoins et services et entre les mandats des divers secteurs concernant la prestation de chaque service. Le Programme Minimum propose des stratégies de coordination et collaboration entre les secteurs et les participants.
- iii. Plaider auprès des gouvernements et les partenaires régionaux et internationaux sur l'ampleur et l'urgence des difficultés et des besoins et services prioritaires pour les enfants et les jeunes vulnérables; et comparer un ensemble de services de base dans le but de superviser et évaluer, comparer et compiler les progrès dans les États Membres de la SADC.
- iv. Établir des liens dans le continuum des besoins développementaux requis de l'enfance à la phase adulte et promouvoir la continuité dans les services durant la transition tumultueuse de l'enfance à la phase adulte.

En résumé, l'objectif du Programme Minimum est d'établir une approche plus coordonnée, holistique et globale de prestation de service qui porte sur l'encouragement de la collaboration entre et au sein des divers secteurs de prestation de services et d'aborder collectivement le continuum des besoins des enfants et jeunes vulnérables. Cette approche réduira probablement le nombre d'enfants et de jeunes qui "se retrouvent laissés pour compte" des systèmes de prestation de services et aura un impact important sur le cycle intergénérationnel de pauvreté et vulnérabilité.

Connexion avec les objectifs des ODM

De plus, atteindre les résultats désirés du Programme Minimum aidera les États Membres à gagner du terrain dans la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Nombres d'indicateurs cibles ODM ont été adaptés pour usage avec les enfants et les jeunes vulnérables et sont soulignés dans la section 4.

1.3 Développement du Programme Minimum de Services

Le Programme Minimum est basé sur une évaluation régionale des lacunes dans les réponses aux besoins essentiels développementaux des OEJV. Elle a été menée au moyen d'une révision de document et d'enquêtes de terrain, y compris des discussions de groupes avec des enfants et des jeunes. Un Groupe de Travail Technique régional et une Équipe Technique d'experts ont apporté leur contribution et des conseils durant le développement du Programme Minimum. Il a également été étudié durant deux forums consultatifs régionaux par des hauts fonctionnaires aux niveaux des directeurs responsables des enfants et les jeunes vulnérables ou leur équivalent, du personnel technique des ministères responsables des enfants et des jeunes, des spécialistes d'agence des Nations Unies, des experts d'organisation régionale de la société civile et des jeunes gens.

Un processus parallèle pour développer un Cadre Conceptuel Régional pour le Soutien psychosocial a contribué à la composante psychosociale du Programme Minimum. En juin 2011, le Programme Minimum et le Cadre Conceptuel pour le Soutien Psychosocial

ont été réexaminés et approuvés par les ministres de la SADC responsables de la question des enfants et des jeunes vulnérables. Le Programme Minimum sera présenté aux ministres de la SADC chargés de la santé, du SIDA, de l'emploi, de la main d'œuvre, des affaires féminines, de l'éducation, de l'alimentation et de l'agriculture lors de leurs réunions de secteurs tenues séparément sur les questions d'adhésion des points concernant leur secteur de mandats.

1.4 Structure du document

Ce Programme Minimum présente tout d'abord une analyse concise de la situation des OEJV (section 2), suivie d'une description du concept et des principes directeurs (section 3). Puis sont décrits les besoins et services essentiels (section 4), suivis de propositions sur la méthode à adopter pour proposer les services d'une manière globale et holistique (section 5). Un résumé des accords de gestion de connaissances pour l'application du Programme Minimum est ensuite donné (section 6). Les annexes présentent les matrices détaillées et précisant les services spécifiques.

2. Situation des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables

2.1 Résumé de la situation de vulnérabilité

Selon les estimations de l'UNICEF et de l'ONUSIDA en 2006, il y avait environ 16 808 000 d'orphelins de moins de 18 ans dans la région de la SADC. Ces chiffres sous-estiment considérablement le nombre total de tous les enfants et jeunes vulnérables de la région, principalement parce que ces groupes passent souvent inaperçus, rendant leur nombre plus difficile à quantifier (Forster, 2005). Le nombre d'autres enfants vulnérables qui ne sont pas orphelins et de jeunes vulnérables n'est pas bien connu en raison de la faiblesse des systèmes de gestion de l'information. La répartition des orphelins varie en fonction des États Membres, comme le montre dans le tableau I. Le SIDA est clairement un contributeur majeur de la perte de parents dans les pays qui sont le plus affectés par l'épidémie.

Tableau I: Estimation du nombre d'orphelins dans la SADC, par pays

Pays	Nombre total d'orphelins	% d'enfants orphelins	No. d'orphelins du SIDA	% d'enfants orphelins du SIDA par rapport à l'ensemble des orphelins
Angola	1,200,000	14	160,000	13
Botswana	150,000	19	120,000	76
RD Congo	4,200,000	14	680,000	16
Lesotho	150,000	17	97,000	64
Madagascar	900,000	9	13,000	1
Malawi	950,000	15	550,000	57
Île Maurice	23,000	6	-	-
Mozambique	1,500,000	15	510,000	34
Namibie	140,000	14	85,000	62
Seychelles*	-	-	-	-
Afrique du Sud	2,500,000	13	1,200,000	49
Swaziland	95,000	17	63,000	66
Tanzanie	2,400,000	12	1,100,000	44
Zambie	1,200,000	20	710,000	57
Zimbabwe	1,400,000	21	1,100,000	77
Total	16,808,000	14.7 (moyenne)	6,388,000	44 (moyenne)

* Données non disponibles.

Source: UNICEF/ONUSIDA, Africa's Orphaned and Vulnerable Generations: Children Affected by AIDS, 2006. (Les générations orphelines et vulnérables de l'Afrique: Enfants affectés par le SIDA, 2006)

La vulnérabilité impacte sévèrement sur la prestation de services pour satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes dans la région. Dans les sections

suivantes, un résumé du niveau de privation des enfants et des jeunes concernant leurs besoins fondamentaux est décrit dans le cadre de chacun des six besoins majeurs.

Développement de la petite enfance

Malgré l'évidence suggérant que l'éducation et le développement de la petite enfance (EDPE) a un impact à long terme sur les capacités d'apprentissage des enfants, y compris la préparation pour l'école primaire et le bien-être émotionnel général ainsi qu'un meilleur état nutritionnel et sanitaire, la plupart des orphelins et autres enfants vulnérables sont privés d'EDPE en raison du coût et de l'accès. L'accès à l'EDPE est particulièrement essentiel pour les orphelins et autres enfants vulnérables qui n'ont généralement pas le droit de se développer dans un environnement familial.

Éducation et compétences professionnelles

Durant l'analyse de situation menée par la SADC, les jeunes et les enfants ont constamment identifié l'éducation comme élément crucial de leur succès future. Malgré les tendances positives dans l'accès à l'éducation primaire dans la région, une proportion importante d'enfants (environ 16 pour cent) restent non-scolarisés et environ 40 pour cent des enfants de la région ne parviennent pas à terminer le cycle complet d'éducation primaire. Ceci est vrai même dans des situations où l'éducation primaire est gratuite et s'explique par des raisons de vulnérabilité et de pauvreté, y compris les coûts indirects et d'opportunité, tels qu'uniformes, frais d'examen, matériels didactiques, frais de transport et longues heures de marche vers les écoles retirées. Les jeunes gens ayant des handicaps et des difficultés d'apprentissage sont confrontés à un sérieux problème d'accès à l'éducation. L'UNESCO estime que 90 pour cent des enfants handicapés ne sont pas scolarisés (UNICEF, 2007).

Pour ceux qui ont terminé une éducation de base, l'éducation secondaire peut être difficile d'accès. Pour diverses raisons, le nombre d'inscrits dans le secondaire est beaucoup plus bas que dans l'éducation primaire. Parmi ces raisons, la priorité limitée qu'y accordent les parents, les frais scolaires, le manque d'accès physique et d'enseignants et la nécessité de gagner un revenu. Il existe des inégalités notables qui s'expliquent par le quintile et la localisation des richesses, les attentes selon les sexes,

les handicaps et autres causes de vulnérabilité, tels que de prendre soin de personnes dans les ménages affectés par le VIH. Les inégalités dans l'accès incluent les apprenants plus âgés, les apprenants qui reviennent en milieu scolaire, les apprenantes enceintes, les apprenants séropositifs, les apprenants handicapés et les enfants et les jeunes affectés pas des difficultés d'apprentissage sur l'ensemble de l'éducation formelle, à partir de la maternelle jusqu'à l'éducation tertiaire, et les opportunités informelles ainsi que l'éducation technique et professionnelle et la formation (EFTP).

Récemment, l'éducation technique et professionnelle et la formation ont été beaucoup négligées dans la région en raison des préoccupations sur les coûts et les taux de rendement sur l'investissement. Cette négligence affecte particulièrement les jeunes et les adolescents qui ne terminent pas leur éducation secondaire et supérieure. Les programmes de formation sont rares et/ou de qualité médiocre et ne sont pas toujours adaptés pour trouver un emploi. Pourtant de tels services et compétences sont essentiels pour que les enfants et les jeunes vulnérables trouvent un emploi ou soient indépendants et sortent du cercle de privation et de dépendance. Pour les enfants et les jeunes qui ont raté leur éducation, il existe de moins en moins d'options.

Bien que l'importance de l'éducation sur les compétences de vie dans le développement holistique d'un enfant ou d'un jeune soit bien documentée, l'instruction en compétences de vie est souvent traitée comme priorité secondaire après les sujets évalués. Par conséquent, de nombreux enfants et jeunes n'ont pas les aptitudes pour prendre des décisions informées, communiquer efficacement et développer des compétences d'autogestion et d'indépendance qui pourraient les aider à mener une existence saine et productive et à contribuer à leur propre développement et celui de leurs familles, communautés, nation et région. Les jeunes ne possèdent pas les compétences qui leur permettent d'assurer leurs propres moyens de subsistance.

Soins médicaux, eau potable et services d'assainissement

Les progrès de l'Afrique Sous-saharienne concernant les ODM relatifs à la santé sont insuffisants ou inexistantes. Malgré des efforts intensifiés et des progrès faits par les États Membres pour promouvoir les soins médicaux pour les femmes enceintes

et les enfants au moyen de services de santé sexuelle, reproductrice et infantile et de pédiatrie, les taux de mortalité parmi les femmes en phase de grossesse et les parturientes dans la région continuent d'être parmi les plus élevés au monde.

L'Afrique subsaharienne a le taux de mortalité le plus élevé au monde chez les moins de 5 ans, à 129 pour 1000 naissances viables en 2009. Les causes principales de mortalités infantiles en 2006 étaient: maladie néonatale – 25 pour cent, pneumonie – 21 pour cent, paludisme – 18 pour cent, affection diarrhéique – 17 pour cent, SIDA – 7 pour cent, rougeole – 4 pour cent, blessures – 2 pour cent, autres – 6 pour cent (UNICEF, 2008).

La région a le plus grand taux de VIH, SIDA et autres maladies d'importance de santé publique, telles la tuberculose, le paludisme et les infections sexuellement transmissibles (OMS, 2010). En raison de leurs circonstances socio-économiques, les enfants orphelins et vulnérables de la région sont affectés de manière disproportionnée par ces maladies. Les principaux problèmes de santé parmi les enfants orphelins et vulnérables et les jeunes sont les taux élevés de grossesse précoce parmi les adolescentes et une incidence élevée d'infections sexuellement transmissibles, de VIH, de SIDA, de tuberculose et de paludisme. Les autres facteurs contributeurs incluent l'activité sexuelle précoce des jeunes, l'introduction à des partenaires sexuels multiples et le risque accru de violence sexuelle. Moins de 50 pour cent chez les personnes âgées de 15 à 49 qui s'engagent dans des rapports sexuels à haut risque utilisent des préservatifs.

Les enfants et les jeunes ont également des difficultés sociales et psychologiques qui les prédisposent aux troubles mentaux, tels que l'anxiété et la dépression. Les enfants, en particulier, ceux qui ont déjà perdu un membre du foyer (par décès), s'inquiètent de leur santé et de celle de leurs tuteurs. Les enfants et les jeunes affectés par le VIH ou le SIDA ont des soucis particuliers, tels que l'adhésion à leur régimes thérapeutiques antirétroviraux (ARV), l'inquiétude concernant leur compte CD4 et de leur manque de moyens pour se procurer les médicaments qui traitent les infections opportunistes. L'accès à la thérapie ARV pour les enfants et les jeunes gens et la qualité des soins et de l'assistance pour ceux qui les en bénéficient est un point d'inquiétude majeur dans la région de la SADC.

Dans la plupart des États Membres, plus de 20 pour cent de la population utilise de l'eau non potable et plus de 50 pour cent n'a pas accès à des installations sanitaires améliorées.

Sécurité alimentaire et nutrition

La hausse sans précédent des prix mondiaux de l'alimentation, le changement climatique global et les catastrophes naturelles analogues affectent particulièrement le bien-être des enfants vulnérables. Environ 36,8 millions de personnes à travers la région sont mal nourris. La malnutrition pédiatrique demeure élevée dans de nombreux États Membres.

La malnutrition est responsable d'environ 35 pour cent de la mortalité chez les enfants de moins de 5 ans dans la région de la SADC (UNICEF, 2008). En général, "la malnutrition est un facteur sous-jacent dans 54 pour cent des décès d'enfants en Afrique Orientale et Australe et est particulièrement exacerbée parmi les enfants séropositifs (Raphael, 2007)." Environ 16 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de maigreur modérée ou sévère; 16,5 pour cent souffrent de d'insuffisance pondérale et 33 pour cent de maigreur rachitique (UNICEF, 2010). Les déficiences en micronutriments particulièrement inquiétantes dans la région incluent les troubles de déficience en iode, la déficience en vitamine A et la déficience en fer et l'anémie (Union Africaine, 2005).

Le manque de nourriture dans nombre d'États Membres de la SADC s'est révélé être un obstacle important au succès éducationnel parce que les enfants sont incapables d'apprendre s'ils ont faim. Il affecte la scolarisation, l'acquisition éducationnelle et la productivité, contribuant ainsi au cycle de pauvreté. De plus, à travers la région il existe une connexion reconnue entre le VIH, l'insécurité alimentaire et la protection. La faim augmente la probabilité d'infection par le VIH parce que les personnes sont acculées à adopter des stratégies de débrouillardise risquées pour survivre. Certains groupes d'enfants sont particulièrement vulnérables aux problèmes de nutrition. Les nourrissons (de 0 à 6 mois) sont extrêmement vulnérables si les mères qui allaitent sont incapables de produire assez de lait ou de mélanger lait maternel avec du lait maternisé ou autres substituts. Les enfants plus âgés ont souvent moins de repas par jour et peuvent consommer des aliments à faible valeur nutritionnelle.

L'insécurité alimentaire est caractérisée par des dimensions sexuées du fait que les femmes supportent généralement le poids des pénuries au niveau des ménages et les hommes reçoivent une plus grosse portion de la nourriture disponible.

Protection de l'enfant et du jeune

Le logement et les vêtements sont souvent les problèmes majeurs pour les enfants et les jeunes qui sont vulnérables. Certaines études suggèrent que les enfants qui n'ont pas de vêtements appropriés peuvent se sentir stigmatisés et isolés par leurs pairs (Dzirikure, 2010), peuvent développer une mauvaise opinion d'eux-mêmes et risquent de ne pas aller à l'école ou d'être inattentifs en classe. Les enfants et les jeunes vulnérables vivent souvent dans des foyers plus larges que la moyenne et dans des situations qui les mettent à risque d'abus sexuels et physiques et autres .

À travers la région et malgré les progrès pour certains, nombre de droits pour l'enfant continuent d'être bafoués, y compris par des pratiques sociales, culturelles et religieuses dangereuses. Le mariage précoce est rampant en Afrique Australe, à 27 pour cent dans la région (UNICEF, 2009); dans certains pays, plus de 60 pour cent des mariages impliquent des adolescentes. Le mariage précoce augmente la vulnérabilité des enfants. Les filles qui sont mariées tôt sont déscolarisées, leur refusant ainsi une éducation et augmentant la probabilité de perpétuer le cycle de privation de l'enfance. Avec le mariage précoce survient également l'augmentation probable de grossesse précoce, accompagnée d'une hausse de risque pour la mère et l'enfant. Les filles mariées tôt sont probablement mariées à des hommes beaucoup plus âgés, ce qui les met dans des relations d'autorité inégale et accroît la probabilité de violence conjugale, y compris le viol marital (UNICEF, 2005). Les filles qui se marient tôt n'ont probablement pas les connaissances nécessaires pour protéger leur santé sexuelle et reproductrice. L'abus sexuel parmi les enfants, en particulier les filles, est une grosse préoccupation. Dans la plupart des cas, les coupables ne sont pas dénoncés.

Le taux de déclarations civiles est très faible, allant de 8 pour cent à 78 pour cent à travers la région, et avec une baisse importante des déclarations dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines. Plus de 33,6 millions d'enfants en Afrique

subsaharienne, ou 66 pour cent, n'ont pas été déclarés à la naissance. Les difficultés sont particulièrement exacerbées en République unie de Tanzanie (où seulement 8 pour cent des enfants ont été déclarés à la naissance) et en Zambie (seulement 10 pour cent) (UNICEF, 2008). Les mariages précoces sont fréquents dans les 20 pour cent de la population la plus pauvre de la société, affectant ainsi les enfants les plus vulnérables (UNICEF, 2005). Les mécanismes manquent pour aider plus tard les personnes non déclarées à la naissance et garantir l'enregistrement des enfants nés hors mariage, enfants de citoyens étrangers, enfants et jeunes migrants non accompagnés et enfants séparés de leurs parents. Également très important pour les orphelins, le certificat de décès d'un parent qui leur donne le droit légitime de réclamer propriété et autre héritage. Nombre d'enfants et de jeunes affectés par les conflits, la migration ou le SIDA, ne possèdent pas ces documents.

L'héritage est un problème critique pour beaucoup d'orphelins. Dans nombre d'États Membres de la SADC, les femmes et les enfants n'ont pas de droit légal pour réclamer biens ou propriété et par conséquent font face à une vulnérabilité et pauvreté accrue. Cela augmente donc la probabilité pour eux de s'engager dans des comportements à risque pour obtenir nourriture et moyens de vivre, d'être exploités, engagés dans des conflits et dans la violence et de contracter le VIH ou autres infections sexuellement transmissibles. Cependant, les problèmes perdurent même dans les États Membres où existent des droits de succession lorsque les enfants et les jeunes sont incapables ou peu aidés pour poursuivre une action juridique afin de retenir leur droit légitime à l'héritage. Dans nombre d'États Membres de la SADC, 'la saisie illégale de propriété' à la mort d'un adulte est pratique commune, avec les veuves, les veufs et les enfants expulsés de la maison familiale par les parents des décédés, et laissés dans l'indigence. Typiquement les filles et les enfants nés hors mariage ont les plus grandes difficultés à obtenir leurs droits de succession. Les systèmes juridiques mixtes et les conflits consécutifs entre le droit moderne et le droit coutumier qui rendent la protection des droits des enfants et des jeunes femmes presque impossible.

L'Afrique subsaharienne a le taux le plus élevé d'enfants économiquement actifs – 26,4 pour cent de tous les enfants âgés de 5 à 14 ans, soit 49,3 millions d'enfants. Il

est également fréquent de voir des enfants au travail dans les États Membres de la SADC. Ceci est particulièrement vrai pour les orphelins et les enfants vulnérables qui sont forcés de travailler pour raison d'indigence domestique, de maladie et, dans certains cas d'absence d'un adulte tuteur. Les sociétés dans la région de la SADC accordent une grande importance aux enfants travaillant à la maison ou à la ferme familiale, et cela n'est pas considéré comme dangereux mais comme une tâche socialement nécessaire qui profite à l'enfant. Cependant, le travail est problématique lorsqu'il est dangereux, interfère avec l'éducation de l'enfant ou nocif/ nuisible au développement physique, mental, psychologique ou social de l'enfant. Le terme 'travail des enfants' est typiquement utilisé pour décrire l'exploitation économique qui nuit au développement de l'enfant. Les enfants doivent être protégés contre le travail et n'être encouragés qu'à accomplir une tâche consistante avec leurs capacités d'évolution et à condition qu'elle n'empiète pas sur leurs droits.

Les enfants et les jeunes traversent souvent les frontières non accompagnés pour trouver des moyens de survie. Les raisons de la migration non accompagnées entre les États Membres de la SADC comprennent la recherche d'opportunités de travail et la recherche de membres de la famille éloignée suite au décès d'un parent ou d'un tuteur (Save the Children UK, 2007). Les enfants et les jeunes sont extrêmement vulnérables lorsque qu'ils émigrent, surtout aux frontières et à l'arrivée dans le pays d'accueil. Ils sont particulièrement exposés aux abus, à la violence et à l'exploitation en raison de leur âge et de leur statut non-documenté dans le pays d'accueil. La région de la SADC est un terrain fertile pour les trafiquants qui capitalisent sur les vulnérabilités créées par les guerres, l'instabilité politique, la pauvreté endémique, l'accès minimal aux soins médicaux et à l'éducation, la disparité des sexes, le chômage et un manque général d'opportunités pour la majorité de la population, en particulier les femmes et les enfants (SADC, 2009).

Le terme 'soins alternatifs' se réfère aux orphelinats, refuges pour nourrissons, villages d'orphelins et autres systèmes de soins institutionnels pour les enfants ainsi que les placements en famille d'accueil et l'adoption. On fait généralement appel aux systèmes de soins alternatifs en 'dernier recours' en réponse aux besoins des enfants,

largement en raison de l'impact négatif d'une institutionnalisation à long terme sur les enfants. Malgré cela, des établissements de soins résidentiels pour les enfants continuent d'émerger à travers la région. Nombre de ces établissements ne sont pas agréés et, par conséquent leurs services ne sont pas supervisés et non assistés par les départements nationaux de bien-être social et services sociaux. De plus, dès qu'ils atteignent 18 ans, les enfants n'ont plus accès aux services et à l'aide apportée aux enfants qui vivent dans des institutions ou des familles d'accueil.

Le placement et l'adoption ne semblent pas être des pratiques répandues dans la région en raison des croyances traditionnelles et culturelles qui placent l'importance sur la famille et les relations de clan. Ainsi, la tâche d'assistantat revient généralement à la famille éloignée, malgré les conditions de pauvreté et autres problèmes qu'ils pourraient endurer. Cependant, Les États Membres qui permettent l'adoption manquent de lois (ou de mise en vigueur des lois existantes) pour garantir que les meilleurs intérêts de l'enfant soient la considération primordiale de l'adoption internationale et nationale.

Les enfants handicapés sont les plus vulnérables et ont tendance à être le plus souvent violentés, stigmatisés et isolés. Selon l'UNESCO, 90% des enfants handicapés dans les pays en développement ne sont pas scolarisés (UNICEF, 2007).

Bien-être et soutien psychosociaux

Pour beaucoup d'enfants et de jeunes, famille et communauté apportent le soutien psychosocial nécessaire, qui est vital pour développer leur bien-être. Cependant, le nombre croissant d'orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables dans la région a excédé leur capacité à répondre à leurs besoins psychologiques, sociaux, émotionnels et spirituels. Ceci a mené au développement de programmes qui ciblent les OEJV et leurs familles ou tuteurs, en particulier les personnes âgées avec des interventions psychosociales.

La région de la SADC compte environ 900 000 enfants séropositifs âgés de 0 à 14 ans. Les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables sont à haut risque d'abus, d'exploitation, de conflit armé, de déplacement, d'extrême pauvreté, de manque

d'assistance parentale adaptée et/ou d'autres événements émotionnellement perturbants. Certains enfants et jeunes peuvent continuer à se débattre pour s'en sortir dans le cadre de leurs réseaux existants d'assistance, peuvent stagner en ce qui concerne leur développement ou peuvent ne pas pouvoir fonctionner aussi bien que leurs pairs et nécessitent une assistance spécialisée. Ce genre de services spécialisés de références fait défaut dans beaucoup d'États Membres.

Une participation substantielle et une communication des besoins et des difficultés sont des éléments cruciaux au bien-être psychosocial. Les jeunes enfants, les enfants et les jeunes invalides, les enfants séparés de leurs parents et les jeunes déscolarisés au chômage, entre autres, trouvent particulièrement difficile de faire valoir leur droit à être entendu, encore moins de prendre les rênes sur les affaires concernant leur développement et celui de leurs familles, communautés et pays. La plupart de ceux qui travaillent avec les problèmes des enfants et des jeunes ne sont pas sûrs de la méthode à adopter pour appliquer les idéaux d'une participation substantielle et bien informée des enfants et des jeunes; les opinions varient largement en ce qui concerne les objectifs spécifiques de participation des jeunes gens et les approches appropriées à utiliser pour faciliter une participation efficace.

Protection sociale

L'indigence est une forme de vulnérabilité sous-jacente qui cause et renforce souvent toutes les autres formes de vulnérabilité (SADC, 2008). Environ deux tiers de la population de la région SADC vit en dessous du seuil international de pauvreté, et la pauvreté est particulièrement exacerbée parmi les groupes vulnérables, tels les ménages gérés par des personnes âgées et des enfants. Les taux de chômage des jeunes sont très élevés. En l'absence de filets de sécurité, les jeunes gens peuvent s'engager dans des comportements à haut risque, tels que des activités criminelles, des relations sexuelles transactionnelles, le mariage précoce et la toxicomanie.

Dans la région de la SADC, comme dans la plupart des régions du monde, la pauvreté est multidimensionnelle, résultant de l'interaction d'un nombre de facteurs, y compris les questions de nutrition, le manque d'accès à et/ou la qualité médiocre de

l'éducation, le manque d'opportunités d'emplois et la faible croissance industrielle et de productivité. De plus, la pauvreté est souvent transmise d'une génération à l'autre.

Les enfants et les jeunes les plus vulnérables vivent dans des familles et des foyers très pauvres qui ne peuvent plus s'en sortir. Par conséquent, ils sont privés de tous les services fondamentaux pendant de longues périodes. Pour ces enfants et jeunes, la protection sociale est une manière d'aborder leurs besoins fondamentaux. Cependant, l'un des problèmes relatifs aux transferts sociaux est celui de l'apparente dépendance sur les dons continus. Dans nombre de lieux retirés, il y a peu d'opportunités pour gagner sa vie (emplois ou vente au marché). De plus, les bénéficiaires sont souvent peu aidés pour développer leur propre gagne-pain (comme le développement de compétences, les subventions ou les crédits abordables pour commencer une petite entreprise, l'approvisionnement en bétail, semence et engrais, etc.).

2.2 Progrès et lacunes pour aborder la vulnérabilité des enfants et des jeunes

La situation critique de tous les enfants, et des OVCY en particulier, est globalement reconnue et articulée dans plusieurs engagements et déclarations, y compris: La Déclaration du Millénaire (2000), le Sommet Mondial (2005), la Déclaration Mondiale sur l'Éducation pour Tous, les Sessions Extraordinaires de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH et SIDA (2001) et sur les Enfants (2002), la Déclaration d'Abuja, la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, la Charte Africaine pour les Droits et le Bien-être de l'Enfant (ACRWC), la Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination Contre les Enfants (CEDAW), l'Appel de l'Union Africaine pour une Action Accélérée sur l'Exécution du Plan d'Action vers une Afrique Digne des Enfants (2008–2015), la Seconde Décennie de l'Union Africaine de l'Éducation pour l'Afrique (2006–2015), le Plan Quinquennal UNESCO du Plan d'Action pour l'Habilitation des Jeunes en Afrique, plusieurs campagnes globales et régionales (telles que Unite for Children, Unite against AIDS in 2005) et la Charte Africaine pour la Jeunesse.

On a beaucoup fait pour améliorer la situation des orphelins et des autres enfants et jeunes vulnérables à travers la région. Les documents stratégiques et politiques de la SADC mettent l'accent sur la question des enfants, notamment les protocoles sur l'éducation et la formation, la santé, la parité des sexes et le développement; les déclarations SADC sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, le VIH et SIDA, l'éradication de la pauvreté et le développement durable; la Charte sur les Droits Sociaux Fondamentaux et les codes sur la sécurité sociale, y compris la protection sociale et le travail des enfants (2008). Tous les États Membres de la SADC ont ratifié la CDE, et tous, excepté un, ont ratifié l'ACRWC.

Les rapports provenant des États Membres de la SADC et des partenaires internationaux indiquent qu'il existe des zones de bonne pratique, dont la plus grosse partie a été officiellement documentée ou partagée. Des progrès importants, par exemple, ont été réalisés dans le domaine de l'amélioration des politiques. Spécifiquement, la plupart des pays ont développé ou sont en train de développer un plan d'action national évalué (PAN), qui est essentiel pour fournir un cadre d'action pour les gouvernements et la société civile qui préparent les stratégies, les activités et les responsabilités pour les soins et le soutien des enfants. Certains États Membres de la SADC vont même plus loin et intègrent des approches de réduction des risques dans une législation générale (telle qu'une Loi sur les Enfants) et dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. L'adoption de la Charte Africaine sur la Jeunesse par les chefs d'état de l'Union Africaine en 2006 a créé un sentiment d'urgence et a mis en priorité les problèmes de développement des jeunes sur le continent en général et dans la région de la SADC en particulier. De plus en plus d'États Membres de la SADC ratifient et s'approprient la Charte et mettent en place des instruments nationaux et des structures pour accélérer le développement des jeunes.

Il existe des exemples positifs, pour la plupart à petite échelle, d'éducation non-formelle pour les enfants et les jeunes non scolarisés. Les progrès sur l'accès au traitement VIH et SIDA ont maintenu en vie des centaines de milliers de personnes. Tous les États Membres ont des structures légales pour garantir l'enregistrement obligatoire des naissances.

Un certain nombre de pays reconnaît le niveau critique de malnutrition chronique qui est, soit demeuré stagnant soit en hausse dans certains États Membres – avec des conséquences graves, d'une grande portée et irréversibles sur le développement de l'enfant. Ces pays développent des stratégies globales nationales sur la nutrition afin d'augmenter les interventions principales intégrées sur la nutrition.

Les États Membres de la SADC ont introduit des systèmes de transfert social pour les personnes vulnérables (familles ou retraités, dont beaucoup s'occupent d'orphelins) de différentes manières. Bien que la valeur de ces transferts apparaît minime, ils ont montré un impact considérable dans les vies des bénéficiaires, entre autres la réduction de la malnutrition, la diminution du travail des enfants et l'augmentation du taux de scolarisation. En Afrique du Sud, par exemple, le système social de transfert d'argent en espèce a réduit l'intensité de la pauvreté de 45 pour cent, et au Mozambique le programme urbain de transfert d'argent a augmenté de 41 pour cent le revenu des foyers dans les villes pauvres. Les programmes de transfert d'argent liquide au Malawi ont entraîné un statut nutritionnel amélioré parmi les enfants grâce à une plus grande diversité diététique, moins de maladies chez les enfants et une réduction du travail des enfants.

Cependant, des lacunes importantes demeurent, et il y a encore un grand décalage entre politique et pratique. Les bonnes pratiques qui existent ne sont pas mises à l'échelle et ne sont pas largement partagées. Ce qui est important, c'est que les jeunes enfants et les enfants et les jeunes invalides sont largement négligés dans nombre de programmes, et les prestations de service pour les enfants vulnérables prennent fin dès qu'ils atteignent 18 ans. Beaucoup trop de jeunes se voient refuser leurs droits. Les efforts existants basés sur les secteurs sont généralement destinés à tous les enfants, sans considération particulière pour ceux en prise à l'adversité, démunis et les plus vulnérables. Prise de décision, planification, supervision et évaluation sont souvent basées sur des données inadéquates, non fiables.

De plus, les PAN ne proposent pas une approche standardisée et adaptative pour offrir des services complets pour les OEJV. La prestation actuelle de services dans chaque État Membre de la SADC est trop fragmentée, à court terme ou inadéquate pour répondre à la complexité des besoins des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables. La prestation des services se fait principalement au moyen d'une approche de secteur vertical, et les divers prestataires de service ne coordonnent pas leurs efforts de manière à garantir des services de base pour les enfants et les jeunes.

Les enfants les plus récemment orphelins sont pris en charge dans le cadre de la famille éloignée qui offre un abri et au mieux des relations affectueuses; mais dans certains cas, ces foyers ne gagnent pas suffisamment de revenus et les enfants peuvent ne pas avoir accès à une alimentation assez nutritive et vont probablement abandonner l'école et trouver un travail dangereux. L'environnement du foyer ou même scolaire peut ne pas offrir de relations sûres et de confiance. Un enfant récemment orphelin peut assumer les responsabilités de chef de famille pour élever la fratrie. Ou un enfant récemment orphelin peut ne pas trouver de foyer.

3. Concept et principes directeurs du Programme Minimum de Services

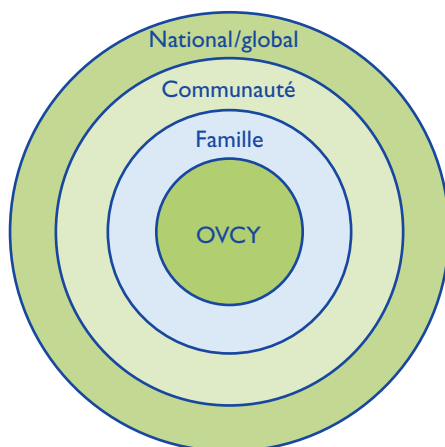
3.1 Concept directeur: Prestation de service global

Le Programme Minimum est orienté sur les 'systèmes', ce qui signifie qu'il reconnaît que les besoins de/ et les services pour les enfants et les jeunes sont nombreux, souvent complexes et étroitement liés. L'environnement de soutien et de prestation de services est également complexe. Ainsi, les services pour enfants et jeunes vulnérables ne peuvent être proposés aux enfants et aux jeunes sous forme de produit unique ou par un secteur ou un seul prestataire de service d'une manière simpliste. Différents prestataires de service sont supposés 'unir' leurs efforts pour fournir tous les services fondamentaux d'une manière holistique. "À chaque cas de prestation de service, les efforts doivent être faits pour garantir que les besoins de l'enfant ou du jeune sont établis et satisfaits à ce stade ou référés à d'autres prestataires de service pour action" (Dzirikure, 2010). Ces liens et références forment l'épine dorsale d'une approche coordonnée de prestation de service pour garantir une prestation globale de services pour les enfants et les jeunes vulnérables.

La prestation globale de services se réfère à la réponse donnée aux besoins fondamentaux d'une manière holistique et complémentaire. Elle reconnaît que la majorité des enfants et des jeunes vivent dans des familles (y compris éloignées et d'accueil), qui, à leur tour, sont soutenues par les communautés et par des systèmes plus vastes de soutien aux niveaux national et global, comme le montre le schéma I. Ainsi, les enfants et les jeunes vulnérables sont mieux pris en charge aux niveaux familial et communautaire. Cependant, parce que leur système immédiat de soins et soutien (famille) peut avoir atteint ses limites, d'autres formes externes de soutien

doivent être considérées. Le Programme Minimum adopte une approche basée sur les droits au développement de l'enfant et du jeune, qui considère les enfants et les jeunes vulnérables comme ayant droit aux services fondamentaux. Ils ne doivent pas être considérés comme objets de charité à plaindre et auxquels une assistance est offerte lorsqu'il sied.

Schéma I: Niveaux de prestation de service pour orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables



Les systèmes de soutien aux niveaux des adultes, famille, communauté, national et international, sont considérés comme les tenants de la tâche avec l'obligation de répondre aux droits et aux besoins non satisfaits des enfants et des jeunes. Par exemple, lorsque le système de soins et de soutien de la famille immédiate ne peut plus s'en sortir, le niveau suivant de tenants de la tâche - la communauté, la société civile et les organisations religieuses, le secteur privé, les structures du gouvernement local et national et la communauté internationale devraient assumer la responsabilité d'un enfant ou d'un jeune. De plus, les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables sont considérés comme une ressource. Ils devraient être habilités (selon leurs capacités d'évolution) à assumer la responsabilité d'un rôle dans la prestation de services dont ils ont besoin.

3.2 Principes directeurs

Le Programme Minimum est basé sur les principes directeurs qui définissent les valeurs auxquelles il faudrait adhérer lors de la prestation de services pour les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables dans la région de la SADC. D'une certaine manière, les principes forment la base pour déterminer la qualité des services. Ces principes directeurs sont supposés soutenir et non pas contrecarrer les principes existants en place au niveau national et ceux contenus dans les accords internationaux. Plus spécifiquement, au moins, les principes suivants, tout aussi importants, font partie intégrale de tout effort vers une prestation globale de services pour les enfants et les jeunes vulnérables. Il est recommandé de les comprendre et de les prendre en compte lors de l'application du Programme Minimum à tous les niveaux – international, régional, national, infrastructure, communauté et foyer ou lors de prises de décisions politiques, de recherche ou d'efforts de plaidoyer. La plupart de ces principes ont été tirés du Cadre Stratégique SADC et du Programme d'Action, 2008–2015: Soins et soutien d'ensemble pour les OEJV.

- **Programmation intégrée et holistique** – Politiques, stratégies et programmes doivent promouvoir les services de base globaux pour les enfants et les jeunes (l'approche de 'l'enfant dans son ensemble'). Tous les prestataires de service, y compris le gouvernement, la société civile et le secteur privé, devraient coordonner leurs efforts et collaborer à tout moment pour garantir les efforts d'orientation et de complémentarité.
- **Accent sur l'enfant et les droits de l'homme** – Les interventions devraient mobiliser les adultes (Prestataires de service, parents et autres personnes qui ont des obligations et responsabilités pour fournir les soins et soutien (tenants de la tâche)), les enfants et les jeunes (en fonction de leurs capacités d'évolution) pour qu'ils assument leurs rôles et responsabilités à satisfaire tous les besoins de développement des enfants et des jeunes. Tous les prestataires de services de développement doivent agir au mieux des intérêts des enfants et des jeunes qu'ils servent, avec en vue la protection, la promotion et l'accomplissement de leurs droits.

- **Perspective développementale** – les interventions devraient reconnaître les enfants et les jeunes comme du potentiel humain essentiel plutôt qu'un ensemble de problèmes et devraient habiliter et renforcer leurs capacités afin de réaliser leur plein potentiel humain (physique, psychologique, moral, spirituel, émotionnel, économique et politique). Elles devraient promouvoir la compréhension des droits et des responsabilités dès le plus jeune âge. Les services devraient prendre en considération les besoins spécifiques à l'âge des enfants et des jeunes.
- **Inclusion et non-discrimination** – Les décideurs, les concepteurs de programme et les prestataires de service devraient considérer la non-discrimination sous toutes ses formes, y compris sur la base du sexe, de l'âge, de la langue, de la religion, du statut socio-économique, du groupe culturel, de l'ethnicité et du statut d'invalidité, en particulier concernant la disponibilité et la validité des services, et garantir que la disponibilité des ressources et des services essentiels au développement pour tous les enfants et les jeunes.
- **Sensibilisation à la parité des sexes** – Politiques, stratégies et interventions devraient considérer les besoins spécifiques des filles et des garçons, des femmes et des hommes à tous les niveaux de planification, d'exécution, de supervision et d'évaluation.
- **Participative** – Enfants, jeunes et communautés doivent activement participer au développement des politiques, stratégies, programmes, méthodologies et instruments qui les affectent et non pas se contenter d'être des bénéficiaires passifs. Les interventions devraient être gérées, informées et appropriées par les bénéficiaires et les communautés, ce qui renforcerait l'idée que les familles et les communautés restent la première ligne de réponse. Les programmes et services devraient être conçus en mettant l'enfant et le jeune au centre. Une participation égale par tous les enfants et les jeunes, dans toutes les activités, est encouragée, y compris à travers des activités traditionnellement 'masculines' ou 'féminines'.

- **Transparent** – Toutes les institutions devraient opérer d'une manière ouverte et responsable. Des mécanismes devraient être mis en place pour garantir la responsabilité des communautés, des enfants et des jeunes ciblés par les programmes de développement. Les divers prestataires de service devraient partager leurs efforts et expériences pour renforcer la synergie.
- **Factuel** – Les programmes devraient être spécifiques au contexte et être informés par les évidences provenant des familles, communautés, pays et région. De telles évidences doivent être documentées et partagées au sein d'un réseau plus large.
- **Durabilité** – Les interventions et services devraient apporter des bénéfices à long terme aux enfants et les jeunes, y compris des bénéfices ayant le potentiel de durer toute une vie. Un continuum de services adéquats devrait être garanti continuellement sur une période donnée, en évitant les processus à court terme de prestations de service orientés sur des projets. Il est important de renforcer la capacité des familles et des communautés à proposer les services nécessaires aux enfants et aux jeunes afin d'assurer une durabilité à long terme. Ceci inclut également l'habilitation des enfants et des jeunes en les équipant de compétences en autonomie et en leur donnant les opportunités qui garantiront une génération de revenus et de salaires.

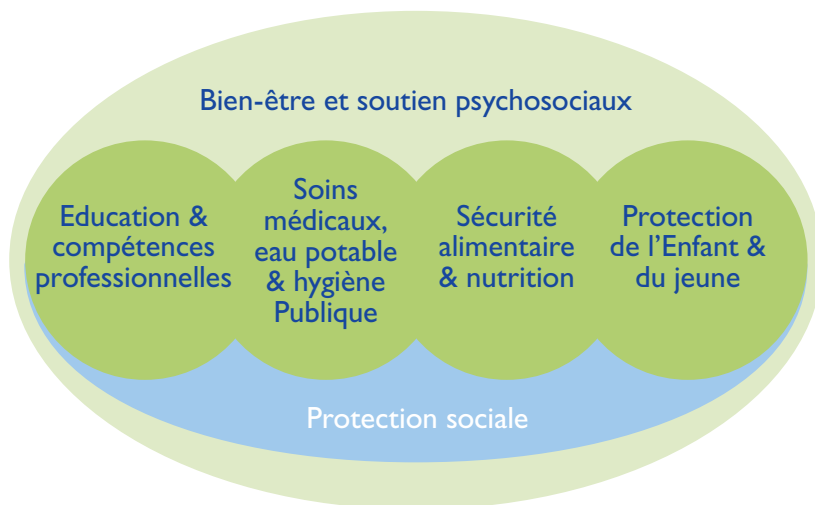
4. Besoins essentiel de/ et services pour orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables

4.1 Introduction

Dans ce contexte, un service est une ressource minimum absolue dont dépendent les êtres humains, en particulier les enfants et les jeunes pour survivre, atteindre un niveau de bien-être et réaliser à long terme leurs pleines capacités physiques, psychologiques, sociales, et spirituelles et vivre une existence comblée et gratifiante. Il se présente souvent sous forme de biens de consommation ou de services. L'absence d'un service de base sert habituellement d'indication de pauvreté absolue. On ne peut s'en dispenser, et son absence est une menace à la vie ou compromet la croissance et le développement des enfants et des jeunes. En fait, l'absence d'un service pourrait mettre en péril ou causer l'annulation d'autres services qui pourraient être disponibles. Ainsi, il est important que tous les services soient rendus disponibles en permanence d'une manière globale et holistique.

En accord avec l'objectif d'intégration régionale et de développement de la communauté de la SADC, les États Membres devraient entreprendre de fournir des services globaux fondamentaux pour tous les enfants et les jeunes de la région. La SADC a défini une série de services essentiels ou fondamentaux dont tous les enfants et les jeunes, y compris ceux qui sont catégorisés vulnérables dans la région, devraient bénéficier de manière à ce qu'ils atteignent leur développement optimum. Ces services essentiels sont groupés en six domaines primaires, comme le résume le schéma 2: i) éducation et compétences professionnelles, ii) soins médicaux, eau potable et services d'assainissement, iii) sécurité alimentaire et nutrition, iv) protection de l'enfant et du jeune, v) bien-être et soutien psychosociaux et vi) protection sociale.

Schéma 2: Besoins et domaines de service dans le cadre du Programme Minimum



Comme le décrit le schéma 2, la protection sociale, quelle que soit sa forme, est à la base de tous les autres services, en permettant de répondre aux besoins des enfants et des jeunes les plus pauvres et de leur garantir un accès aux services. Le bien-être et le soutien psychosociaux forment des besoins fondamentaux et un service indépendant ainsi qu'une composante transversale et intégrale d'autres besoins et services fondamentaux.

4.2 Résultats attendus

Lorsque le Programme Minimum sera complètement mis en place dans la région, les bénéfices suivants sont attendus:

- Tous les enfants vulnérables âgés de 0 à 8 ans auront l'attention et la stimulation dont ils ont besoin pour se développer normalement.
- Tous les enfants et jeunes vulnérables seront inscrits, présents et progresseront dans le système scolaire (maternelle, élémentaire, secondaire) et/ou tertiaire, formation professionnelle ou non-formelle qui les prépareront à gagner leur vie.
- Tous les enfants et les jeunes vulnérables et leurs tuteurs, quand nécessaire, auront accès aux soins médicaux préventifs et curatifs, y compris ceux liés au VIH et SIDA, l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.
- Tous les enfants et les jeunes vulnérables recevront quotidiennement une alimentation nutritive adéquate.
- Tous les enfants et les jeunes vulnérables seront protégés contre toutes formes d'exploitation, traitement injuste et danger et auront une identité nationale, des vêtements et un logement appropriés.
- Tous les enfants et les jeunes vulnérables et leurs familles ou tuteurs auront la garantie d'un niveau de vie acceptable grâce à un système de protection sociale qui inclut les transferts sociaux, un système d'assistance sociale opérationnel et d'autres filets de sécurité.
- Tous les enfants et les jeunes vulnérables et leurs familles ou tuteurs auront les compétences de vie et le soutien psychosocial nécessaire pour vivre des vies saines et productives.
- Tous les jeunes qui auront terminé une éducation formelle ou informelle ou un apprentissage ou qui seront hors du système scolaire seront capables de gagner un revenu ou de s'engager dans une activité de subsistance formelle ou informelle.

4.3 Services essentiels et complémentaires et responsabilité

Cette section esquisse les détails pour chaque domaine principal de besoin et service; les options de stratégie de prestations de service et les liens qui peuvent être appliqués sont décrits en détail dans les annexes A–F. Cette section montre les composantes de services nécessaires pour répondre à chacun des besoins principaux. Les composantes de services, cependant, ne sont qu'à titre indicatif et non pas exhaustif. Actuellement aux niveaux national et régional, ce sont des secteurs spécifiques qui répondent à ces besoins et services principaux mais souvent de manière verticale et non-complémentaire .

Cette partie évoque également certains services complémentaires qui, en plus des composantes de services, sont nécessaires pour satisfaire complètement et efficacement chaque besoin principal. La provision de services complémentaires tombe sous le mandat des autres secteurs ou participants. Le manque de ces services complémentaires peut constituer une barrière au secteur ou participant avec comme mandat primaire la prestation et la satisfaction d'un besoin de base ou service particulier.

Bien que nombre des services listés soient actuellement en place à divers niveaux à travers la région, ce document souligne que c'est la prestation du programme global d'interventions qui en fait peut mieux être à la hauteur pour les enfants et les jeunes vulnérables et démunis. Des liens ont été créés entre les domaines principaux de services et les objectifs des ODM lorsque cela est nécessaire.

Ce qui suit détaille donc les besoins et les services qui doivent être considérés par les États Membres comme étant le minimum pour les enfants et les jeunes vulnérables, avec en plus les services complémentaires requis pour les atteindre.

Éducation et compétences professionnelles

La responsabilité primaire pour ce domaine principal de besoin et service demeure avec le secteur et les participants responsables de l'éducation et du développement de compétence. Les secteurs qui coordonnent le développement de l'enfant et du jeune seront responsables du plaidoyer et de la supervision afin de garantir que les enfants et les jeunes vulnérables bénéficient de ces services.

L'éducation de base couvrira la maternelle pour le développement de la petite enfance ainsi que l'éducation primaire et secondaire.

L'éducation tertiaire, la formation professionnelle ou l'éducation non-formelle devront être proposées aux adolescents et aux jeunes vulnérables, basées sur des critères et des choix établis.

Le secteur responsable de l'éducation et du développement des compétences devra garantir la provision de frais scolaires, d'uniformes scolaires, du matériel scolaire (cahiers et matériel didactique), d'enseignants qualifiés et d'établissements scolaires sûrs, de compétences et de soutien psychosociaux pour tous les enfants et les jeunes, et de formation professionnelle, entrepreneuriale et de subsistance et de capacité de génération de revenu pour les adolescents et les jeunes.

Les programmes d'éducation devraient être conçus pour garantir l'accès à une éducation appropriée pour tous, et cela inclut cibler les apprenants plus âgés, les apprenants rescolarisés, les apprenantes enceintes, les apprenants séropositifs, les apprenants avec un handicap et les enfants et les jeunes qui ont des difficultés d'apprentissage, dans l'échiquier éducatif.

Les services complémentaires (sans lesquels un enseignement et un apprentissage efficaces pour les enfants et les jeunes vulnérables ne peuvent prendre place parce qu'ils affectent l'accès aux infrastructures et opportunités éducationnelles, scolarisation, rétention et accomplissement) devront être fournis lorsque requis en

collaboration avec d'autres secteurs et participants pertinents. Il s'agit des politiques et services de protection sociale qui garantissent l'accès des enfants et jeunes vulnérables aux services de base, tels que les transferts sociaux et en espèces et les subventions, le développement des infrastructures et des transports, documents d'identité (certificats de naissance et certificats de décès pour les parents/tuteurs) et soins et soutien psychosociaux.

ODM connexes et objectifs:

- a. D'ici 2015, les enfants du monde entier, garçons et filles, pourront terminer leurs études primaires (Objectif ODM 2A)
 - i. taux net d'inscription au primaire pour les OEV
 - ii. proportion des écoliers OEC commençant le cours préparatoire qui parviennent à la dernière année de l'école primaire
 - iii. proportion d'assiduité scolaire des orphelins par-rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans

- b. Éliminer la disparité entre les sexes à tous les niveaux de l'éducation pas plus tard qu'en 2015 (Objectif ODM 3A)
 - i. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes
 - ii. Proportion d'orphelins et autres filles et garçons vulnérables dans l'éducation primaire, secondaire et tertiaire et dans les centres de formation professionnelle

Service de santé, eau potable et services d'assainissement

La responsabilité primaire pour ce domaine principal de besoin et service demeure avec les secteurs et les participants responsables des services de santé, de l'approvisionnement en eau et de la gestion de l'environnement. Les secteurs coordonnant le développement de l'enfant et du jeune seront responsables du plaidoyer et de la supervision pour garantir que les enfants et les jeunes vulnérables bénéficient de ces services.

Les services de base requis pour répondre au besoin d'une bonne santé et d'une services d'assainissement comprend l'immunisation (contre la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, l'Haemophilus influenza de type b); les supplément de micronutriments, une alimentation thérapeutique et une thérapie de réhydratation orale pour les enfants plus jeunes; le traitement antirétroviral pour les enfants et les jeunes séropositifs; la protection et la prévention contre le paludisme, le VIH, la tuberculose et les grandes maladies ; les service de santé sexuelle et reproductrice et les prestations de service adaptées à l'âge des adolescents et des jeunes; l'assistance socio-psychologique et le soutien pour troubles et problèmes psychosociaux; l'approvisionnement en eau potable; l'hygiène et les informations et le matériel sur l'services d'assainissement et le contrôle de la pollution. Les secteurs qui coordonnent le développement de l'enfant et du jeune jouent également un rôle essentiel de plaidoyer et de supervision.

Les services de santé pour enfants doivent commencer avant la naissance avec des services médicaux aux niveaux maternel, du nouveau-né et du nourrisson/ jeune enfant, y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PMTCT), l'assistance socio-psychologique bénévole et le dépistage du VIH, le planning familial, la nutrition maternelle, les immunisations et les pratiques appropriées d'alimentation du nourrisson. Sans assistance prénatale et au début de la période néonatale, l'impact sur le taux élevé de mortalité infantile dans la région restera limité.

Les interventions médicales nécessaires du Programme Minimum sont basées sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la prévention à coût rentable des décès et des mauvaises santé contre les principales maladies de la région SADC. Actuellement, nombre d'États Membres ont en place des systèmes de santé qui font généralement ces interventions. Cependant, nombre d'orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables sont incapables d'accéder à ces services en raison des difficultés socio-économiques.

Les services complémentaires (sans lesquels l'accès universel au service de santé, à l'eau potable et aux services d'assainissement ne peut être réalisé) devront être fournis sur demande en collaboration avec d'autres secteurs et participants pertinents. Ceux-

ci incluent les services de protection sociale afin de permettre l'accès aux services de santé et d'services d'assainissement; les campagnes d'éducation et de sensibilisation; les services d'accueil pour adolescents et jeunes; et les services de protection de l'enfant et du jeune; des subventions alimentaires et nutritionnelles; et le soutien psychosocial.

ODM connexes et objectifs:

- a. Réduire de deux-tiers le taux de mortalité des moins de 5 ans, entre 1990 et 2015 (Objectif ODM 4A)
 - ii. taux de mortalité des moins de 5 ans chez les OEV
 - iii. taux de mortalité infantile chez les OEV
 - iv. proportion de vaccination contre la rougeole chez les OEV âgés d'un 1 an

- b. Parvenir d'ici 2015, à l'accès universel à la santé reproductrice (Objectif ODM 5B)
 - i. taux de prévalence contraceptive chez les adolescents et les jeunes sexuellement actifs
 - ii. taux de naissance chez les adolescents
 - iii. Couverture de soin anténatal pour les adolescents et les jeunes (au moins une visite et au moins quatre visites)
 - iv. besoin non-satisfait de planning familial chez les adolescents et les jeunes

- c. D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH et avoir commencé à inverser la tendance (Objectif ODM 6A)
 - i. prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 24 ans
 - ii. usage de préservatifs lors d'activités sexuelles à haut risque parmi les adolescents et les jeunes
 - iii. proportion de la population âgée de 15 à 24 ans avec une connaissance générale correcte sur le VIH et le SIDA

- d. D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA (Objectif ODM 6B)
 - i. proportion des enfants (0 à 14 ans) et des jeunes (15 à 24 ans) souffrant d'infection séropositive avancée avec accès aux médicaments antirétroviraux

- e. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance (Objectif ODM 6C)
 - i. taux d'incidence et de décès associés au paludisme parmi les enfants et les jeunes
 - ii. proportion des OEV de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire traitée à l'insecticide
 - iii. proportion des OEV fiévreux de moins de 5 ans qui sont traités avec des médicaments antipaludiques appropriés
 - iv. taux d'incidence, de prévalence et de décès associés à la tuberculose parmi les OEV
 - v. proportion de cas tuberculeux détectés et soignés dans le cadre de traitement court directement observé parmi les OEV

- f. Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base (Objectif ODM 7C)
 - i. proportion de foyers avec OEV utilisant une source améliorée d'eau potable
 - ii. proportion de foyers avec OEV bénéficiant d'un assainissement amélioré

Sécurité alimentaire et nutrition

La responsabilité primaire pour ce domaine principal de besoin et de service demeure avec les secteurs et les participants responsables de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Les secteurs coordonnant le développement de l'enfant et du jeune seront responsables du plaidoyer et de la supervision afin de garantir l'accès des enfants et des jeunes vulnérables à ces services.

Les services de base requis pour la sécurité alimentaire et la nutrition incluent la distribution de nourriture aux foyers vulnérables; l'évaluation et la supervision de la vulnérabilité; une subvention agricole pour les familles vulnérables; la production alimentaire, y compris des choix politiques et opérationnels et la promotion d'aliments nutritifs.

L'Agence des États Unis pour le Développement International définit la sécurité alimentaire comme suit "lorsque toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement et physiquement accès à une alimentation suffisante pour satisfaire les besoins nutritionnels pour leur permettre de mener une vie saine et productive". Selon l'Index 2010 Global sur la Famine, la couverture universelle d'un programme d'interventions de nutrition préventives pour les enfants de moins de 2 ans pourrait réduire le fardeau global de l'enfance affectée par la malnutrition de 25 à 36 pour cent (Institut International de Recherche de Politique Alimentaire, 2010).

L'alimentation et la nutrition sont particulièrement importantes pour garantir la croissance et le développement adéquats des enfants. La malnutrition de la petite enfance est irréversible et intergénérationnelle, avec des conséquences pour la santé adulte, y compris une capacité intellectuelle déficiente, un risque accru de maladie chronique relative au régime alimentaire et une réduction de la résilience aux chocs. Il a été démontré que le manque de nourriture est un obstacle important au succès éducatif parce que les enfants sont incapables d'apprendre lorsqu'ils ont faim. Il affecte également la productivité adulte. Tout cela contribue à un cycle continu de pauvreté. Les politiques alimentaires et agricoles et les directives sur la nutrition et les interventions devraient répondre aux divers besoins nutritionnels des communautés et des enfants d'âges différents et devraient reconnaître qu'une bonne nutrition commence avant la naissance.

Les services complémentaires (sans lesquels la sécurité alimentaire universelle et la nutrition ne peuvent être réalisées) devront être fournis sur demande en collaboration avec d'autres secteurs et partenaires pertinents. Ceux-ci incluent une alimentation supplémentaire et thérapeutique spécialisée; distribuer des suppléments en vitamine A et zinc lorsque nécessaire; améliorer la nutrition des femmes enceintes et des mères allaitantes; promouvoir l'allaitement; l'éducation sur la nutrition et l'assistance socio-psychologique; le soutien pour la protection sociale, y compris une distribution alimentaire ciblée pour les foyers vulnérables et pauvres.

ODM connexes et objectif:

- a. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre

de la faim (Objectif ODM 1C)

- i. prévalence d'enfants de moins de 5 ans de poids insuffisant
- ii. proportion de la population sous-alimentée

Protection de l'enfant et du jeune

La responsabilité primaire pour ce domaine principal de besoin et de service réside avec les secteurs et les participants responsables des affaires nationales internes et de la sécurité, de la sécurité et des services sociaux, du logement, du développement de l'enfant et du jeune et de la parité des sexes. Les autres secteurs et participants peuvent également collaborer pour assumer la responsabilité primaire .

Le logement et les vêtements, qui tombent dans ce domaine, peuvent chacun être considéré comme besoins principaux. Les services spécifiques incluent le renforcement des aptitudes et compétences psychosociales; la protection et la réhabilitation du danger physique, mental et psychologique et de toutes les formes d'abus, y compris la violence sexuelle et les mariages précoces; les enregistrements de naissances; la recherche de membres de la famille et réunification pour les enfants abandonnés et déplacés; l'assistance socio-psychologique et la réhabilitation; les droits de succession et l'assistance juridique; les soins alternatifs et leur accès, en particulier au sein de la famille de soutien ou des relations adultes; la prévention du travail des enfants; la protection et le soutien des enfants et des jeunes handicapés et la protection contre le trafic humain.

La Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant interdit explicitement les pratiques sociales et culturelles dangereuses, y compris le mariage précoce – elle précise que 18 ans est l'âge minimum pour le mariage.² L'enregistrement civil est essentiel pour que les enfants et les jeunes jouissent de leurs droits et accès aux services fondamentaux.

2 De même, la Charte Africaine pour la Jeunesse (Article 25) interdit les pratiques sociales et culturelles dangereuses mais ne mentionne pas le mariage précoce. Cependant, l'Article 8 sur la Protection de la Famille stipule, "Les jeunes hommes et jeunes femmes d'âge majeur qui se marient, devront le faire sur la base d'un consentement libre et devront jouir de droits et responsabilités équitables."

La famille est considérée comme le besoin le plus essentiel pour un enfant; par conséquent, rester avec la famille éloignée est la meilleure solution pour le développement des enfants en cas de décès ou autre absence des deux parents – mais uniquement si cette famille inspire des relations de confiance. Le service institutionnel ne devrait servir qu'en dernier recours. A travers la protection sociale, les familles éloignées peuvent être assistées pour garder les enfants.

ODM connexes et objectif:

- a. D'ici 2020, réussir à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
 - i. proportion de la population urbaine vivant dans des taudis

Le bien-être et soutien psychosociaux

(Pour une compréhension détaillée du soutien psychosocial, consulter le Cadre Régional Conceptuel pour le Soutien Psychosocial)

La responsabilité primaire pour ce besoin de base est collective et la réponse à ce besoin est obligatoire pour que tous les autres besoins fondamentaux soient atteints et maintenus. Elle peut être fournie principalement par la plupart des secteurs et intégrée dans leurs services habituels. Les services requis pour le bien-être psychosocial sont les suivants: i) aptitudes et connaissance psychologiques et sociales, ii) bien-être émotionnel et spirituel et iii) bien-être social. Ils comprennent affection et soins au sein d'un environnement familial; stimulation mentale précoce pour les enfants de maternelle; autonomie (requis pour la croissance personnelle, compréhension et maîtrise de l'environnement et des relations sociales, économiques, politiques et physiques); assistance socio- psychologique; aptitudes pour élever un enfant pour les mères adolescentes et les tuteurs plus âgés; aptitudes de leadership pour les adolescents et les jeunes; sports et récréation/jeux; communication; participation; assistance au développement cognitif pour les enfants handicapés et qui ont des problèmes scolaires; soutien pour développer des relations de confiance; soutien pour renforcer la sensibilisation morale et la capacité de compassion; inculquer un comportement

pour un amour inconditionnel et service communautaire inconditionnel; et inculquer des attitudes positives et optimistes pour l'avenir.

Les interventions de soutien psychosocial améliorent le bien-être psychologique, social, émotionnel et spirituel des enfants vulnérables, des jeunes et des tuteurs. Les enfants et les jeunes de divers groupes d'âge demandent des services psychosociaux différents en raison des vulnérabilités différentes associées à leur groupe d'âge et à leurs besoins développementaux. Bien qu'il existe un besoin pour une certaine assistance psychosociale spécialisée, il sera plus facile d'arriver à une approche holistique et globale en intégrant le soutien psychosocial à toutes les interventions. Cette approche 'd'intégration' permet aux enfants et aux jeunes d'avoir plusieurs points d'entrée et facilite l'offre d'assistance à travers la communauté.

Protection sociale

La responsabilité primaire est généralement l'apanage des secteurs qui sont responsables de la coordination des finances, du développement économique et des services responsables de la réduction de la pauvreté ainsi que les bailleurs de fonds, la communauté des affaires et le système de soutien communautaire. Les secteurs qui coordonnent le développement de l'enfant et du jeune jouent également un rôle essentiel de plaidoyer et de supervision.

Parce que les systèmes de soins et de soutien de la famille immédiate pour les enfants et les jeunes sont probablement interrompus et ne peuvent plus fonctionner, ils nécessitent une assistance externe directe pour restaurer les services et réhabiliter des cas souvent extrêmes de privation. Une protection sociale ciblée est essentielle pour les enfants et les jeunes vulnérables.

Les transferts et services ou les interventions des services de la protection sociale aident les individus et les familles à faire face aux risques et à l'adversité (y compris les urgences) afin d'alléger l'extrême pauvreté et la privation et garantir un minimum de

dignité et de bien-être tout au long de la vie (UNICEF, 2008). La protection sociale peut prendre des formes différentes, telles qu'une aide pour des transferts directs d'argent liquide ou en nature pour mieux accéder aux services, systèmes initiés et menés par la communauté pour soutenir les vulnérables et les démunis, une aide pour les activités génératrices de revenus ou l'association des foyers dirigés par un enfant avec un tuteur attentif ou des institutions pour soutenir les moyens de subsistance.

La protection sociale peut servir à stopper le cycle de pauvreté, par exemple lorsque les enfants plus âgés, les jeunes et les familles d'enfants vulnérables sont habilités grâce à un moyen de subsistance durable et des capacités d'autonomie (au moyen de lois, politiques et programmes préférentiels). Les transferts sociaux ont besoin d'être soutenus par un système efficace d'aide sociale et de stratégie d'éradication de la pauvreté. Un programme de transfert social devrait tenir compte de la possibilité d'une autonomie individuelle et du foyer à long terme.

ODM connexes et objectifs

- a. réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
 - i. proportion de la population vivant avec moins de US\$1 (PPP) par jour
 - ii. indice de pauvreté (part du quintile le plus bas dans la consommation nationale)

- b. Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif (Objectif ODM 1B)
 - i. indice emploi-population chez les jeunes vulnérables (hommes et femmes)

- c. Proportion de jeunes vulnérables employés (hommes et femmes) vivant avec moins de US\$1,25 par jour
 - i. en collaboration avec des compagnies pharmaceutiques, donner l'accès à des médicaments essentiels abordables dans les pays en développement
 - ii. proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels abordables sur une base durable.

5. Soutien et distribution du Programme Minimum de Services

Au niveau régional, le Programme Minimum sera soutenu par une orientation et assistance technique de la part du Secrétariat de la SADC. Cependant, la prestation au niveau pays restera sous la responsabilité de chaque État Membre. Initialement, il est essentiel que chaque État Membre évalue sa situation actuelle et détermine les moyens les plus efficaces pour mettre en place les services essentiels intégrés décrits dans le Programme Minimum dans le cadre de leur contexte national.

5.1 Plaidoyer

Le plaidoyer est nécessaire pour renforcer l'ensemble de la coordination et de la supervision des réponses OEJV aux niveaux national et sous-national. La société civile et les partenaires de développement peuvent travailler ensemble pour réclamer aux ministères pertinents une provision budgétaire plus importante afin de mettre en œuvre le Programme. Tous les efforts de plaidoyer doivent insister sur le caractère interdépendant des solutions et des besoins pour arriver à une réponse totalement intégrée.

Il faut en faire plus pour mettre davantage l'accent sur/ et trouver plus de solutions pour les jeunes vulnérables. Il n'y a pas assez de données sur leurs besoins et leur situation parce que les interventions et les ressources existantes portent principalement sur les enfants. Un plaidoyer énergique établissant un lien entre la situation des jeunes vulnérables et celle des enfants vulnérables aidera à institutionnaliser le concept de leurs vulnérabilités partagées et la nécessité d'un soutien continu jusqu'à la transition vers la phase adulte.

5.2 Développement des compétences intersectorielles

Le Programme Minimum s'ajoute à une approche basée sur les droits qui reconnaît les enfants et les jeunes vulnérables comme des sujets de droits et non pas comme objets de charité. Toute programmation doit émaner d'une bonne compréhension de l'approche centrée sur l'enfant et le jeune et de la vision holistique subséquente des enfants et des jeunes vulnérables qui dérive de cette perspective. Les services ne peuvent plus être proposés en isolation; ils doivent être conçus en restant bien conscients de tous les liens potentiels avec d'autres services. Tous les prestataires de service devraient comprendre ce qui est disponible dans les autres domaines de services; il est essentiel de mettre en place un engagement régulier entre les domaines de services pour promouvoir et maintenir les relations étroites.

5.3 Coordination et orientation

Aux niveaux régional et national, un soutien général peut être mis en place grâce à des politiques qui ciblent les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables et leurs familles ou tuteurs. L'analyse de situation menée comme préface pour développer le Programme Minimum a confirmé que la coordination générale des réponses OEJV aux niveaux national et sous-national est faible. Pour que le Programme Minimum soit efficace, la coordination doit être renforcée au niveau interministériel ainsi qu'aux niveaux du district et de la communauté, y compris le développement de partenariats efficaces entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé.

Il est nécessaire d'harmoniser les divers structures et programmes qui existent pour les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables afin de garantir un continuum de services qui vont au-delà de 18 ans, fournissant ainsi un soutien adéquat pour les jeunes vulnérables. Il est vital d'avoir des mécanismes fonctionnels de référence et des liens définis entre les prestataires de services lors de la prestation de soins et soutien globaux. Le Programme Minimum progressera mieux si on développe une politique d'ensemble au niveau national qui aborde les besoins des enfants et des

jeunes vulnérables. Ce plan national doit être accompagné de plans opérationnels subsidiaires et complémentaires aux niveaux national, de district et communautaire qui sont développés en collaboration avec la communauté, y compris les participants de la société civile. Ces plans opérationnels utilisent des outils d'orientation similaires afin de faciliter la compréhension à travers les domaines de services. Les systèmes d'orientation doivent être mis en place au niveau communautaire et également soutenus aux niveaux de district et national.

5.4 Structure juridique

La prestation du Programme Minimum requiert des structures juridiques favorables dans chaque État Membre. Ces structures incluent de mandater différents acteurs et secteurs pour travailler en équipe et en collaboration dans le cadre de mécanismes particuliers de coordination qui encouragent la prestation globale de services pour les communautés vulnérables. Les structures devraient être conçues en accord avec les engagements pris par les États Membres par le biais de leur ratification de la CDE, l'ACRWC et de la Charte pour la Jeunesse Africaine ainsi que les accords SADC régionaux, y compris le Cadre Stratégique pour les Orphelins et autres Enfants et Jeunes Vulnérables. Nombre de pays ont fait des progrès sur des problèmes importants, tels que l'éducation primaire universelle et les lois sur la succession; cependant, il reste des lacunes qui doivent être abordées, en particulier relatives aux droits des jeunes femmes, des enfants handicapés et à la protection sociale. Les États Membres devraient promulguer des lois et des politiques qui protègent les droits des enfants et des jeunes vulnérables et assurer leur accès aux services essentiels de qualité. Il est nécessaire de reconnaître et d'aborder les inconsistances entre la jurisprudence et le droit coutumier et de garantir une approche basée sur les droits. Les prestataires de services, les autres responsables et les bénéficiaires doivent être sensibilisés sur leurs droits et leurs responsabilités pour concrétiser ces documents.

5.5 Participation et habilitation des enfants et des jeunes, des familles et des communautés

Au mieux, le fait d'habiliter les enfants vulnérables, les jeunes, les familles et les communautés avec des opportunités de subsistance, telles que des aptitudes entrepreneuriales génératrices de revenus et d'emploi (par la formation et, lorsqu'approprié, l'accès à un crédit abordable), leur permet un meilleur accès à tous les services fondamentaux (au niveau familial). Les programmes de protection sociale et les politiques et stratégies d'opportunité préférentielle visant à habilitier les enfants et les jeunes vulnérables et leurs familles sont extrêmement utiles pour promouvoir l'autonomie et réduire la dépendance sur un soutien ad-hoc – imprévisible – à court terme associé à l'idée de charité.

L'engagement de tous les participants, depuis les bénéficiaires directs jusqu'au niveau régional, est essentiel pour garantir durabilité et appropriation. Tous les participants doivent être impliqués dès le début du travail sur l'intégration du Programme Minimum de manière à former un consensus sur les approches et pour déterminer ce qui est approprié à chaque étape de la prestation de service. De plus, les tuteurs et les enfants et les jeunes vulnérables ont le droit d'être impliqués dans la planification des programmes et des politiques qui impacteront et influenceront leurs vies. Cette participation aidera à renforcer la qualité des services et garantira une réponse selon les besoins des bénéficiaires et d'une manière socialement et culturellement appropriée.

5.6 Ressources humaines et financières adéquates

Afin de mettre en place le Programme Minimum au niveau national, il faut un investissement en capital humain et suffisamment de ressources financières. Ces ressources doivent être consacrées à long terme à garantir la pérennité de la réponse. Le développement des capacités humaines est également essentiel pour renforcer les aptitudes afin de mettre efficacement en œuvre le Programme Minimum. Ceci

devrait inclure la formation du personnel pour garantir que les ressources humaines employées et impliquées dans le travail avec les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables soient suffisamment compétentes et qualifiées pour leur rôle ou tâche. De plus, l'assurance de la qualité et les impératifs éthiques obligent les gouvernements et les prestataires de services à assurer une supervision et un suivi adéquats des agences et des individus fournissant des services aux enfants et jeunes vulnérables et à leurs tuteurs. Tous les prestataires de services et les décideurs doivent être orientés vers la pratique de prestation globale de services que promeut la SADC.

Les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds peuvent envisager l'alignement des mécanismes de financement sur la prestation globale de services et l'intégration de la programmation des OEJV dans les plans de développement national. Un tel changement garantirait que la priorité soit donnée aux besoins collectifs des enfants et des jeunes plutôt qu'à des secteurs spécifiques. Les ressources financières devraient provenir de la communauté internationale et nationale de bailleurs de fonds et du secteur des affaires par le biais du gouvernement et des organisations non-gouvernementales.

5.7 Partenariats efficaces

Pour que des programmes réussissent à long terme, il est nécessaire qu'il y ait un lien solide entre le gouvernement national, le secteur privé et la société civile. Actuellement, la société civile et le gouvernement proposent des services; ces deux entités doivent travailler ensemble (planifier, mettre en œuvre, superviser et évaluer les politiques, les stratégies et les programmes) pour satisfaire l'ensemble des besoins des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables. Les actions de la société civile devrait être conformes aux politiques et priorités des OEJV d'un gouvernement national, permettant ainsi à chaque niveau de fournir les meilleurs soins et services possibles et garantir l'harmonisation, la coopération et des mécanismes efficaces d'orientation entre les divers prestataires de service.

6. Gestion de la connaissance, supervision, évaluation et compte-rendu

Pour dépister et identifier les enfants et les jeunes vulnérables avant qu'ils ne souffrent de privations mais aussi pour identifier ceux déjà démunis exige un système de supervision et d'évaluation et une gestion solide de l'information, avec une capacité en ressources humaines compétentes jusqu'au niveau communautaire. Ceci est particulièrement important parce que les enfants et les jeunes peuvent entrer ou sortir de la vulnérabilité à différentes périodes, selon le changement de situations dans leur environnement. Le système devrait pouvoir déterminer dans quelle mesure tous les services fondamentaux atteignent les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables; le système devrait adopter une approche multisectorielle et intersectorielle intégrée qui met à contribution tous les prestataires de services pertinents et primaires. Avec ce système, les États Membres devraient coordonner les progrès des services globaux à travers les secteurs d'une manière coordonnée et rendre compte aux niveaux national et régional.

6.1 Gestion des connaissances

Il est nécessaire de saisir et partager les informations sur les orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables aux niveaux national et régional. Il existe des bases de données, mais peu de pays ont des bases de données nationalement disponibles. Là où elles existent, l'information n'est pas toujours largement partagée, il y a des problèmes de technologie, et la disponibilité demeure une préoccupation.

L'intérêt est là pour créer un système régional de gestion de connaissances. Une variété d'individus consultés (lors du développement du Programme Minimum) ont conseillé qu'un système de gestion de l'information OEJV devrait inclure les points suivants: études OEJV, bonnes pratiques, évaluations, rapports, bases, indicateurs OEJV, politiques et structures OEJV, profils des pays, nombres d'OEJV par pays, nombres d'individus ayant accès aux services essentiels, types de services essentiels disponibles, nombres d'individus affectés par la pauvreté, VIH ou SIDA, conflit, déplacement et trafic humain.

Un tel système faciliterait l'accès aux données, permettrait des évaluations rentables, faciliterait le suivi des problèmes soulevés par la question des orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables et le partage de pratiques régionales et des leçons apprises. Le partage d'informations devrait se faire au moyen de forums, conférences, brochures, bulletins d'informations, réseaux d'organisations dans chaque pays, internet (les sites web et email) et rapports.

Des systèmes de gestion de l'information à assise communautaire devraient être mis en place pour que les données soient collectées au niveau national et disséminées dans la communauté. C'est par l'analyse des données collectées et l'évaluation des améliorations que les communautés pourront mieux plaider.

6.2 Documentation, partage et utilisation des pratiques éprouvées

La distribution du Programme Minimum d'une manière générale se fera probablement en utilisant des approches différentes dans divers pays et communautés. Il sera important d'identifier les méthodologies et stratégies qui fonctionnent bien aux niveaux national et régional et de les partager pour adaptation et amélioration.

6.3 Supervision et évaluation

Il est nécessaire de définir et évaluer la qualité et l'amélioration à tous les niveaux: bénéficiaire individuel, famille, communauté et systèmes de prestation de services. Au niveau individuel, l'enfant/ le jeune/ le tuteur a un rôle pour définir la qualité à partir de leur perspective et de contribuer à l'évaluation et l'ultime amélioration des services.

Le processus de réflexion continue sur l'accomplissement des objectifs est vital pour améliorer la prestation de services. Les communautés devraient travailler avec les prestataires de services pour identifier les obstacles qui entravent la prestation de services et travailler ensemble pour combler les lacunes. Un système de gestion d'information à assise communautaire est une nécessité absolue.

Les États Membres devront convenir de la fréquence de supervision du Programme Minimum. Ceci peut être incorporé dans les activités de supervision existantes, telles que l'intégration des indicateurs dans le Système de Gestion de l'Information sur l'Education (SGIE), le Système de Gestion de l'Information sur la Santé (SGIS) et les Enquêtes Démographiques et Sanitaires (EDS). La supervision peut être menée par l'usage de listes de contrôle, enquêtes ou évaluations complètes. Cette supervision régulière est cruciale pour identifier les lacunes dans/ et les obstacles à la provision qui peuvent être corrigés au fur et à mesure.

De plus amples détails sur la supervision et l'évaluation du Programme Minimum sont articulés dans le Cadre SADC de Supervision et d'Évaluation et le Plan de Renforcement des Capacités pour les Orphelins et Autres Enfants et Jeunes Vulnérables.

6.4 Développement des indicateurs

L'évaluation des progrès de prestation du Programme nécessite une série d'indicateurs qui peuvent changer avec le temps. Superviser la prestation du Programme Minimum donnera un sentiment de progression vers la réalisation des indicateurs des ODM. Les

Programmes englobant ces normes devraient donc adopter des indicateurs qui sont facilement mesurables dans le cadre de leur programme et n'ont pas nécessairement besoin d'évaluations à grande échelle pour montrer des évidences.

Pour mettre en place un programme qui prend une approche adaptée au développement, il est nécessaire de superviser les résultats en utilisant la catégorisation selon l'âge et le sexe. Les indicateurs OEJV qui catégorisent selon l'âge et le sexe devraient être intégrés dans les plans stratégiques existants et les systèmes de gestion de l'information (tels que SHMIS, SGIS et EDS).

Échantillon proposé d'indicateurs nationaux

Les indicateurs échantillons sont proposés dans les sections suivantes qui peuvent être utilisées pour superviser et évaluer au niveau national. Les indicateurs pour mesurer et dépister les changements dans la protection sociale doivent être développés conformément aux normes internationales et nationales. Il est nécessaire de superviser les résultats en utilisant la catégorisation selon l'âge et le sexe, par conséquent les indicateurs et les processus de collecte des données devraient être classés en fonction de l'âge et du sexe.

Deux indicateurs communs seront constamment évalués comme suit pour tous les services:

- La proportion d'enfants et de jeunes vulnérables qui sont orientés avec succès vers n'importe quel ou plusieurs des services de base du Programme Minimum. Cette orientation se fera sur deux fronts, évaluant le nombre de références reçues par un prestataire ou un secteur de services spécifique et le nombre d'orientations pour d'autres secteurs proposés par un prestataire ou secteur de services spécifique.
- Un index composite peut être évalué sur le degré d'adhésion des prestataires de services aux principes de prestation globale de services du Programme Minimum.

Éducation et indicateurs d'aptitudes professionnelles

Ce qui suit sont des suggestions pour indicateurs de supervision et d'évaluation de la prestation des services d'éducation et compétences professionnelles:

Échantillon d'indicateurs	
Indicateur national	Indicateur de programme
<ul style="list-style-type: none">• Proportion des OEJV qui vont régulièrement à l'école• Taux de remise de diplômes	<ul style="list-style-type: none">• Proportion des OEJV inscrits à la maternelle, à l'école ou dans un établissement professionnel• Proportion d'enfants bénéficiant du service EDPE• Proportion des OEJV passant dans la classe supérieure• Proportion des enfants et des jeunes vulnérables scolarisés orientés vers d'autres services de base

Santé, eau potable et indicateurs de services d'assainissement

Ce qui suit sont des suggestions pour indicateurs de supervision et d'évaluation de la prestation de services de santé et de services relatifs à l'assainissement:

Échantillon d'indicateurs	
Indicateur national	Indicateur de programme
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité chez les moins de 5 ans • Taux de mortalité infantile • Proportion des enfants âgés d'1 an vaccinés contre la rougeole • Taux de prévalence contraceptive • Taux de naissance chez les adolescents • Couverture de soin anténatal (au moins une visite) • Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide • Proportion d'enfants de moins de 5ans affectés par la fièvre qui sont traités avec des médicaments antipaludiques appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des enfants de 0 à 5 ans complètement vaccinés dès la première année • Proportion des OEV jouissant d'une croissance normale pour leur âge • Pourcentage de la réduction du nombre de filles et de jeunes femmes qui signalent le manque d'accès aux serviettes hygiéniques, savon et autres produits de base pour l'hygiène féminine • Proportion des enfants et des jeunes vulnérables orientés avec succès vers des traitements médicaux, d'assainissement et autres services fondamentaux

Indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition

Ce qui suit sont des suggestions pour indicateurs de supervision et d'évaluation de la provision de sécurité alimentaire et de services relatifs à la nutrition:

Échantillon d'indicateurs	
Indicateur national	Indicateur de programme
<ul style="list-style-type: none">• Poids insuffisant à la naissance• Allaitement exclusif• Déficience en iode• Supplément en vitamines A• Déficience en fer et anémie	<ul style="list-style-type: none">• Proportion des OEV âgés de 0 à 5 ans dont les fiches de santé reflètent une croissance normale pour l'âge• Proportion des enfants et des jeunes vulnérables orientés avec succès vers des services médicaux, d'assainissement et autres services fondamentaux• Proportion de foyers vulnérables ayant accès à une alimentation nutritive• Proportion des jeunes en zone rurale et des foyers d'orphelins et autres enfants et jeunes vulnérables ayant accès aux technologies agricoles

Indicateurs de protection de l'enfant et du jeune

Ce qui suit sont des suggestions pour indicateurs de supervision et d'évaluation de la prestation de services pour la protection de l'enfant et du jeune:

Échantillon d'indicateurs	
Indicateur national	Indicateur de programme
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays ayant un mécanisme de dépistage et de résolution les cas signalés d'abus • Proportion des OEJV en établissement de soins • Proportion des adolescentes qui tombent enceintes et sont mariées • Proportion d'enfants chefs de foyer 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion des OEJV qui signalent des abus et dont le cas est résolu • Proportion des OEJV qui parlent d'un soutien matériel de base • Proportion des enfants et des jeunes vulnérables orientés avec succès vers les services de protection de l'enfant et du jeune et d'autres services fondamentaux • Proportion des enfants dont la naissance est déclarée • Proportion des enfants et des jeunes en situation de conflit armé ou en situations d'urgence qui ont une réponse à leurs besoins fondamentaux • Nombre de nouveaux OEJV recevant un soutien psychosocial • Nombre de nouveaux OEJV recevant une assistance juridique • Nombre d'enfants vivant hors du milieu familial et nouvellement réunis au sein d'un environnement familial • Proportion d'enfants et de jeunes handicapés recevant une assistance spécialisée • Nombre de nouveaux OEJV bénéficiant d'une aide au logement • Proportion des enfants et des jeunes retirés de situations de travail dangereux

Bien-être psychosocial et indicateurs de soutien

Ce qui suit sont des suggestions d'indicateurs à utiliser lors de la supervision et l'évaluation de la prestation globale de services de soutien psychosocial aux enfants et aux jeunes vulnérables.

Échantillon d'indicateurs	
Indicateur national	Indicateur de programme
<ul style="list-style-type: none">• Proportion des enfants et des jeunes et leur tuteurs exposés aux abus, traumatismes, conflits armés ou situations d'urgence qui signalent avoir bénéficié d'un éventail approprié de services de soutien psychosocial (PSS)• Proportion d'enfants et de jeunes recevant des services PSS qui font part d'un sentiment de sécurité, d'assurance et d'espoir pour l'avenir• Proportion des OEJV qui démontrent une volonté de prendre une responsabilité sociale et un rôle de direction défini au sein de la famille ou de la communauté• Proportion des OEJV qui disent former et maintenir des relations positives avec les tuteurs, les pairs et les membres de la communauté autour d'eux après avoir bénéficié des services PSS	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de pays avec une législation, politique ou structure programmatique sur la prévention, la protection, le traitement et la réhabilitation des enfants et des jeunes abusés• Nombre d'OEJV, membres de famille et tuteurs qui ont reçu une formation de base sur les services PSS• Proportion des secteurs de service ou prestataires qui étendent l'assistance psychosociale à tous les programmes de soins et de soutien pour enfants et jeunes• Proportion des enfants et des jeunes vulnérables orientés avec succès vers les PSS et autres services fondamentaux• Index de capacité institutionnelle pour fournir un soutien psychosocial

Indicateurs de protection sociale

Ce qui suit sont des suggestions d'indicateurs à utiliser dans la supervision et l'évaluation de la prestation de services de protection sociales:

Échantillon d'indicateurs	
Indicateur national	Indicateur de programme
<ul style="list-style-type: none">• Taux de chômage chez les jeunes• Proportion des foyers dirigés par des jeunes (âgés de 18 à 25 ans) et personnes âgées sans source de revenu	<ul style="list-style-type: none">• Proportion de jeunes au chômage recevant une aide pour générer des revenus• Proportion de jeunes engagés dans une activité génératrice de revenu• Proportion des OEV recevant de l'argent ou autre transfert social• Nombre de secteurs ou ministères du gouvernement rapportant une assistance spécifique pour les OEV et leurs familles/tuteurs• Proportion d'enfants et de jeunes vulnérables orientés avec succès pour une protection sociale et d'autres services de base

Références



Union Africaine, Recherche sur l'évaluation de la sécurité alimentaire, 2005.

Union Africaine, Charte sur la Jeunesse Africaine, Commission de l'Union Africaine, Addis Ababa, 2006.

Déclaration Alma Ata: Wikipedia. Déclaration Alma Ata. en.wikipedia.org/wiki/Alma_Atata_Declaration

Antonovsky, A., *Health, stress and coping*, (Santé, stress et résolution) San Francisco: Jossey-Bass, 1979.

Csaky, C., *Keeping Children Out Of Harmful Institutions (Garder les enfants hors d'institutions dangereuses)*. Save the Children UK and the Save the Children Child Protection Initiative.

Dawes, A., *Report on the Child and Adolescent Mental Health Policy Guidelines Workshop*, (Rapport de l'atelier sur les directives politiques concernant la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent) Étude commandée par le Département National de la Santé, Afrique du Sud, Bibliothèque HSRC, Ville du Cap, 2003.

Dzirikure, M., "Towards A Management Approach for Sustainable Social Development Programmes for Orphans in Southern Africa: Application of Systems Theory", (*Vers une approche de gestion pour les programmes de développement social durable pour les orphelins en Afrique Australe*) Application de la théorie des systèmes) Thèse doctorale en Études de Leadership, Université du Kwazulu Natal, Durban, 2010.

Geoff Foster, *Bottlenecks and Drip-feeds: Channelling resources to communities responding to orphans and vulnerable children in southern Africa*, (Goulets d'étranglement et perfusion alimentaire: Acheminer les ressources aux communautés s'occupant des orphelins et des enfants vulnérables en Afrique Australe) Save the Children Fund, London, 2005.

Glynis Clacherty, *Poverty Made this Decision for Me: Children in Musina: Their experiences and needs*, 2003. (La pauvreté a décidé pour moi: Les enfants de Musina: Leurs expériences et leurs besoins)

Hermann, H., Saxena, S., Moddie, R., eds., *Promoting Mental Health, Concepts, Emerging Evidence and Practice* (Promouvoir la santé mentale, les concepts, les évidences émergentes et la pratique), 2005. Disponible à: www.who.int/mental_health/evidence/promoting_mhh.pdf

Équipe de Travail Inter-Agence sur le VIH & les jeunes gens, (*Aperçu des Interventions VIH pour l'orientation des jeunes gens*) *Overview of HIV interventions for young people guidance brief*, 2008.

Institut International de Recherche sur la Politique Alimentaire, Concern Worldwide et Welthungerhilfe, "Global Hunger Index: The Challenge of Hunger – focus on the challenge of child under-nutrition", (*Index sur la famine globale: le problème de la faim – focus sur le problème de malnutrition de l'enfant*) Dossier IFPRI no. 65, octobre 2010:6.

Organisation de l'Union Africaine, Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, Commission, de l'OUA, Addis-Abeba, 1999.

Pinheiro, P. S., *World Report on Violence Against Children* 2006. Independent Expert for the United Nations Secretary-General's Study on Violence Against Children. (Rapport mondiale sur la violence contre les enfants, 2006. Expert indépendant pour l'étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants) New York: Nations Unies, 2006.

Groupe de Travail Psychosocial, *Psychosocial intervention in complex emergencies* (Intervention psychosocial en cas d'urgences complexes), La Session du Groupe de Travail Psychosocial, Octobre 2008, Édimbourg.

Raphael, A., *Enfants et SIDA: Augmenter la réponse de l'UNICEF en Afrique Orientale et Australe*, UNICEF, Nairobi, 2007.

REPSSI, *Glossaire de Termes Psychosociaux clés et connexes*, REPSSI, Johannesburg, 2010.

SADC, *Soin et soutien général pour les OEV & Y dans la SADC: Cadre Stratégique et programme d'action 2008-2015*, Secrétariat de la SADC, Gaborone, 2008.

SADC, "Protocole SADC de la parité des sexes et du développement", Secrétariat de la SADC, Gaborone, 2008.

SADC, "Plan d'Action Stratégique décennal de la SADC sur la Lutte Contre le Trafic de Personnes, En particulier les Femmes et les Enfants (2009-2019)", Secrétariat de la SADC, Gaborone, 2009.

Save the Children UK, (*Soin pour enfants infectés et ceux affectés par le VIH/SIDA: Un manuel pour la Communauté des Agents de Santé*) *Care for Children Infected and Those Affected by HIV/AIDS: A Handbook for Community Health Workers*, Kampala, Ouganda, 2003.

Save the Children UK, (*Enfants en mouvement*) *Children on the Move*, 2007.

Convention de la Haye sur la Protection des Enfants et Coopération relative à l'Adoption Inter-pays, 1993 (mis en vigueur en 1995)

ONUSIDA, Organisation Mondiale de la Santé, UNICEF, *Vers un accès universel: Augmenter les interventions prioritaires sur le VIH et SIDA dans le secteur de la santé: Compte-rendu*, ONUSIDA, Genève, 2009.

Programme de Développement des Nations Unies, *Rapport sur le développement humain*, 2008.

UNESCO, 2008 stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx

United Nations, Convention sur les Droits de l'Enfant, Nations Unies, New York, 1989.

UNICEF, (Enfants au bord de l'abîme) *Children on the Brink*, UNICEF, New York, 2004.

UNICEF, *Mariage précoce: Une pratique traditionnelle dangereuse: une exploration statistique*, 2005. Disponible à: www.ilo.org/ipec/Regionsandcountries/Africa/lang--en/index.htm

UNICEF, *Génération orphelines et vulnérables de l'Afrique: Enfants affectés par le SIDA*. UNICEF, ONUSIDA et PEPFAR, New York, 2006.

UNICEF, *Enfants avec handicaps: Stopper la discrimination et promouvoir la participation, le développement, et l'inclusion*, Programme UNICEF d'orientation, 2007.

UNICEF, *Protection sociale en Afrique Orientale et Australe: Une structure et stratégie pour l'UNICEF*, UNICEF ESARO, Nairobi, 2008.

UNICEF, *Le Statut des enfants de l'Afrique 2008: survie de l'enfant*, UNICEF, New York, 2008.

UNICEF, *Les enfants et le SIDA: Quatrième rapport inventaire*, UNICEF, New York, 2009.

UNICEF, *Statut du rapport des enfants du monde*, UNICEF, New York, 2009

UNICEF, ONUSIDA, OMS et UNFPA, *Les enfants et le SIDA: Quatrième rapport inventaire*. UNICEF, New York, 2009.

UNICEF, *Statut des Enfants sur le plan mondial 2010*, UNICEF, 2010.

UNICEF-ESARO, www.unicef.org/infobycountry/esaro.html

Organisation Mondiale de la Santé, *Étude multinationale sur la santé des femmes et les violences domestiques contre les femmes*, 2005.

Organisation Mondiale de la Santé, *Statistiques sur la santé globale 2009*, OMS, Genève, 2009.

Organisation Mondiale de la Santé, *Statistiques sur la santé globale 2010*, OMS, Genève, 2010.

Annexe: Matrices détaillées sur les services fondamentaux et complémentaires

Les matrices sont présentées pour chaque besoin essentiel et domaine de service et classées dans des annexes de A à F.

Chaque matrice se compose de cinq sections: le défi ou la lacune qu'il faut aborder, le service requis, à qui revient la responsabilité de sa prestation, sous quelle forme proposer ce service et à quels autres secteurs ou services complémentaires il est lié, comme l'explique ce qui suit:

Défi se réfère à la lacune ou au problème qu'il faut actuellement aborder et qui compromet l'accès des enfants et des jeunes vulnérables aux besoins ou services fondamentaux. Ceux-ci peuvent être également décrits comme étant des obstacles qui entravent l'efficacité des prestataires de services ou des secteurs spécifiques à proposer les services pour lesquels ils sont mandatés.

Service se réfère au but ou à l'activité spécifique pour aborder le défi ou la lacune qui remet en cause la réponse à un besoin fondamental particulier.

Responsabilité se réfère aux prestataires qui ont la responsabilité primaire de proposer un service essentiel spécifique et les secteurs de prestation de service secondaire ou les fournisseurs qui doivent travailler étroitement ou collaborer avec eux. Le service ou la stratégie requiert un engagement des divers prestataires de service pour 'souder' leurs efforts dans la prestation du minimum fondamental de services requis au niveau régional, national, communautaire et familial.

Mécanisme de prestation se réfère au processus de mise en œuvre du service.

Relations avec des secteurs complémentaires offrent une description concise des liens intersectoriels qui devraient être développés afin de garantir une prestation de service globale.

Les interventions sont orientées au niveau individuel, au niveau parental/de l'agent de soin/familial, au niveau de la communauté et des systèmes.

Annexe A: Éducation et compétences professionnelles

La matrice ci-dessous identifie certains des obstacles majeurs auxquels font face les enfants et les jeunes vulnérables pour accéder à l'éducation et propose des stratégies pour y pallier afin que ces derniers jouissent des mêmes droits et accès à l'éducation que les autres dans leur pays.

NOTE: Il est important de reconnaître que la liste des problèmes n'est pas exhaustive; les obstacles à l'éducation sont également spécifiques au pays et à la communauté

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
SERVICES ESSENTIELS POUR L'ÉDUCATION MATERNELLE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE				
1. Manque de stimulation cognitive, sociale et développementale pour les OEV d'âge préscolaire (le taux d'inscription régionale brut pour les écoles maternelles en Afrique sous-Saharienne est de 16,8%) (UNESCO, 2008)	Éducation préscolaire et opportunités de développement pour les OEV d'âge préscolaire	Ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation et organisations de la société civile	Campagne nationale et introduction de centres de développement de la petite enfance de base au niveau communautaire qui inclut les OEV	Ministère du gouvernement local, ministère des travaux publics, ministère des finances, ministère pour le développement économique, organisations de la société civile et secteur privé déboursent des subventions allouées à la protection sociale pour le développement de la petite enfance Les communautés contribuent au développement de la petite enfance et au bien-être psychosocial en établissant des systèmes de soutien local
	Soutien psychosocial pour les enfants d'âge préscolaire	Ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation et organisations de la société civile	Intégration du soutien psychosocial pour les enfants en éducation maternelle et pratiques de soins	

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
<p>2. Manque de ressources pour payer les frais scolaires et d'examens et autres dépenses scolaires (UNICEF, 2008) (deux-tiers environ de la population de la région SADC vit en dessous du seuil international de pauvreté US\$1,25 par jour)</p>	<p>Dispenses des frais liés à la scolarité pour les OEJV</p>	<p>Ministère de l'éducation aux niveaux national et sous-national</p>	<p>Politiques et législations nationales sur l'éducation gratuite et subventions pour les OEJV</p>	<p>Ministère des finances, ministère des affaires sociales, partenaires coopérants internationaux (PCI), organisations de la société civile, le système de soutien communautaire et le secteur privé contribuent au financement de la protection sociale et de subventions</p>
<p>3. Manque de ressources pour l'achat d'uniformes et de matériel didactique</p>	<p>Fonds pour uniformes et matériel didactique pour les OEJV</p>	<p>Secteur privé, organisations de la société civile, bailleurs de fonds, communautés, ministère de l'éducation et ministère des affaires sociales</p>	<p>Activités basées sur la responsabilité sociale des entreprises et soutien communautaire pour OEJV</p>	<p>Ministère des finances, PCI, organisations de la société civile, systèmes de soutien communautaire et secteur privé fournissent une protection sociale et des subventions</p>
<p>4. Rapport élèves enseignants élevé dans les zones retirées (la moyenne pour les écoles primaires dans la SADC est de 39 élèves pour l'enseignant; la moyenne nationale la plus élevée est de 64 élèves pour l'enseignant) (PNUD, 2010)</p>	<p>Distribution équitable d'enseignants à travers les localités géographiques</p>	<p>Ministère de l'éducation et Commission de service des enseignants</p>	<p>Financement pour les écoles ou provision directe par les collectivités locales</p>	<p>Le département des travaux publics et du logement, les organisations de la société civile, le système de soutien communautaire et les PCI fournissent infrastructure, services et assistance publique</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
5. Manque d'enseignants compétents pour répondre aux besoins des OEJV	Soutien psychosocial, orientation et assistance socio-psychologique dans la formation initiale et continue	Ministère chargé de l'éducation, de la formation des enseignants et des instituts de formation des maîtres	Révision de l'élaboration des programmes d'enseignement, de la formation des enseignants sur l'identification et les réponses aux problèmes des OEJV	Les organisations de la société civile, les groupes de soutien communautaire et les PCI proposent des formations et des services d'aide psychosociale
6. Les programmes manquent de pertinence pour les besoins des groupes spécifiques d'OEJV	Des programmes flexibles qui répondent aux besoins des divers apprenants	Ministère de l'éducation, unités d'élaboration des programmes	Elaboration de nouveaux programmes qui incluent les compétences de vie et les compétences professionnelles dans les langues appropriées	La contribution des industries communautaires, formelles et informelles, les organisations de la société civile et les centres de recherche se fait sous forme de consultations et de collaboration aux programmes et outils d'enseignement
7. La scolarité formelle ne satisfait pas les besoins des OEJV, comme dans le cas des enfants qui travaillent et les jeunes non-scolarisés	Approches alternatives à l'éducation fondamentale	Ministère de l'éducation, organisations de la société civile et secteur privé	Programme spécifique, formation des facilitateurs et systèmes d'éducation communautaire Accords de partenariat avec les employeurs de jeunes vulnérables qui permettent une formation en entreprise et des opportunités pour une éducation plus poussée	Ministère du Travail, ministère des affaires sociales, organisations de la société civile et centres de recherche fournissent un réseau de mécanismes de référence pour les opportunités de formation en entreprise.

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
8. Enfants molestés par les enseignants et les pairs en milieu scolaire	Sécurité et supervision de la sécurité, directives et mécanismes d'assistance socio-psychologique	Ministère de l'éducation, communautés et organisations de la société civile	Formation de personnel clé sur la prévention et la réduction des abus d'enfants Renforcer les clôtures des écoles et les systèmes de sécurité Législations et politiques pour protéger les enfants d'abus par les enseignants	Le Ministère de l'éducation instaure des partenariats ou des systèmes de référence avec ou en passant par le ministère des affaires sociales, le ministère des travaux publics, le ministère de l'intérieur et de la sécurité, les communautés, les comités scolaires, les compagnies de sécurité, le secteur privé et les organisations de la société civile
9. Environ 90% des enfants handicapés ne sont pas inscrits à l'école	Les écoles conventionnelles reçoivent des étudiants avec handicap léger et les écoles spécialisées s'occupent des cas sévères Environnements scolaires adaptés aux enfants handicapés	Ministère de l'éducation, ministère des affaires sociales et des communautaires	Formation des enseignants sur les besoins en éducation spécialisée Apprentissage et matériels de soutien Sensibilisation de la communauté sur la nécessité de déstigmatiser le handicap	Le Ministère de l'éducation travaille en collaboration avec le ministère des finances, les organisations de la société civile et le secteur privé pour apporter une protection sociale afin de soutenir l'éducation des enfants et des jeunes handicapés Le Ministère de l'éducation collabore avec le ministère des travaux publics pour adapter les bâtiments scolaires Le Ministère de la santé, le ministère des affaires sociales, les organisations de la société civile et religieuses proposent une éducation spécialisée pour les enseignants afin de gérer le handicap et les services dans les écoles

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
10. Manque de provision pour les OEJV au niveau scolaire	Provision spécifique dans le plan de développement scolaire pour identifier et aborder les besoins des OEJV dans la communauté	Ministère de l'éducation et ministère du gouvernement local	Les plans de développement scolaire en lien avec les plans de district pour OEV	Le Ministère de l'éducation participe à une planification jointe avec le ministère du gouvernement local, le ministère des finances et de la planification économique, le ministère des affaires sociales, les organisations de la société civile et les dispositions pour la protection sociale
11. Les enfants restent vulnérables à l'infection par le VIH et à d'autres risques (les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient 45% des nouvelles infections chez les adultes dans la SADC en 2008; Prévalence du VIH parmi les jeunes âgés de 15 à 24 = 3% pour les hommes et 8,8% pour les femmes) (36% des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont de bonnes connaissances sur la prévention du VIH) (UNCEF et al. 2009)	Compétences de vie et éducation sur la santé sexuelle et reproductive	Ministère de l'éducation et ministères de la jeunesse, des sports et de la culture	Education sur le VIH dans le programme scolaire Services favorables aux enfants et aux jeunes Ressources technique et financières fournies par les PCI, les organisations de la société civile et le secteur privé	Le Ministère de l'éducation revoit les programmes avec le ministère de la santé Le Ministère du gouvernement local et les conseils municipaux fournissent les services Liaison avec les PCI pour soutien technique et financier

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
<p>12. En raison de leur statut nutritionnel, les enfants apprennent peu ou abandonnent l'école</p>	<p>Repas gratuits en milieu scolaire ou dans des centres d'apprentissage</p> <p>Sécurité alimentaire pour les familles des OEJV</p>	<p>Le Ministère de l'agriculture, le ministère des affaires sociales, les organisations de la société civile, le Programme Mondial de l'Alimentation et les autorités locales</p>	<p>Politiques et programmes gouvernementaux de cantine scolaire pour les enfants</p> <p>Renvoi vers les organisations de la société civile et les programmes de développement communautaire pour les questions d'alimentation scolaire</p>	<p>Les Ministères de l'éducation et des affaires sociales et les organisations de la société civile plaident</p> <p>Les Ministères des finances, de la planification économique, de l'agriculture, le Programme Mondial de l'Alimentation et l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture initient les programmes de protection sociale et de sécurité alimentaire pour les foyers démunis des OEJV à travers les écoles</p> <p>Les écoles et le ministère de l'éducation font des recommandations aux organisations de la société civile, aux PCI et aux programmes de développement communautaire</p>

SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET D'APPUI POUR L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
<p>13. L'éloignement des écoles décourage l'inscription et la fréquentation scolaire (moyenne nette de l'inscription/ fréquentation au niveau primaire pour les États Membres de la SADC = 79%; moyenne nette de fréquentation au niveau secondaire = 28% (UNICEF, 2009))</p>	<p>Nouvelles écoles et accès aux pensionnats</p>	<p>Ministères pour le développement des infrastructures (routes, logements, électricité, eau, communication)</p>	<p>Construction d'écoles ou installations de pensionnats et organisation des transports</p>	<p>Les Ministères de l'éducation et des affaires sociales, les communautés et les PCI plaident et soumettent les budgets et projets au gouvernement central</p>
<p>14. Les enfants apprennent peu ou abandonnent en raison de leur mauvaise santé</p>	<p>Immunsation, suivi sanitaire et traitements vermifuges</p>	<p>Ministère de la santé et ministère chargé de l'eau et des services sanitaires</p>	<p>Services médicaux gratuits et subventions pour les OEJV Plus grande sensibilisation pour le personnel scolaire et orientation vers les services médicaux locaux par le ministère de l'éducation</p>	<p>Ministère de l'éducation négocie avec le ministère de la santé pour l'obtention d'une large couverture sanitaire pour les familles vulnérables Les Ministères de l'éducation et de la santé planifient conjointement la prestation des services médicaux pour les élèves Le Ministère de l'information/ communication et les structures communautaires mènent des campagnes de sensibilisation publique</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
<p>15. Le manque d'accès à l'eau et aux services d'assainissement entraîne la déscolarisation et des maladies chez les filles</p>	<p>Approvisionnement en eau et services d'assainissement dans les établissements scolaires, séparés pour les filles</p>	<p>Ministère des Eaux, ministère de l'éducation, organisations de la société civile et programmes de travaux publics</p>	<p>Nouvelles toilettes avec possibilité de se laver les mains et fontaines d'eau potable dans les écoles</p>	<p>Ministère de l'éducation et l'administration scolaire planifient conjointement avec le ministère des eaux, le ministère de l'environnement et les organisations de la société civile</p> <p>Le ministère des affaires sociales, le ministère des finances, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile et les communautés fournissent un soutien pour la protection sociale pour des articles hygiéniques pour les filles</p>
	<p>Éducation et services de Santé sexuelle adolescente et de santé reproductrice (SSAR) pour les filles</p>	<p>Ministère de l'éducation et ministère de la santé</p>	<p>SSAR intégrée dans les écoles comme matière pouvant être évaluée lors d'un examen</p> <p>Formation des enseignants sur la SSAR et apprentissage de la confiance en soi</p>	<p>Le Ministère de l'éducation envoie les cas liés à la SSAR aux services de santé</p> <p>Le Ministère de l'éducation travaille avec des experts pour concevoir le programme scolaire</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
16. Enfants absents des systèmes de données et hors de portée des prestations de service	Base de données avec tous les enfants vulnérables accessible au ministère de l'éducation	Ministère de l'éducation (supervision et évaluation et unités EMIS), responsables des statistiques locales, bureau central de statistiques, ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation supérieure et communautés	SGIE et autres enquêtes sur les enfants vulnérables et déscolarisés Système de cartographie à assise communautaire Cartographie des enfants vulnérables et des enfants déscolarisés aux niveaux national, de district et communautaire	Les Ministères de l'éducation, de la santé, des affaires sociales, de l'Intérieur et de la sécurité, de l'agriculture, du logement et des équipements et celui de la jeunesse partagent et coordonnent les systèmes de gestion de l'information Tous les secteurs de prestation de service suivent les indicateurs OEJV dans la prestation de service
SERVICES ESSENTIELS POUR L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE ET SECTEUR DE FORMATION				
17. Les coûts élevés de l'éducation tertiaire et de l'EFTF empêchent les OEJV d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour gagner un revenu	Bourses d'étude et d'entretien et dispense des frais liés à la scolarité et au transport pour les OEJV et assistance pour les autres coûts indirects	Ministère de l'éducation supérieure, ministère de la jeunesse et instituts de formation professionnelle	Politiques préférentielles qui allouent des places aux OEJV (garçons et filles de manière équitable) et considèrent les coûts comme un obstacle à l'accès aux institutions d'EFTF Priorité de l'EFTF pour les OEJV (garçons et filles) dans les projets et budgets nationaux	Les ministères des finances et de la planification du développement fournissent des services de protection sociale en collaboration avec les ministères des affaires sociales et de la planification économique, les organisations de la société civile, le secteur privé, les systèmes de soutien communautaire et les PCI

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
18. Les institutions tertiaires et les EFTP sont souvent non disponibles (taux d'inscription au tertiaire pour l'Afrique subsaharienne = 5,5%) (PNUD, 2009)	Centres et institutions d'EFTP, y compris la formation à assise-communautaire Installations EFTP pour les OEJV Transport gratuit Allocation budgétaire au ministère pertinent	Ministère de l'éducation supérieure et ministères pour le développement de l'infrastructure (routes, logements, électricité, eau, communication)	Planification du développement national de l'EFTP Installations EFTP nouvelles ou développées Formation à assise communautaire Bourses d'études et d'entretien pour les OEJV Politique sur le système de quota pour les OEJV Plan de dispense de frais de transport	Ministère de l'éducation, ministère de la jeunesse, organisations pour les jeunes, organisations de la société civile, communautés et PCI plaident et soumettent budgets et projets au gouvernement central Le ministère de l'éducation forme des partenariats avec le secteur privé

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
19. Les filles et les jeunes femmes ont moins d'accès et opportunités d'EFTP	Opportunités d'EFTP équitables pour jeunes femmes et jeunes hommes, garçons et filles	Ministère de l'éducation supérieur, ministères de la jeunesse, de la parité des sexes et du développement des femmes, et centres de formation professionnelle	Révision du programme EFTP Politiques préférentielles qui allouent des places aux OEJV (équitablement réparties entre garçons et filles) et considère le coût comme obstacle à l'accès aux institutions EFTP Orientation professionnelle pour les filles, y compris encouragement pour s'engager dans des vocations à dominance masculine	Ministère des finances et ministère pour la planification du développement fournissent des services de protection sociale (y compris des opportunités d'assurer la subsistance des familles qui permettent aux filles d'arrêter un moment leur emploi et leurs autres rôles sociaux pour faire une formation) en collaboration avec le ministère des affaires sociales, le ministère de la planification économique, le ministère des finances, les organisations de la société civile, le secteur privé, les systèmes de soutien communautaire et les PCI
20. Manque de compétences psychosociales pour que les jeunes hommes et les jeunes femmes se débrouillent dans la vie	Soutien psychosocial pour les jeunes hommes et les jeunes femmes dans les institutions tertiaires et d'EFTP	Ministère de l'éducation supérieure, ministère de la jeunesse et ministère du travail	Révision du programme de l'EFTP et méthodes de formation qui intègrent le soutien psychosocial	Le ministère de l'éducation oriente et collabore avec divers ministères, organisations de la société civile et centres de formation privés qui offrent un soutien psychosocial

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
<p>2.1. Manque d'accès aux apprentissages et stages d'entreprise</p>	<p>Opportunités de placement pour les OEJV dans les industries formelles et informelles</p>	<p>Ministère du travail, ministère de la jeunesse, secteur privé et systèmes de soutien communautaire</p>	<p>Politiques et programmes pour la responsabilité sociale d'entreprise</p> <p>Accords officiels avec des employeurs publics et privés afin d'embaucher des OEJV en apprentissage et en stages en entreprise</p> <p>Orientation professionnelle pour les filles, y compris encouragement pour s'engager dans des vocations à dominance masculine</p>	<p>Le ministère de l'éducation plaide, signe et applique les protocoles d'accord avec le ministère du commerce, le ministère de l'industrie, le ministère de l'agriculture, les commissions de service public, le secteur privé et les organisations de la société civile</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de distribution	Liaisons et autres secteurs responsables
<p>22. Adolescents et jeunes handicapés n'ont pas accès aux institutions tertiaires et aux centres de formation EFPT</p>	<p>Compétences professionnelles et formation en éducation tertiaire pour les enfants et les jeunes handicapés</p>	<p>Ministère de l'éducation supérieure, ministère des travaux publics, ministère de la santé, ministère des affaires sociales, commission des droits de l'homme, et organisations de la société civile et religieuses</p>	<p>Révision de politique et des législations afin de garantir une éducation inclusive pour les enfants et les jeunes handicapés Les écoles spécialisées s'occupent des enfants et des jeunes avec de graves difficultés d'apprentissage et des handicaps Environnements scolaires adaptés qui permettent l'accès des enfants et des jeunes handicapés Enseignants formés en éducation spécialisée Communauté sensibilisée sur la nécessité de déstigmatiser l'infirmité et le droit à l'éducation pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage/handicaps Bâtiments adaptés Matériels d'apprentissage et de soutien appropriés</p>	<p>Les organisations de jeunes, les ministères de la jeunesse, des affaires sociales et les systèmes de soutien communautaire plaident auprès du gouvernement central et des législateurs</p>

Annexe B: Service médical, eau potable et services d'assainissement

La matrice ci-dessous identifie certains des obstacles majeurs et des stratégies à aborder afin que les enfants et les jeunes vulnérables puissent avoir le même accès que les autres à de meilleurs services médicaux et services d'assainissement dans leur pays.

NOTE: Il est important de reconnaître que la liste des difficultés n'est pas exhaustive; les obstacles aux services médicaux et à aux services d'assainissement sont également spécifiques au pays et à la communauté.

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES ESSENTIEL POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ				
<p>I. Les OEV sont souvent absents lors des campagnes de vaccination contre les principales maladies infantiles (la couverture d'immunisation chez les enfants âgés d'1 an est de 80%, mais elle est beaucoup plus faible pour les OEV (OMS, 2009))</p>	<p>Vaccination gratuite contre la tuberculose, diphtérie, coqueluche, tétanos, poliomyélite, rougeole, Haemophilus influenza type B</p>	<p>Ministère de la santé</p>	<p>Campagnes de vaccination au sein des communautés et des familles vulnérables</p> <p>Politique nationale sur la vaccination obligatoire contre les principales maladies infantiles</p> <p>Vaccins disponibles dans les zones retirées</p>	<p>Se référer aux structures et campagnes communautaires par le biais du ministère de l'information et du ministère de l'éducation et des prestataires de service médical du secteur privé</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>2. En raison du coût, les OEJV ont du mal à accéder aux services de santé (9,7% des enfants dans les États Membres de la SADC meurent avant leur cinquième anniversaire et 3,4% meurent dans le mois qui suit la naissance (OMS, 2009))</p> <p>7,1% de tous les décès d'enfants de moins de 5 ans sont dus au paludisme; 20% des enfants de moins de 5 ans dorment sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII); 29% souffrant de fièvre sont traité à l'aide de médicaments antipaludiques</p>	<p>Services médicaux gratuits pour les OEJV</p> <p>Accès aux infrastructures médicales pour les enfants et les jeunes handicapés</p>	<p>Ministère de la santé et ministère des affaires sociales</p> <p>Ministère de la santé, ministère des affaires sociales et ministère de la jeunesse</p>	<p>Politiques en place pour des services médicaux gratuits pour les OEJV et leurs familles</p> <p>Services médicaux de proximité pour les communautés indigentes/vulnérables et pour les enfants et les jeunes ayant des handicaps spécifiques</p> <p>Bâtiments de santé adaptés afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées</p>	<p>Offre de transferts sociaux aux foyers d'OEJV pour des services médicaux par le biais du ministère des finances, des organisations de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds et avec plaidoyer par le ministère de la jeunesse</p> <p>Liaison avec le ministère des travaux publics pour rendre les bâtiments/structures accessibles</p> <p>Liaison avec les ministères responsables de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes pour identifier et orienter les enfants et les jeunes avec handicaps</p>
	<p>Services de soins médicaux pour les OEJV dans les zones rurales et les communautés démunies</p>	<p>Ministère de la santé, ministère des affaires sociales et ministère de la jeunesse</p>	<p>Renforcer les programmes de santé primaire pour les groupes de population vulnérable (installations de proximité et itinérantes, agents médicaux de communauté et ONG)</p>	<p>Provision de bons de transport pour se rendre dans les centres médicaux</p> <p>Liaison avec le ministère des finances, le gouvernement local, les organisations de société civile, le secteur privé et les structures de soutien communautaire</p>
	<p>MI et traitement contre le paludisme dans les foyers OEJV situés dans des zones sujettes au paludisme</p>	<p>Ministère de la santé</p>	<p>Système pour garantir la disponibilité des MII, des tests rapides et des médicaments antipaludiques aux OEJV et leurs familles</p>	<p>Liaison avec les initiatives de protection sociale, le ministère des finances, les affaires sociales, les organisations de la société civile, les PCI et le secteur privé</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>3. Difficulté d'accès aux services médicaux pour les enfants et les jeunes migrants vulnérables</p>	<p>Services médicaux gratuits pour les enfants migrants Services médicaux de proximité</p>	<p>Ministère de la santé, ministère des affaires sociales, ministère des affaires intérieures et ministère de la jeunesse</p>	<p>Politiques qui garantissent l'accès des enfants et des jeunes migrants aux services médicaux Assistance pour déclarer les enfants migrants dans le pays d'accueil</p>	<p>Référence entre les pays et les organisations de la société civile et les prestataires de services médicaux du secteur privé Lien avec la protection sociale sous forme de subventions pour les frais de santé des enfants migrants et des jeunes vulnérables Liaison avec le ministère de l'intérieur, les organisations de la société civile, les PCI et le secteur privé</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>4. Environ 50% de toutes les nouvelles infections par le VIH surviennent chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans; les filles comptent pour 75% des jeunes gens séropositifs; 90% des jeunes gens ne savent pas qu'ils sont séropositifs. En Afrique Orientale et Australe, seulement 30% des 15 à 19 ans sont bien informés sur la prévention contre le VIH; les jeunes femmes sont invariablement informées que les jeunes hommes.</p>	<p>Services de test et prévention du VIH adaptés et gratuits pour tous les adolescents et les jeunes à risque qui en ont besoin, avec un accent particulier sur les filles et les jeunes femmes</p>	<p>Ministère de la santé, ministère de la jeunesse, ministère pour la parité des sexes et du développement de la femme et organisations de la société civile</p>	<p>Multiplier les services sociaux et médicaux à coût bas et adaptés aux jeunes Intensifier la prévention VIH/ MST, le traitement et les soins et les services de soutien chez les adolescents et les jeunes</p>	<p>Liaisons avec le gouvernement local pour fournir des installations et des services aménagés pour les jeunes Travail avec le ministère des finances, les PCI, les organisations de la société civile, le secteur privé et les services sociaux pour financer les services pour adolescents et jeunes</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>5. La majorité des enfants et des jeunes qui vivent avec le VIH et le SIDA n'ont pas accès au traitement et ceux qui sont sous traitement sont confrontés aux problèmes de non-adhérence au traitement. L'adhérence au traitement est également un problème pour les enfants et les jeunes sous traitement pour la tuberculose ou contre l'épilepsie (le nombre d'enfants sous thérapie ARV dans la région SADC est de 50% par rapport à ceux qui en ont besoin; (UNICEF et al. 2007) 18,5% des décès d'enfants de moins de 5 ans dans la région de la SADC sont liés au SIDA (OMS, 2009)).</p>	<p>Traitement ARV et cotrimoxazole gratuits pour tous les enfants et les jeunes qui en ont besoin</p>	<p>Ministère de la santé</p>	<p>Système pour garantir l'accès universel au traitement VIH et SIDA pour tous les enfants et les jeunes séropositifs et sidéens</p>	<p>Liaison avec le service de protection sociale pour les services médicaux, avec le ministère des finances pour les allocations budgétaires, le ministère des affaires sociales, les ministères responsables de l'enfance, des jeunes et de la parité des sexes, les organisations de la société civile, le secteur privé et les PCI</p>
	<p>Adhérence à l'assistance socio-psychologique, éducation et suivi de tous les enfants et jeunes vulnérables qui sont sous traitement TB, ARV ou épileptique</p>	<p>Ministère de la santé et organisations à assise communautaire</p>	<p>Groupes de soutien à assise communautaire Visites à domicile pour soutenir l'adhérence Programmes de nutrition Systèmes précis d'orientation vers des services de soutien psychosocial spécialisés</p>	<p>Référence aux services psychosociaux spécialisés lorsque nécessaire à travers le ministère de l'éducation, ministère de la jeunesse, ministère pour la parité des sexes et structures de soutien à assise communautaire pour les enfants, et organisations de la société civile et religieuses</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>6. Les OEV n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement (71% de la population utilise de l'eau potable salubre et 45% de la population utilise des installations sanitaires améliorées" (OMS, 2009))</p>	<p>Installation sanitaire de base et eau potable pour les foyers d'OEV)</p>	<p>Ministère des eaux et ministères de l'aménagement du territoire, du logement ou des travaux publics</p>	<p>Services d'eau potable et installations sanitaires pour les communautés et les foyers d'OEV)</p>	<p>Liaison avec les services de protection sociale pour soutenir les communautés vulnérables afin d'améliorer les conditions sanitaires en collaboration avec les ministères du gouvernement local, des travaux publics, de la construction, de la santé et de la jeunesse, les PCI, les organisations de la société civile et le secteur privé</p>
<p>7. Les enfants nés de parents séropositifs ne sont pas protégés de l'infection VIH (la couverture PTME est de 57% pour la région SADC, mais n'est pas disponible dans tous les pays (OMS, 2009)</p>	<p>Gratuité du cotrimoxazole prophylaxis pour tous les enfants nés de mères exposées au VIH, jusqu'à ce qu'une infection par le VIH ou les risques soient exclus.</p>	<p>Ministère de la santé</p>	<p>Test VIH et assistance socio-psychologique proposés à toutes les femmes enceintes Groupes de soutien à assise communautaire pour les mères exposées au VIH</p>	<p>Liaison avec les services de soutien psychosocial par le biais d'organisations de la société civile et religieuses</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
8. Les enfants souffrent de malnutrition sévère	Alimentation thérapeutique pour malnutrition sévère	Ministère de la santé	Système pour garantir l'identification et l'orientation des enfants mal nourris Initiatives de programmes de nutrition au niveau de la communauté et du foyer Programmes de nutrition	Provision de transferts sociaux aux foyers OEVI pour l'alimentation par le biais du ministère des finances, des organisations de la société civile, du secteur privé et des bailleurs de fonds Connexion avec les systèmes d'orientation pour la sécurité alimentaire et les interventions de nutrition, y compris les services de protection de l'enfant
9. Les adolescents et les jeunes n'ont pas accès aux services de SSR (le taux de fertilité chez l'adolescent pour l'Afrique subsaharienne est de 122,3 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (PNUD, 2010)	Gratuité des services de base sur la santé sexuelle et reproductrice (SSR) pour les adolescents et les jeunes qui en ont besoin	Ministère de la santé et ministère de la jeunesse	Politique de gratuité des services de SSR pour les OEVI Subventions des services de SSR adaptés aux adolescents et aux jeunes Services de SSR non stigmatisés, adaptés et accessibles aux adolescents et aux jeunes	Liaison avec la protection sociale pour subventionner les services de santé pour les adolescents et les jeunes vulnérables en collaboration avec le ministère des finances, les PCI/ organisations de la société civile et le ministère des affaires sociales

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>10. Les problèmes de santé mentale chez les OEVJ ne sont ni identifiés, ni abordés</p>	<p>Dépistage pour problèmes de santé mentale chez les enfants et les jeunes à risque.</p>	<p>Ministère de la santé et organisations à assise communautaire</p>	<p>Sensibilisation de la communauté pour réduire la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale</p> <p>Restauration de groupes de soutien à assise communautaire pour les parents et les aides-soignants s'occupant d'OEVJ souffrant de troubles de santé mentale</p> <p>Formation d'agents de santé basés dans la communauté pour reconnaître les troubles de santé mentale et les orienter vers des services spécialisés</p>	<p>Orientations vers des services de soutien psychosocial</p>
	<p>Services spécialisés et soutien pour les OEVJ souffrant de troubles de santé mentale et leurs familles</p>	<p>Ministère de la santé</p>	<p>Formation de spécialistes en santé mentale</p> <p>Ressources pour construire et gérer des installations spécialisées de références pour la santé mentale</p>	<p>Faire pression auprès du ministère des finances, des PCI, des organisations de la société civile</p> <p>Liaison avec des services sociaux et médicaux adaptés à l'enfant et au jeune</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ				
<p>I. Violence sexuelle (jusqu'à 1 femme sur 5 déclarent avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 15 ans (OMS, 2005))</p>	<p>Protection contre la violence sexuelle et toute autre forme de violence basée sur le sexe et les recours juridiques pour les filles les jeunes femmes vulnérables ainsi que les garçons et les jeunes hommes vulnérables</p>	<p>Ministère de la justice, ministère de l'Intérieur/ des affaires intérieures et ministère pour la parité des sexes</p>	<p>Lois pour la protection de l'enfant et lois pour la protection des victimes de violence basée sur le sexe</p>	<p>Les ministères plaident pour les problèmes des enfants, des jeunes et de problématique des sexes Collaboration avec les efforts pour la protection de l'enfant et du jeune</p>
	<p>Gestion et soutien des victimes (y compris, assistance socio-psychologique pour le traumatisme, documentation, procès verbal, assistance avec listes d'évidence, protection légale/ juridique)</p>	<p>Ministère de la santé, ministère des affaires sociales, ministères de la jeunesse et de la parité des sexes, ministère de la justice, ministère de l'Intérieur et organisations de la société civile</p>	<p>Procédures de rédaction de procès-verbaux adaptées et facilement accessibles Mécanismes d'orientation efficace entre les services de santé, les services sociaux, la police et les services d'assistance juridiques Formation en renforcement de capacités pour le personnel de santé et les assistants sociaux et ceux qui s'occupent de l'enfant et du jeune Sensibilisation de la police, du système judiciaire et des assistants sociaux sur la question des abus d'enfants et de violence basée sur le sexe</p>	<p>Liaison avec les services de soutien psychosocial et de protection de l'enfant et du jeune Orientation vers des services spécialisés de soutien psychosocial lorsque nécessaire, tels que les services psychiatriques et psychologiques</p>

Annexe C: Sécurité alimentaire et nutrition

La matrice suivante identifie certains des principaux obstacles rencontrés par les enfants et les jeunes vulnérables pour accéder à une alimentation et une nutrition suffisantes, et propose des stratégies afin qu'ils obtiennent le même droit d'accès à l'alimentation et à la nutrition que les autres dans leur pays.

NOTE: Il est important de reconnaître que la liste de problèmes n'est pas exhaustive; les obstacles pour une alimentation et nutrition adéquates sont également spécifiques au pays et à la communauté.

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
ESSENTIAL SERVICES FOR FOOD SECURITY AND NUTRITION				
I. Manque de repas basiques pour les OEJ	Au moins deux repas nutritifs par jour pour les OEJ	Ministère de la santé (services responsables de la nutrition et du VIH), ministère des affaires sociales et structures de soutien communautaire	Sécurité alimentaire et programmes de soutien à la productivité pour les familles d'OEJ vulnérables/ touchées par l'insécurité alimentaire Éducation en nutrition pour les agents de soins sur les pratiques alimentaires appropriées à l'âge, la qualité et la préservation de la nourriture	Connecter la protection sociale, en particulier les transferts sociaux (argent liquide ou aliments), aux foyers OEJ touchés par l'insécurité alimentaire grâce à la collaboration avec le ministère des finances, le secteur privé, les PCI, les organisations de la société civile et les chefs de communauté Orienter vers la mobilisation de ressource par la collaboration du secteur public-privé

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>2. Les nourrissons (de la naissance à 6 mois) sont extrêmement vulnérables si les mères sont incapables de produire assez de lait ou de mélanger le lait maternel avec du lait maternisé ou autres substituts</p>	<p>Promotion de l'allaitement des enfants durant les six premiers mois après la naissance Suppléments en nutrition pour les mères qui allaitent</p>	<p>Ministère de la santé (service responsable de la nutrition) et organisations de la société civile</p>	<p>Évaluation nutritionnelle des enfants vulnérables Campagne de promotion de l'allaitement Formation des membres du personnel soignant, opérant dans la communauté, en soins de santé primaire pour évaluer le statut nutritionnel des nourrissons Système d'orientation pour les nourrissons souffrant de malnutrition vers des programmes d'alimentation thérapeutique</p>	<p>Se référer aux programmes d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant Liaison avec les organisations de la société civile, les PCI, le ministère de l'information/communication et le secteur privé</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
3. Environ 35% de la mortalité des moins de 5 ans dans la région de la SADC est attribué à la malnutrition	Gratuités des aliments contenant de l'acide folique, du fer, de la vitamine A, du zinc et de l'iode pour tous les enfants de moins de 5 ans	Ministère de la santé (services responsables de la nutrition et du VIH), ministère des affaires sociales, ministère de l'agriculture, ministère de l'industrie et du commerce, ministère responsable de la protection du consommateur, organisations de la société civile et du secteur privé	Éducation en nutrition pour les aides soignants sur les pratiques d'alimentation selon l'âge, la qualité et la préservation des aliments et la promotion d'un régime diversifié et la consommation d'aliments fortifiés Programmes d'apport en micronutriments et alimentation scolaire Politiques qui abordent la production d'aliments riches en minéraux et la demande en aliments fortifiés avec de l'acide folique, du fer, de la vitamine A, du zinc et de l'iode, en lien avec/ou avec intégration des services de nutrition aux programmes de prévention et de traitement du VIH Sensibilisation plus importante de la communauté sur les bénéfices de la production d'aliments locaux diversifiés, la consommation d'aliments localement disponibles riches en nutriments et une bonne nutrition	Liaison avec le soutien de protection sociale pour la sécurité alimentaire Liaison avec le renforcement de la collaboration du secteur public-privé sur la production d'aliments nutritifs par le ministère de l'agriculture, le ministère de l'industrie et du commerce, les organisations de protection des consommateurs et les organisations de la société civile Liaison avec les programmes à assise-communautaire de nutrition et de vulgarisation agricole (initiatives visant à créer des moyens de subsistance), ministères et programmes pour les jeunes, les enfants et la parité des sexes
4. Fortes déficiences en micronutriments chez les adolescentes, hausse de la morbidité liée au VIH et décès chez les personnes infectées	Gratuité des aliments contenant de l'acide folique, du fer, de la vitamine A, du zinc et de l'iode pour toutes les adolescentes et tous les jeunes séropositifs			

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>I. les enfants nés de mères sous-alimentées encourrent un risque élevé de devenir anémiques et de développer des complications liés à ce problème</p> <p>(12,7% de nourrissons nés dans la région de la SADC ont un faible poids de naissance (UNICEF, 2010)</p>	<p>Gratuité des aliments ou des suppléments avec du fer et de la vitamine A pour les mères enceintes dans les foyers vulnérables</p>	<p>Ministère de la santé</p>	<p>Éducation en nutrition pour promouvoir une alimentation diversifiée et la consommation d'aliments fortifiés</p> <p>Programmes pour un apport supplémentaire de micronutriments</p> <p>Aide dans la production et stimulation de la demande pour des aliments fortifiés avec de l'acide folique, du fer, de la vitamine A, du zinc et de l'iode en lien avec/ou avec intégration des services de nutrition aux programmes de prévention et de traitement du VIH</p>	<p>Liaison entre la nutrition communautaire et l'éducation sur la production d'aliments riches en nutriments par le ministère de l'agriculture, le ministère des ressources naturelles, le ministère de l'éducation, les ministères de la jeunesse et de la parité des sexes, le ministère de la communication/diffusion, les centres de formation agricole et les organisations de la société civile</p>

SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE SECTEUR DE LA NUTRITION

Annexe D: Protection de l'enfant et du jeune

La matrice ci-dessous identifie certains des obstacles majeurs rencontrés par les enfants et les jeunes vulnérables pour accéder aux services de protection et propose des stratégies afin qu'ils jouissent du même accès à la protection que les autres dans leurs pays.

NOTE: Il est important de reconnaître que la liste de difficultés est uniquement un exemple et non pas une compilation exhaustive; les obstacles à la protection sont également spécifiques au pays et la communauté.

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES ESSENTIELS POUR LA PROTECTION DU JEUNE ET DE L'ENFANT				
<p>I. Les enfants vulnérables et les jeunes subissent énormément de violence, d'abus et d'exploitation; ceci inclut violence et abus résultant de normes culturelles et religieuses</p>	<p>Services et protection juridiques adaptés à l'enfant et au jeune pour les enfants et les jeunes vulnérables qui ont subi des abus</p> <p>Protection contre les pratiques culturelles et religieuses négatives/dangereuses qui exposent les enfants et les jeunes à l'abus ou à l'exploitation</p>	<p>Ministère de la justice, ministère de l'Intérieur, ministère de la culture, ministère du gouvernement local, ministère de la justice et structures de leadership traditionnelles et religieuses</p>	<p>Les législations et politiques locales reflètent les protocoles et les accords internationaux et régionaux nationalisés relatifs à la protection de l'enfant et du jeune</p> <p>Mécanismes juridiques et administratifs qui proposent des services juridiques gratuits et subventionnés pour les enfants et les jeunes victimes d'abus et d'exploitation</p> <p>Services judiciaires et juridiques à assise communautaire adaptés à l'enfant et services d'assistance socio-psychologique</p> <p>Sensibilisation et formation de la police, du système judiciaire, des chefs traditionnels et religieux et des juristes sur les droits des enfants et la protection de l'enfant et des lois relatives aux deux</p> <p>Campagnes de plaidoyer communautaires et nationales concernant l'étude des pratiques traditionnelles et religieuses dangereuses</p>	<p>Liaison avec les services sociaux pour fournir des transferts en argent liquide aux enfants et jeunes vulnérables et leurs familles en cas de recours juridiques</p> <p>Liaison avec le parlement pour promulguer les lois et les activités de plaidoyer par les organisations de la société civile et les ministères pour l'enfance, la jeunesse et la parité des sexes</p> <p>Liaison avec les structures de soutien à assise communautaire et systèmes d'orientation pour les victimes enfant/jeune</p>
<p>Compétences de vie afin que les enfants vulnérables puissent aider à se protéger de l'exploitation, de l'abus et de la violence</p>	<p>Ministère de l'éducation et ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes</p>	<p>Programmes d'autonomie qui abordent la question de l'exploitation, abus et violence parmi les enfants et les jeunes vulnérables</p>	<p>Connecter les programmes d'autonomie dans les écoles, l'éducation communautaire avec les organisations de la société civile, les structures de soutien communautaire</p>	

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>2. Augmentation du trafic d'enfants et de jeunes vulnérables</p>	<p>Dépistage, service de réhabilitation et système de réunification pour les enfants et les jeunes qui sont trafiqués</p> <p>Soins alternatifs pour les enfants et les jeunes sauvés de situations de trafic avant d'être réunis avec leur famille</p>	<p>Ministère de l'Intérieur, ministère des affaires sociales, ministère de la justice, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes, des forces de sécurité de frontière et organisations de la société civile</p>	<p>Services de soutien aux victimes et aux familles pour les enfants et les jeunes vulnérables /trafiqués et leurs familles</p> <p>Accords bilatéraux afin de faciliter la coopération transfrontière</p>	<p>Liaison avec les programmes de protection sociale et d'habilitation économique pour les foyers vulnérables</p> <p>Liaison avec le ministère des affaires étrangères</p> <p>Orientation vers les services de soutien psychosocial</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>3. Les enfants migrants non accompagnés sont confrontés à des risques élevés d'exploitation et d'abus et ont difficilement accès aux services de base</p>	<p>Services fondamentaux et protection pour les enfants migrants non accompagnés</p>	<p>Ministère de l'intérieur, ministère des affaires étrangères, ministère de la justice, ministère des affaires sociales, ministère de la santé et ministère de l'éducation, forces de sécurité aux frontières, police et organisations de la société civile</p>	<p>Accords bilatéraux afin de faciliter la coopération transfrontalière</p> <p>Stratégies de réduction de la pauvreté pour les foyers vulnérables</p> <p>Enregistrement des enfants migrants</p> <p>Services d'assistance sociale pour les enfants étrangers non accompagnés, y compris des lieux sûrs et un retour aux parents ou à une famille d'accueil dans le pays d'accueil</p> <p>Compétences de vie et sensibilisation au et prévention du VIH pour les enfants migrants</p> <p>Services de soutien familial pour les foyers vulnérables</p> <p>Services juridiques adaptés aux enfants et aux jeunes pour les enfants et les jeunes migrants et les mineurs non accompagnés</p> <p>Services pour le bien-être de l'enfant (services de réhabilitation et réunification) pour les enfants migrants et les mineurs non accompagnés</p> <p>Soutien psychosocial pour les enfants et les jeunes migrants</p> <p>Services de santé et d'éducation pour les mineurs non accompagnés et les enfants et les jeunes migrants</p>	<p>Orientation vers des services médicaux, d'éducation et de soutien psychosocial</p> <p>Lien avec la sécurité alimentaire et les programmes de nutrition</p> <p>Lien avec la protection sociale comme prévention</p> <p>Direction régionale pour encourager la coopération inter-pays</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>4. Enfants au travail et dans des conditions d'exploitation au travail (environ 22% de tous les enfants de la région de la SADC sont impliqués dans le travail des enfants (UNICEF, 2009)</p>	<p>Opportunité d'inscription en éducation formelle et non-formelle pour les enfants affectés par le travail des enfants</p> <p>Protection contre les pratiques de travail des enfants</p>	<p>Ministère du travail, ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation, ministères pour l'enfance, la jeunesse et la parité des sexes, les syndicats, les organisations de société civile et le secteur privé</p>	<p>Lois et réglementations contre le travail des enfants qui sont en vigueur</p> <p>Revenu alternatif et arrangements pour trouver des moyens de subsistance pour les enfants vulnérables et leurs familles</p>	<p>Liaison avec le soutien de protection social pour la sécurité des moyens de subsistance pour les foyers vulnérables en passant par les ministères des finances, de l'industrie, de la parité des sexes, le secteur privé et les organisations de la société civile</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
5. Enfants et jeunes vivant et travaillant dans la rue ou sans parent	<p>Services de réhabilitation et de réintégration pour tous les enfants qui vivent dans les rues</p> <p>Un environnement familial qui leur ouvre accès à tous les services essentiels, y compris placement en famille ou adoption</p> <p>Formation alternative en compétences et opportunités génératrices de revenus/ moyens de subsistance pour les enfants/ jeunes plus âgés</p> <p>Services de soutien psychosocial pour tous les enfants vulnérables</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes, et les organisations de la société civile</p>	<p>Services de proximité pour la santé et le bien-être social visant les enfants et les jeunes vivant et travaillant dans les rues</p> <p>Orientation vers les services spécialisés, y compris les services médicaux. Le soutien psychosocial et les services juridiques</p> <p>Apprentissage des compétences de vie et formation professionnelle et communication sur le changement de comportement</p> <p>Réhabilitation pour les enfants toxicomanes</p> <p>Refuges et organisation de soins alternatifs pour les enfants qui vivent dans les rues, y compris le placement en famille ou l'adoption</p>	<p>Liaison avec les structures de compétences de vie, de formation professionnelle, de soutien communautaire, le ministère de l'emploi, le ministère du travail, le ministère du service public, le ministère de la santé, le secteur privé et les organisations de la société civile</p> <p>Proposer des services de protection sociale pour les foyers vulnérables</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>6. Les enfants et les jeunes handicapés sont exclus, marginalisés, ont plus de mal à accéder aux services essentiels et sont plus à risque d'abus (enfants et jeunes handicapés sont souvent cachés et il n'existe pas de données précises dans la majorité des pays de la SADC)</p>	<p>Gratuité des services essentiels en fonction des besoins</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministères de l'éducation et de la formation professionnelle, ministère de la santé, ministère du gouvernement local, ministère de l'agriculture, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes et le parlement</p>	<p>Politiques et services adaptés aux besoins des enfants et des jeunes handicapés et des familles qui s'occupent d'enfants handicapés</p>	<p>Liaison et intégration des enfants et des jeunes handicapés aux ministères des travaux publics et de l'infrastructure, ministère du travail, ministère de la santé, ministère de l'éducation, parlement, secteur privé, syndicats et organisations de la société civile</p> <p>Liaison avec les services de soutien psychosocial et de protection sociale</p>
<p>7. Enfants qui se voient refuser leurs droits de succession et déposséder de leur propriété</p>	<p>Accès à l'héritage de la propriété des parents protégé par la loi et les coutumes</p>	<p>Ministère de la justice, ministère de l'intérieur, ministère des affaires sociales et organisations de la société civile (y compris les médias)</p>	<p>Révisions et réparation de tous les facteurs juridiques, sociaux, culturels, économiques, politiques et autres qui privent les enfants et les jeunes de l'accès à leur héritage légitime, tels que les enregistrements de naissance et de décès et la possession de propriété</p>	<p>Orientation vers le soutien psychosocial, les services de bien-être social et services juridiques</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
	Protection contre le mariage avant l'âge légal approprié	Ministère de la justice, ministère des affaires sociales, ministère de l'intérieur, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes et les organisations de la société civile	Révision de la loi coutumière et du droit civil, conformément à la CDE et l'ACRWC sur le mariage précoce Services judiciaires et juridiques à assise communautaire et structures de protection de l'enfant Éducation publique et campagnes de sensibilisation pour changer les attitudes enracinées, les normes basées sur le sexe et les pratiques traditionnelles dangereuses. Suivi communautaire	Orientation vers un spécialiste du bien-être social et les services de soutien psychosocial Liaison avec les transferts sociaux et renforcement de capacité de moyen de subsistance pour les foyers d'enfants vulnérables
8. Enfants qui se marient	Information et services pour la santé sexuelle et reproductrice destinés aux filles mariées et aux survivantes de violence domestique	Ministère de la santé et ministères de l'enfance, la jeunesse et de la parité des sexes	Programmes de compétences de vie visant les adolescentes, y compris la SSR et la prévention contre le VIH Services SSR adaptés aux adolescents visant les filles et les filles-mères mariées	Liaison avec les initiatives de protection sociale par le biais des organisations de société civile, les structures communautaires et des organisations à assise religieuse

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
9. OEV] toxicomanes	<p>Gratuité des services de réhabilitation et de l'assistance socio-psychologique, y compris les services médicaux et de traitement spécialisé et les services et soutien à assise communautaire</p>	<p>Ministère de la santé, ministère de la justice, ministère de l'éducation, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes et les organisations de la société civile</p>	<p>Lois et politiques pour empêcher le trafic de drogue, la distribution de drogue et l'abus de drogue</p> <p>Campagnes de sensibilisation et d'éducation, programmes de compétences de vie et clubs d'enfants et de jeunes, y compris sports et loisirs</p>	<p>Liaison avec les services de santé, d'éducation et d'appui psychosocial</p>
10. Enfants affectés par les catastrophes naturelles et les urgences	<p>Recherche et réunification avec la famille et services de réintégration communautaire</p> <p>Soutien psychosocial pour les mineurs non-accompagnés</p> <p>Services essentiels gratuits pour les enfants et les jeunes affectés</p>	<p>Services responsables de la préparation et la réponse aux urgences, organismes humanitaires, organisations de la société civile et ministères de la Fonction publique</p>	<p>Modèles de systèmes de protection de l'enfant en cas d'urgence à assise communautaire</p> <p>Priorités de protection de l'enfant dans la réforme humanitaire et dans les opérations de renforcement de la paix et maintien de la paix, y compris dès les premières étapes du développement</p> <p>Mécanismes d'orientation vers les services d'éducation, de santé, d'alimentation et de nutrition, et de protection</p>	<p>Réponse multisectorielle afin de garantir l'accès aux services de santé, éducation, services psychosociaux, protection, sécurité alimentaire et protection sociale des enfants et des jeunes affectés par les catastrophes naturelles et les urgences</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>II. Protection limitée pour les enfants affectés par les conflits armés</p>	<p>Recherche des familles et réunification et services de réintégration communautaires</p> <p>Espaces enfant et jeune</p> <p>Services psychosociaux pour les anciens enfants soldats (assistance socio-psychologique, soutien entre pairs ou soutien à assise communautaire)</p> <p>Programmes professionnels et éducation non-formelle et programmes générateurs de revenus destinés aux enfants soldats et leurs familles</p>	<p>Groupes armés, entités non-gouvernementales, ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation, ministère de l'emploi, ministère du travail, ministères de l'enfance, de la jeunesse, organisations de la société civile et centres de formation professionnelle</p>	<p>Ratification du Protocole Optionnel sur la Participation des Enfants dans les Conflits Armés</p> <p>Application de la Résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU 1612 (2005)</p> <p>Programmes de démobilisation et réintégration de l'enfant et favorable à la parité des sexes</p> <p>Mécanismes d'orientation pour la santé, l'éducation, la protection et les services psychosociaux</p> <p>Système pour empêcher la séparation des fratries</p>	<p>Liaison avec le soutien de protection sociale par le ministère des finances, le ministère de la planification économique, le ministère de l'agriculture, les PCI, le secteur privé et les organisations de la société civile</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
12. Enfants et jeunes chefs de famille avec peu ou pas d'assistance	<p>Assistance directe pour les besoins fondamentaux pour les foyers gérés par l'enfant ou le jeune</p> <p>Compétences de vie, soutien psychosocial et aptitudes à gagner leur vie pour les enfants et les jeunes chefs de famille</p> <p>Agent social adulte qui supervise le foyer géré par un enfant et offre orientation et soutien parental</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministère de la santé, ministère de l'éducation et ministère de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes</p>	<p>Acquisition des compétences de vie pour les enfants et les jeunes chefs de famille (y compris la prévention contre le VIH)</p> <p>Politiques exonérant les foyers gérés par un enfant et jeune vulnérable de payer pour les services fondamentaux</p> <p>Programmes professionnels portant sur les enfants et les jeunes vulnérables</p> <p>Services de soutien familial (services de placement et d'adoption)</p> <p>Transferts sociaux (alimentation, argent liquide, etc.)</p> <p>Services de protection</p> <p>Supervision communautaire</p>	<p>Liaison avec l'assistance en protection sociale par le biais du ministère des finances, ministère de la planification économique, ministère de l'agriculture, les PCI, le secteur privé et les organisations de la société civile</p> <p>Orientation vers les services de soutien psychosocial par l'intermédiaire d'organisations de la société civile et à assise religieuse et de structures de soutien communautaire</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>13. Accès limité pour l'enregistrement des naissances (seulement 50% en zone urbaine et 37% en zone rurale dans la région de la SADC)</p>	<p>Déclaration de naissance dans les 6 mois qui suivent la naissance et l'enregistrement de la naissance dans les 2 ans chez les enfants vulnérables</p>	<p>Officiers d'état civil, ministère des affaires sociales et organisations de la société civile</p>	<p>Politique et programmes pour la gratuité et la décentralisation des services et l'enregistrement des naissances obligatoire pour tous les nouveaux nés et enfants de moins de 2 ans</p> <p>Sensibilisation de la communauté sur la nécessité d'enregistrer tous les enfants – en ciblant les parents, les foyers gérés par un enfant, les clubs d'enfant et de jeunes, les chefs de communauté et les foyers situés dans les zones retirées</p> <p>L'enregistrement des naissances par le biais d'autres activités gouvernementales et « infiltrer » d'autres programmes de prestation de service en cours</p> <p>Élimination des pénalités et frais pour enregistrement tardif</p>	<p>Liaison avec le ministère de la santé pour faciliter l'enregistrement des enfants nés dans des établissements de santé</p> <p>Liaison avec le gouvernement local pour faciliter l'enregistrement des naissances, décès et mariages au niveau de la communauté, y compris la participation des chefs traditionnels</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
14. Les enfants de réfugiés n'ont pas accès aux services fondamentaux	Programmes locaux de transfert social et enfants déplacés et leurs familles	Ministère des affaires sociales et ministère de l'intérieur	Programmes nationaux de transferts sociaux qui incluent les réfugiés et les personnes déplacées Assistance pour l'accès aux transferts sociaux et à l'enregistrement	
	Accès gratuit à tous les services de base pour les réfugiés et les enfants déplacés et leurs familles	Ministère des affaires sociales	Assistance pour accéder aux services de base Mécanismes efficaces d'orientation	Liaison avec les services d'éducation, santé, protection et sécurité alimentaire et nutrition
	Informations sur les droits humanitaires des enfants et des jeunes, y compris le droit d'exprimer leurs opinions librement sur toutes les questions les affectant et que ces opinions soient prises en compte	Ministères responsables des enfants et des jeunes	Éducation des enfants et des jeunes sur leurs droits dans les clubs d'enfants et de jeunes et les écoles	Liaison avec différents secteurs de services pour les sensibiliser aux services dédiés aux enfants et aux jeunes en camps de réfugié ou en situations de transit

Annexe E: Bien-être psychosocial et appui

La matrice suivante identifie certains des principaux obstacles d'accès des enfants et jeunes vulnérables à l'assistance psychosociale et propose des stratégies pour les aborder.

NOTE: Il est important de reconnaître que la liste de difficultés est uniquement un exemple et non pas une compilation exhaustive; les obstacles à l'appui psychosocial sont également spécifiques au pays et la communauté.

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES ESSENTIELS POUR L'APPUI PSYCHOSOCIAL				
<p>I. Les OEJV qui subissent des traumatismes et des situations stressantes ne bénéficient pas d'assistance socio-psychologique et de services connexes</p>	<p>Assistance socio-psychologique pour les OEJV en situations traumatiques et stressantes</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministère de l'éducation et ministère de l'enfance et de la jeunesse</p>	<p>Formation des éducateurs, des professionnels de la santé et des agents de santé communautaire, et des animateurs socio-éducatifs pour reconnaître les OEJV et les aides-soignants nécessitant un appui psychosocial</p> <p>Système de référence pour l'appui psychosocial spécialisé à assise communautaire, les services d'assistance socio-psychologique et de santé mentale</p> <p>Services d'assistance socio-psychologique basés en milieu scolaire</p> <p>Groupes de soutien pour les enfants vulnérables, les jeunes et les aides-soignants</p>	<p>Lier le système d'orientation avec les programmes du ministère de l'éducation, ministère de l'Intérieur et de la sécurité, les organisations de la société civile et religieuse et les organisations pour l'enfance et la jeunesse</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>manquent de compétences humaines requises pour assumer des responsabilités, gérer les situations de leur vie individuelle et familiale, surmonter les situations familiales et développer leur potentiel</p>	<p>Aide en compétences de vie et en leadership pour les enfants et jeunes vulnérables à tous les niveaux de l'éducation (maternelle, éducation primaire, secondaire et tertiaire et EFTP)</p> <p>Installations récréatives et opportunités pour les OEJV</p>	<p>Ministère de l'éducation, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes, les organisations de la société civile et les organisations religieuses</p> <p>Ministère des sports et loisirs, autorités locales et municipalités</p>	<p>Appui psychosocial et orientation et assistance socio-psychologique dans la formation initiale et continue des enseignants et pour les éducateurs</p> <p>Approches communautaires alternatives pour l'orientation et la socialisation des enfants et des jeunes</p> <p>Intégrer dans les programmes scolaires, l'éducation tertiaire et l'EFTP l'apprentissage des compétences de vie adaptées à l'âge et éducation sur le VIH</p> <p>Budget pour construire des installations sportives et soutenir les événements sportifs</p> <p>Sports scolaires pour filles et garçons, y compris tournois interscolaires</p> <p>Sensibiliser et mobiliser filles et garçons pour les motiver à participer aux sports et loisirs en fonction de leur âge</p> <p>Village sportifs et autres clubs (théâtre, musique, etc.) et compétitions inter-villages</p>	<p>Orientation et collaboration entre les divers ministères responsables, les organisations de la société civile et les institutions de formation privée, organisations menés par les enfants et les jeunes pour fournir des aptitudes en autonomie, orientation et services de soutien psychosocial</p> <p>Ministère des finances pour allouer un budget pour le sport</p> <p>Liaison avec des organisations de la société civile et à assise communautaire</p> <p>Liaison avec les clubs d'enfants et de jeunes et les systèmes locaux de soutien communautaire pour demander des services et participer à leur prestation</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>3. Les OEJV n'expriment pas leurs besoins ou ne signalent pas les expériences abusives</p>	<p>Accès à un tuteur adulte de confiance, à des pairs et à d'autres opportunités de communication</p> <p>Communication adaptée aux enfants et aux jeunes et autres services accessibles pour ceux qui ont subi des abus ainsi que les enfants et les jeunes en général</p>	<p>Ministère des affaires sociales, leadership communautaire et structures de soutien</p>	<p>Systèmes traditionnels et juridiques à assise communautaire de protection de l'enfant et du jeune couvrant tout le monde y compris les enfants molestés qui signalent l'abus</p> <p>Groupes à assise communautaire de soutien par les pairs, clubs d'enfants, groupes de jeunes</p> <p>Soins et soutien à domicile pour les OEJV, y compris le placement en famille d'accueil (et l'adoption si approprié)</p>	<p>Supervision à assise communautaire par les organisations communautaires et religieuses, les systèmes de soutien communautaire et les associations pour les enfants et les jeunes</p> <p>Orienter vers les services de santé, d'éducation, juridique, sécurité/police et autres services de protection de l'enfant et du jeune pour empêcher les abus, identifier les cas et atténuer l'impact</p>
<p>4. Enfants et jeunes handicapés ne se font pas suffisamment aider pour affronter les difficultés de la vie</p>	<p>Services psychologiques et sociaux spécialisés pour tous les enfants handicapés, selon leurs besoins</p> <p>Formation spécialisée en compétences de vie pour les enfants et les jeunes handicapés</p> <p>Informations aux enfants et aux jeunes handicapés, leurs familles et les tuteurs sur les services et les opportunités disponibles</p>	<p>Ministère des affaires sociales (ou autre ministère responsable des personnes handicapés) et organisations de la société civile</p>	<p>Politiques et législation préférentielles sur la question de protection et d'accès aux services pour les enfants et les jeunes handicapés et leurs familles/tuteurs</p> <p>Supervision à assise communautaire</p> <p>Appui à assise communautaire pour les OEJV handicapés et leurs tuteurs</p> <p>Éducation inclusive pour les enfants et les jeunes handicapés et éducation spéciale pour les handicapés profonds</p>	<p>Liaison et orientation vers les services d'éducation, santé, agriculture, police, systèmes juridiques, appui psychosocial et protection afin de garantir l'accès à tous les services fondamentaux pour les OEJV handicapés</p> <p>Liaison avec les services de protection sociale à travers le ministère des finances, les PCI, les organisations de la société civile et religieuses, le secteur privé, les systèmes de soutien communautaire</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>5. Les adolescents et jeunes ne savent pas gérer les relations sexuelles et conjugales</p>	<p>Conseils et services spécialisés sur la santé sexuelle et reproductrice aux adolescents et aux jeunes sexuellement actifs</p> <p>Conseils et appui socio-psychologique destinés aux adolescents en situations conjugales</p> <p>Compétences de vie adaptées à l'âge et au sexe et appui psychosocial aux adolescents et aux jeunes sexuellement actifs</p>	<p>Ministère de la santé et ministères pour l'enfance, la jeunesse et la parité des sexes, organisations de la société civile</p>	<p>Conseils sur les relations sexuelles</p> <p>Systèmes d'assistance communautaire</p> <p>Éducation et soutien par les pairs</p> <p>SSAR sensible à la question des sexes et éducation pour acquérir des compétences de vie pour les adolescents et les jeunes</p> <p>Services confidentiels SSR pour adolescents et jeunes</p>	<p>Liaison avec une éducation adaptée à l'âge et au sexe sur la santé sexuelle et reproductrice et les compétences de vie dans les écoles, les institutions d'éducation tertiaire, groupes de jeunes, etc.</p> <p>Orienter vers les systèmes de protection liés au mariage précoce et à l'abus sexuel</p>
<p>6. Enfants chefs de foyers ou ayant d'autres responsabilités de soutien, telles que de s'occuper d'un adulte; L'«enfant-adulte» n'ayant pas l'opportunité de profiter de l'expérience de l'enfance et incapable de faire face aux responsabilités</p>	<p>Soins pour adulte et soutien à l'environnement pour des enfants en situation de chef de foyer</p> <p>Opportunité de loisirs et de jeux pour l'«enfant-adulte»</p>	<p>Ministère des affaires sociales, organisations à assise communautaire, organisations à assise religieuse, structures d'assistance communautaire</p>	<p>Systèmes d'assistance communautaire, y compris le soutien par les pairs et les adultes pour les enfants et les jeunes chefs de famille</p> <p>Systèmes de protections communautaires de l'enfant</p> <p>Service médical et soutien à domicile</p> <p>Opportunités de loisirs et de jeux adaptées à l'âge et au sexe pour les OEV) chefs de famille</p>	<p>Ministère de l'éducation pour garantir l'accès à l'éducation pour tous les OEV)</p> <p>Liaison avec la protection sociale pour les entrants et les jeunes chefs de famille, y compris les transferts sociaux, dispenses de frais médicaux et scolaires, assistance en alimentation et nutrition et services de soutien psychosocial</p> <p>Liaison avec le ministère de la justice pour les services de protection juridique destinés aux enfants et aux jeunes chefs de famille</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>7. Certains groupes d'OEJ sont stigmatisés et discriminés</p>	<p>Services de conseils et soutien pour les OEJ stigmatisés et discriminés</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministère de la santé, ministère de l'éducation, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes, organisations de la société civile et groupes pour enfants et jeunes</p>	<p>Écoles adaptées à l'enfant et services communautaires</p> <p>Services de conseils à l'école et dans la communauté</p> <p>Sensibilisation de la communauté et campagnes de conscientisation sur les besoins psychosociaux des enfants et des jeunes vulnérables et leurs tuteurs</p> <p>Cours de compétences de vie pour les OEJ pour reprendre confiance en eux et apprendre à se débrouiller</p> <p>Compétences et soutien parentaux</p> <p>Groupes de soutien des pairs</p>	<p>Liaison avec la hausse de la sensibilisation, les services de protection sociale dans tous les ministères chargés de l'enfance et de la jeunesse et avec les leaders de la communauté, les organisations de la société civile et religieuse et les parlementaires</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR L'APPUI PSYCHOSOCIAL				
8. OEV grandissant en dehors d'un environnement familial bienveillant	Environnement familial bienveillant pour chaque OEV	Ministère des affaires sociales, leadership communautaire et structures de soutien	<p>Politiques, législations et règlements qui font valoir les conditions minimum préalables de soins alternatifs pour les OEV, y compris le placement en famille, l'adoption (si appropriée) et les établissements de soins en dernier recours</p> <p>Formation pour les tuteurs sur l'éducation des enfants</p> <p>Incentives, tels que réductions/exonérations d'impôt, accès à la terre et aux subventions sociales, pour la famille et les membres de la communauté qui accueillent bénévolement des OEV</p> <p>Supervision à assise communautaire</p>	<p>Liaison aux services de protection de l'enfant</p> <p>Collabore avec le ministère des finances pour les transferts sociaux aux foyers d'OEJ</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>9. Tuteurs manquent de compétences pour apporter un appui psychosocial quotidien pour les OEJ</p>	<p>Formation et soutien pour l'éducation des enfants</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes et systèmes de soutien communautaire</p>	<p>Compétences parentales et de communication qui insiste sur l'importance de relations positives avec les enfants Appui psychosocial pour les OEJ et les tuteurs Visites à domicile pour fournir une assistance continue de confiance, bienveillante aux OEJ et aux tuteurs</p>	<p>Liaison avec l'éducation communautaire, la distribution alimentaire, les agents sociaux, les structures locales de prestation de service (santé, éducation, services juridiques, police, transport, groupes dirigés par un enfant et un jeune, centres pour enfants et de la jeunesse) pour transmettre les compétences d'appui psychosocial pour les OEJ</p>
<p>10. Normes culturelles empêchent les filles de participer aux activités sportives, récréatives et sociales</p>	<p>Mise en place d'opportunités d'activités sportives, récréatives et sociales pour les OEJ de sexe féminin pour répondre à leurs besoins à des âges et capacités différentes</p>	<p>Ministère des affaires sociales et ministère de la jeunesse, culture et sports et structures de soutien communautaire</p>	<p>Campagnes de sensibilisation pour la communauté et les dirigeants politiques et traditionnels sur la disparité des sexes et le rôle de la culture dans sa promotion Organisations de la société civile, groupes de jeunes et clubs d'enfants offrant des activités sportives et récréatives adaptées à l'âge et au sexe, y compris des activités uniquement pour filles, d'une manière culturellement appropriée Parents/tuteurs animent et supervisent les activités</p>	<p>Liaison avec le ministère de l'éducation pour intégrer les sports scolaires dans les programmes pour filles et garçons, information et communication pour les campagnes médiatiques</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>11. Enfants et jeunes affectés par les urgences humanitaires, y compris les catastrophes naturelles et les conflits</p>	<p>Protection, récupération et réintégration des enfants qui ont été exposés à des situations dangereuses pour leur développement psychosocial</p>	<p>Ministère des affaires sociales, ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la parité des sexes</p>	<p>Systèmes à assise communautaire pour la protection de l'enfant Supervision et plaidoyer pour la CDE et le Protocole Optionnel sur les Enfants en Situation de Conflit Armé par tous les États Membres de la SADC Formation sur les droits de l'enfant pour les dirigeants et les forces armées Système d'orientation vers les spécialistes d'appui psychosocial, les services de santé physique et mentale Réunification de la famille et services de réintégration</p>	<p>Liaison avec les PCI, les organisations de la société civile et à assise religieuse et ministères responsables de la gestion de catastrophes, la défense, l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, de l'administration locale, des urgences et des conflits armés pour apporter assistance et services d'orientation</p>

Annexe F: Protection sociale

La matrice suivante identifie les problèmes majeurs des enfants et des jeunes vulnérables à accéder à la protection sociale et propose des stratégies pour les aborder afin que ces enfants et jeunes aient le même accès à la protection sociale que ceux de leur âge dans leur pays.

NOTE: Il est important de reconnaître que la liste de difficultés est uniquement un exemple et non pas une compilation exhaustive; les obstacles à la protection sociale sont également spécifiques au pays et à la communauté.

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES ESSENTIELS POUR LA PROTECTION SOCIALE				
I. Déficience chronique dans la capacité des OEJV et leurs familles à répondre à leurs besoins fondamentaux (l'Indice de Classement de Développement Humain de la SADC est beaucoup plus bas lorsque les disparités des sexes sont intégrées en utilisant l'Index de Développement relatif à la Problématique des Sexes)	Transferts sociaux (argent liquide ou en nature) pour satisfaire les besoins fondamentaux des OEJV	Ministère des affaires sociales et ministère des finances	Systèmes de transfert social qui inclut les systèmes de soutien communautaire couvrant les familles d'OEJV les plus démunies	Liaison avec tous les ministères qui proposent des services fondamentaux pour les OEJV et des structures de soutien communautaire afin de garantir qu'ils identifient les bénéficiaires et permettent l'administration et la supervision des transferts

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>2. Faible demande de transferts sociaux chez les OEJ et leurs familles (20% seulement des enfants affectés reçoivent une forme de soutien en dehors de ce qui est offert dans leurs foyers)</p>	<p>Formation ciblée et accès aux services pour les OEJ et leurs familles, où qu'ils soient et dans toutes les et langues pertinentes</p>	<p>Ministère des affaires sociales et ministère des finances</p>	<p>Information ciblée et campagne de mobilisation, basées sur les facteurs qui expliquent le peu d'intérêt porté aux services de transfert social</p> <p>Enregistrement obligatoire des naissances et des décès pour les OEJ et les familles</p> <p>Système de prestation efficace pour les transferts sociaux</p>	<p>Liaison avec des institutions de recherche, le ministère de l'information, le secteur privé et les organisations de la société civile</p> <p>Coordination avec les activités des ministères de l'enfance, de la jeunesse, des femmes et la parité des sexes et les groupes de jeunes</p>
<p>3. Nombre de mesures de protection sociale profitent aux enfants sans les viser explicitement et pourraient mieux profiter aux OEJ si elles étaient adaptées à l'enfant/ au jeune</p>	<p>Interventions de protection sociale adaptées à l'enfant et au jeune</p>	<p>Ministère des affaires sociales</p>	<p>Interventions de protection sociale conçues après consultation avec les enfants et les jeunes, et mises en œuvre et évaluées avec la participation des enfants et des jeunes</p> <p>Appui aux familles et aux tuteurs dans leurs rôles de travailleurs sociaux, y compris l'augmentation du temps disponible au sein du foyer en organisant des soins et des systèmes communautaires</p>	<p>Coordination avec les activités des ministères responsables de l'enfance, de la jeunesse, des droits de la femme, et des groupes de jeunes</p> <p>Liaison avec les soins anténatals et services médicaux pour la mère et l'enfant (ministère de la santé)</p> <p>Ministère de l'éducation pour garantir l'accès à l'éducation et les opportunités de formation, y compris l'EFTP et l'éducation tertiaire, pour les OEJ</p> <p>Collaboration avec le ministère des finances pour proposer des aides sociales et des allocations budgétaires</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>4. Manque de soutien au développement d'aptitudes entrepreneuriales et professionnelles requises pour que les jeunes gagnent leur vie de manière durable</p>	<p>Subventions ou dispenses de frais de formation professionnelle et entrepreneuriale pour les jeunes vulnérables</p>	<p>Ministère de l'emploi, ministère du travail et ministère de la jeunesse</p>	<p>Politiques encourageant les opportunités préférentielles de l'EFTP (système de quota) pour les jeunes vulnérables avec des opportunités équitables pour les jeunes hommes et les jeunes femmes</p> <p>Subventions de protection sociale, dispenses de frais et bourses de formation visant les OEJV</p> <p>Partenariats publics-privés pour créer des opportunités d'apprentissage, stage en entreprise et apprentissage</p>	<p>laidoyer, budgétisation et planification en collaboration avec le ministère des finances, ministère de l'éducation tertiaire et de la formation professionnelle, tous les ministères qui ont des opportunités d'emploi, le secteur privé et les organisations de la société civile</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>5. Absence d'appui ciblé pour garantir un emploi aux membres de familles d'OEJV</p>	<p>Opportunités de subsistance, de travail ou d'emploi pour les jeunes vulnérables</p> <p>Prêts et micro financement pour encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes</p>	<p>Ministère du travail et ministère responsable de la jeunesse</p>	<p>Politique d'emploi préférentielle pour les jeunes vulnérables (hommes et femmes)</p> <p>Programmes décents de travail pour les jeunes vulnérables, avec des opportunités pour les hommes et les femmes</p> <p>Opportunités professionnalisées de revenus pour les jeunes, telles que dans le domaine des sports et de la culture</p> <p>Programmes de bénévolat communautaire chez les jeunes et systèmes de récompenses du bénévolat</p> <p>Prêts et micro financement pour que les jeunes démarrent ou développent des activités et entreprises génératrices de revenus</p> <p>Partenariats public-privé pour promouvoir l'emploi des jeunes vulnérables dans le secteur privé</p>	<p>Les ministères de la jeunesse et des affaires sociales orientent les jeunes vulnérables et collaborent avec les ministères des travaux publics, des finances et du développement économique pour les modèles d'emplois à forte intensité de main d'œuvre</p> <p>Coopération avec les syndicats, les groupes d'employeurs et les groupes de jeunes</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
<p>6. La jeunesse vulnérable ne parvient pas à surmonter les difficultés de l'existence</p>	<p>Éducation aux compétences de vie ou formation pour les jeunes scolarisés et non scolarisés</p> <p>Formation en leadership et orientation pour les jeunes vulnérables</p>	<p>Ministère de la jeunesse</p>	<p>Un cadre et des structures pour la formation des jeunes en leadership et mentorat aux niveaux régional et national</p> <p>Formation en compétences de vie visant les jeunes non scolarisés, au chômage et vulnérables (hommes et femmes)</p>	<p>Liaison avec le ministère des affaires sociales et le ministère chargé des organisations de la société civile pour l'appui psychosocial</p> <p>Liaison avec les institutions de formation et le secteur privé pour le placement et le mentorat</p> <p>Ministère des droits de la femme pour superviser la place accordée à la parité des sexes et aux opportunités équitables</p> <p>Plaidoyer auprès des syndicats et les associations des employeurs pour soutenir les jeunes</p>

Défi	Service	Responsabilité	Mécanisme de prestation	Liaisons & autres secteurs responsables
SERVICES COMPLÉMENTAIRES POUR LA PROTECTION SOCIALE				
<p>1. Manque de mécanismes de graduation pour les programmes de transfert social</p>	<p>Renforcement ciblé des capacités de soutien pour garantir des interventions pour garantir des moyens de subsistance durable aux OEJ et à leurs familles</p>	<p>Ministère des affaires sociales coordonnent la réponse intersectorielle</p>	<p>Accès aux opportunités pour avoir des moyens de subsistance, y compris la production alimentaire à domicile, la formation professionnelle, le microcrédit et les systèmes communautaires</p> <p>Assistance aux foyers vulnérables pour accéder aux opportunités de subsistance</p> <p>Supervision et soutien communautaires</p>	<p>Coopération avec le ministère des finances pour garantir l'accès aux aides sociales appropriées</p> <p>Liaison avec les organisations à assise communautaire et religieuse, le secteur privé et les groupes de jeunes</p> <p>Le ministère de l'éducation se concentrera sur les OEJ pour l'éducation supérieure/ tertiaire et l'EFTP</p>
<p>2. La jeunesse vulnérable est emprisonnée dans des cycles perpétuels de vulnérabilité, privation et dépendance</p>	<p>Opportunités ciblées visant à assurer des moyens de subsistance aux jeunes les plus vulnérables et à leurs familles</p>	<p>Ministère de la jeunesse</p>	<p>Cadres politiques et programmes visant les jeunes les plus vulnérables à risque de se retrouver dans des cycles de pauvreté et vulnérabilité</p> <p>Stratégie de protection sociale pour les jeunes vulnérables et leurs familles</p>	<p>Plaidoyer et collaboration avec les ministères de la jeunesse et de la parité des sexes, des affaires sociales, de l'éducation, des finances, les organisations de la société civile, le gouvernement local, les syndicats et le secteur privé</p>

